

Des *Voix* qui s'élèvent



“ Parcourir ces lieux, se remémorer leurs regards, voir s'élever, leur voix au milieu de tant de bruit, est quelque chose d'inoubliable. Merci à toutes les femmes qui ont partagé leurs savoirs dans cette recherche. La pensée se construit ensemble et le monde change grâce à votre courage ”.

Helena Maleno Garzón



Analyse des discours et des resistances
des femmes migrantes subsahariennes au Maroc

Cette publication a été réalisée avec l'appui financier de la Generalitat Valenciana dans le cadre du Projet PRODEFEM : « Protection et Promotion des droits de la population migrante au Maroc, et en particulier des femmes, des filles et des garçons ». Ce projet, cofinancé par la Generalitat Valenciana et la Municipalité de Logroño, a été mis en œuvre par Alianza por la Solidaridad en partenariat avec la coordination régionale de l'Entraide Nationale de Rabat-Salé-Kénitra, et avec la collaboration du Collectif des Femmes Migrantes au Maroc (COFMIMA), l'Association Amal Chabab Takkadoun et l'Association Attadamoune.

Cette étude a été réalisée par : Helena Maleno Garzón, (sous la coordination de Jara Henar et Hélène Scotto di Rinaldi de Alianza por la Solidaridad.

Photos : Helena Maleno Garzón

Le contenu de cette publication est la responsabilité exclusive de son auteur et d'Alianza por la Solidaridad et ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Generalitat Valenciana, de la Municipalité de Logroño ou de l'Entraide Nationale

Ce rapport peut être copié et distribué sur n'importe quel support ou format, à condition que l'auteure soit correctement reconnue et référencée. Le rapport ne peut être utilisé à des fins commerciales.

© Alianza por la Solidaridad 2018

www.alianzaporlasolidaridad.org

Impression et maquétation:
Imprimerie Litograf - Tanger

Index :

PROLOGUE : PURE VIE.....	5
CHAPITRE I. CONTEXTE : LE MAROC ET LES FEMMES MIGRANTES SUBSAHARIENNES.....	7
CHAPITRE II. METODOLOGIE: ¿COMMENT RACONTER LA RÉALITÉ DES FEMMES ?.....	15
2.1. Quels sont les défis de la recherche dans ces contextes aussi difficiles pour les femmes ?.....	19
2.2. Où sommes-nous allés chercher les femmes ?	20
2.3. Qui sont les femmes qui nous ont livré leurs histoires personnelles ?	23
CHAPITRE III. Analyse des récits : Le voyage de leur vie	29
3.1. La décision	30
3.2. Sur le chemin	34
3.3. Le Maroc : Explorer une nouvelle réalité	38
3.3.1. L'arrivée : Les difficultés, les défis et les adaptations.	38
3.3.2. Gagner sa vie : Des femmes demandant le droit au travail.....	42
3.3.3. Ce n'est pas un pays pour les noires : discrimination, racisme et violence contre les femmes ..	46
3.3.3.1 Histoires de traite : une autre forme de violence contre les femmes	49
3.3.4. Droit à la vie en famille	52
3.3.5. Droit à l'éducation et à l'identité	54
3.3.6. Droit à la santé.....	56
CHAPITRE IV : CONSTRUIRE LES FORCES ET ACCOMPAGNER LES COURAGEUSES.....	59
4.1. Survivre à toutes les frontières	60
4.2. Des stratégies organisationnelles de soutien et d'accompagnement	64
4.2.1. Les expériences des organisations et les problèmes détectés.....	64
4.2.2. Des stratégies de travail	66
CHAPITRE V. EPILOQUE- RECOMMANDATIONS	69
5.1. En termes d'accueil et d'écoute:	60
5.2. En termes de participation des femmes migrantes:	64
5.3. En termes d'intégration:.....	64
5.4. En termes de protection contre la violence:	64
5.5. En termes de coordination des interventions et politiques locales:	64
BIBLIOGRAPHIE	75

PROLOGUE

Si le voyage s'utilise facilement comme métaphore de l'expérience de la vie, les parcours migratoires des 81 femmes subsahariennes qui sont décrits dans ce rapport, sont entièrement Vie. Des Vies qui sont vécues et surmontées par des millions de femmes partout sur la planète. Des Vies contemporaines et qui coexistent avec les nôtres, même si nous les situons sur un autre plan de la réalité, parce que notre monde est profondément interconnecté. Des Vies qui soutiennent les nôtres : les soins auxquels nous n'arrivons pas, les emplois que nous désaffectons, le bien-être et le statut duquel nous jouissons pour aussi limité qu'il soit. Des Vies en temps réel qui serviront pour juger de la justice ou brutalité de notre époque. Des Vies miroir parce qu'elles nous renvoient une image plus réelle et précise de nos sociétés que celle que nous projettent les programmes de télévision de forte audience ou les vidéos les plus vues sur YouTube ou les photos avec le plus de like sur Instagram. La situation des femmes migrantes est un bon thermomètre de l'état de santé et de dignité de nos sociétés. Leurs histoires sont plus réelles et crédibles que les buzz et rumeurs qui maintenant nourrissent notre post-vérité..

Cependant, ces Vies ne déterminent pas les priorités politiques ni occupent le temps des responsables dans les hautes sphères de l'Etat et des entreprises. Ces Vies ne se comptabilisent pas dans les statistiques officielles. Ces Vies ne nous empêchent pas de dormir, ni ne provoquent de grandes mobilisations sociales. Leurs histoires sont à peine des nouvelles. Nous vivons en les regardant sans les voir. Alianza por la Solidaridad, qui travaille depuis plus de 20 ans au Maroc, a eu l'immense privilège, avec l'appui de la Generalitat Valenciana, de pouvoir écouter et accompagner ces 81 femmes subsahariennes qui vivent au Maroc grâce au travail de la journaliste Helena Maleno et de son équipe de recherche. Ces femmes sont arrivées au Maroc en réalisant le voyage de leur vie et sûrement plusieurs d'entre elles vont y rester. Elles vivent dans tous le pays mais toutes sont marquées par les frontières physiques et politiques qu'elles traversent chaque jour pour survivre. Les frontières du racisme, du machisme, de la violence sexuelle, de l'exploitation, de la pauvreté et de l'exclusion. Et les frontières marocaines et européennes.

Il s'agit ici d'un rapport de témoignages qui traversent toutes les frontières et nous confrontent avec une autre image de nous-même. L'Europe de l'externalisation des frontières contribue et génère des violences qui ne sont pas des nouvelles mais qui nous relatent en tant que société. Quand nous comprendrons ce message que ces femmes nous envoient depuis l'autre côté de la barrière, peut-être nous pourrons commencer notre voyage vers l'avenir.

Ana Rosa Alcalde González-Torres
Directrice Générale
Alianza por la Solidaridad

CHAPITRE I

LE MAROC ET LES **FEMMES**
MIGRANTES SUBSAHARIENNES



La féminisation de la migration est un phénomène de plus en plus palpable et que l'on aperçoit également dans les flux qui traversent le Maroc. Dans ce pays, en ce qui concerne les femmes étrangères en situation de mobilité, au cours des 20 dernières années, nous pouvons dire que les femmes se déplacent plus et qu'elles se servent de stratégies diverses pour atteindre leurs objectifs migratoires. Mais le plus important, c'est qu'elles le font sous différents statuts entraînant des situations diverses de vulnérabilité.

Il faut savoir que dans ce contexte de mouvement, la vulnérabilité des hommes et des femmes face aux situations de sécurité humaine est différente du fait des inégalités de genre préexistantes. Ainsi, des processus comme la violence machiste, le harcèlement, l'exploitation sexuelle, les délits contre les droits sexuels et reproductifs et le féminicide engendrent des situations de déplacement spécifiques qui touchent particulièrement les femmes.

Le mouvement des femmes subsahariennes au Maroc, comme pays de passage et de destination dans leurs processus migratoires, a commencé à devenir une réalité importante aux débuts des années 2000. Dans différentes études¹ qui ont pris en compte l'approche genre dans ces mouvements, les chiffres ont évolué dans le temps, la présence de femmes dans différentes villes du pays se situant entre 30 % et 50 %.

Même s'il y a peu d'études et de documents spécifiques sur les processus migratoires avec une approche basée sur le genre, ceux qui existent jusque-là reconnaissent qu'il y a une lacune importante entre la protection juridique que l'on doit reconnaître aux femmes² en mouvement au Maroc, quel que soit leur statut dans le pays, et la réalité sociale dans laquelle elles vivent. La reconnaissance expresse des droits des femmes migrantes se base sur les Conventions internationales que le Maroc a ratifié.

La Convention des Nations unies de 1993 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille.
La Convention contre la torture et autres traitements ou peines cruelles, inhumaines ou dégradantes.
Le Protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres traitements ou peines cruelles, inhumaines ou dégradantes.
Le Pacte international sur les droits civils et politiques.
Le Deuxième protocole du Pacte international sur les droits civils et politiques destinés à abolir la peine de mort.
La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme.
La Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale.
Le Protocole facultatif de la Convention sur les droits de l'enfant relatif à la vente d'enfants, à la prostitution infantile et à l'utilisation d'enfants dans la pornographie.

Nous sommes face à des femmes qui résident de façon temporaire ou permanente au Maroc. Bon nombre d'entre elles ont vu ce pays comme un espace de transit vers l'Europe mais y sont restées bloquées pendant des années alors que ce n'était pas leur projet initial. Certaines femmes ont eu des enfants sur le territoire et luttent pour survivre en créant des réseaux et des stratégies avec d'autres personnes avec lesquelles elles partagent un projet migratoire commun.

¹ Violence Sexuelle et Migration. La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe. MSF (Médecin Sans Frontières). Mars 2010.
Femmes, Migrations et droits au Maroc. Eimadmad Khadija. CARIM AS (2011/01). Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 2011.
Femmes Migrants au Maroc: Une approche medicosociale. Tamkine Migrants, Rabat, 2014. Consultable sur : <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/Femmes%20Migrantes%20au%20Maroc%20-%20Une%20Approche%20Medicosociale.pdf>
² Violence Sexuelle et Migration. La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe. MSF (Médecin Sans Frontières). Mars 2010.
Femmes, Migrations et droits au Maroc. Eimadmad Khadija. CARIM AS (2011/01). Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 2011.
Femmes Migrants au Maroc: Une approche medicosocial. Tamkine Migrants, Rabat, 2014. Consultable sur : <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/Femmes%20Migrantes%20au%20Maroc%20-%20Une%20Approche%20Medicosociale.pdf>
Mujeres migrantes en la clandestinidad: el aborto en Marruecos, Women's Link WorldWide, Madrid, 2011 Consultable sur : <http://www.womenslinkworldwide.org/files/1358/mujeres-migrantes-en-la-clandestinidad-aborto-en-marruecos.pdf>
Los Derechos de las Mujeres Migrantes: una realidad invisible. Women's Link WorldWide, Madrid, 2009. Consultable sur : <http://www.womenslinkworldwide.org/files/1350/los-derechos-de-las-mujeres-migrantes.pdf>

Elles ont été au début de ces deux décennies rendues invisibles du fait de la politique de contrôle des frontières. Pendant ce temps, leur réalité a été fortement marquée par la loi marocaine 02/03 du 11 novembre 2003³. Une législation dont, aujourd'hui encore, les organisations sociales marocaines de défense des droits des migrants continuent de réclamer son changement et son développement plus harmonieux et respectueux des droits humains⁴. Depuis sa création, la seule protection qui y est reconnue pour les femmes migrantes enceintes et les mineurs est la non-expulsion du pays.

La lecture que nous pouvons faire d'une situation légale aussi restrictive en termes de droits, nous conduit à la relier à la position du Maroc comme pays partenaire des politiques de contrôle migratoire de l'Union européenne. En 2004, le Programme de la Haye, par le biais des Politiques européennes du voisinage⁵, a établi des accords de relations bilatérales privilégiées avec des pays de la Méditerranée. Le renfort du contrôle des frontières, la lutte contre l'immigration et le retour des personnes en situation irrégulière constituent la base de ces relations, formalisant ainsi la politique européenne dite d'externalisation des frontières⁶.

Entre 2005 et 2006, des faits très dramatiques se sont produits dans le cadre de cette collaboration pour la militarisation du contrôle des frontières. Les morts sur les clôtures de Ceuta et Melilla, et les expulsions collectives de populations migrantes, de femmes et de leurs enfants notamment, ont provoqué l'une des crises humanitaires les plus graves qui a marqué la diaspora subsaharienne au Maroc.



Parallèlement à ces politiques répressives, de légères avancées ont été réalisées pour reconnaître les droits de la population en déplacement. Ainsi, en 2007, le Maroc a accepté officiellement l'établissement du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR) sur son territoire, rendant visible le besoin de protéger la population réfugiée, dont notamment celle qui provient majoritairement d'Afrique subsaharienne, qui s'était manifestée en demandant de meilleures conditions de protection⁷.

Entre 2009 et 2010, les premiers rapports les plus importants qui visibilisent les femmes sont publiés. *Women's Link* le fait à travers une enquête appelée «*Migrant Women's Rights: An Invisible Reality*», qui cherche à mettre un visage à la situation de vulnérabilité des femmes et donner des informations en mettant l'accent sur la protection de leurs droits. L'étude met également l'accent sur l'importance d'une approche basée genre pour analyser les projets migratoires.

³ "Loi n° 02-03 relative à l'entrée et du séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières. Consultable sur : http://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2016/05/Loi_02-03.pdf
⁴ "A ce jour, la seule loi régulant la question de l'immigration est la loi 02-034, considérée par de nombreux acteurs comme centrée sur une approche essentiellement sécuritaire qui ne répond pas à la nouvelle approche promue par le discours royal. Par ailleurs, cette loi interdit l'expulsion des femmes étrangères enceintes et des mineurs. Pourtant, des manquements à ce principe sont constatés sur le terrain. A titre d'exemple, au mois d'octobre 2016, une femme enceinte à quelques jours du terme s'est vue refuser l'entrée sur le territoire marocain et a été retenue plusieurs jours à l'aéroport Mohammed V de Casablanca. Cette dame était pourtant titulaire d'un titre de séjour en règle. Un autre cas comparable (femme enceinte à terme, en transit au Maroc) s'est reproduit en mars 2017 » pg. 7. Etat des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc: Bilans, perspectives et recommandations de la société civile. PNP (Platform Nationale des Protections de Migrants). Rabat, 2017. Consultable sur : http://www.pnpm.ma/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-PNP-11_2017_ACCES-AUX-SERVICES-POUR-MIGRANTS-AU-MAROC.pdf#ETAT
⁵ Fichas técnicas de la Unión Europea. Parlamento Europeo. Consultable sur : http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/es/displayFtu.html?ftuid=FTU_5.5.4.html
⁶ Externalización de Fronteras: Control migratorio y Derecho de Asilo. Documento marco de incidencia política. CEAR-EUSKADI, Bilbao, 2011. Consultable sur : <http://www.psicosocial.net/grupo-accion-comunitaria/centro-de-documentacion-gac/areas-y-poblaciones-especificas-de-trabajo/desplazamiento-forzoso-refugiados/890-externalizacion-de-fronteras-control-migratorio-y-derecho-de-asilo/file>
⁷ « Maroc : La HCR ouvre un nouveau bureau après une manifestation ». UNHCR. 25, mai 2007. Consultable sur : <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2007/5/4ac419f3/maroc-hcr-ouvre-nouveau-bureau-apres-fin-dune-manifestation.html>
⁸ Los Derechos de las Mujeres Migrantes: una realidad invisible. Women's Link WorldWide, Madrid, 2009. Consultable sur : <http://www.womenslinkworldwide.org/en/files/1350/migrant-women.pdf>

Et, l'organisation Médecins Sans Frontières (MSF) publie un rapport sur la base de son travail d'accompagnement des femmes migrantes dans les villes de Nador, Oujda, Rabat, Salé et Casablanca, intitulé « Violence sexuelle et migration⁹ », qui souligne que 39 % des femmes interrogées avait subi des agressions sexuelles.

C'est au début de cette décennie que les femmes commencent à être visibles dans les discours qui envisagent une politique respectueuse avec les droits des migrants au Maroc, mais « il y a une insuffisance de la prise en compte de l'aspect genre dans le droit de la migration¹⁰ », d'après ce que signale le professeur de Droit de l'université Hassan II de Casablanca, Elmadmad Khadiya, dans une étude intitulée Femmes, migrations et droits au Maroc¹¹.

« Envers nous, les femmes migrantes, des sentiments de compassion se mêlent à des sentiments de rejet. Il est vrai que nous sommes victimes de nombreuses violations de droits, il est vrai que nous sommes noires et qu'il y a beaucoup de racisme. Mais nous demandons à être traitées comme des personnes, à être soutenues. Nous sommes fortes, nous sommes puissantes et nous avons beaucoup à apporter ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

C'est dans cette image de victimes que va se construire, au cours de la dernière décennie, la protection des femmes migrantes, des mères pour la plupart.

Ce n'est pas un hasard si dans les entretiens menés dans le cadre de cette étude, les femmes font référence à la compassion et à la pitié comme alternative à la politique répressive du contrôle des frontières. L'existence de politiques de la compassion sont reconnues par de nombreuses chercheuses, dont notamment l'anthropologue Mercedes Jiménez, qui, dans l'un de ses écrits, explique que « Les politiques de la compassion (Uehling 2014) sont une autre forme supplémentaire de contrôle de la mobilité et un élément de plus dans les processus d'externalisation frontalière. Cet humanitarisme promeut une vision de victimisation des « bénéficiaires », qui sont considérées comme des sujets passifs et dignes de compassion¹² ».

Ainsi, si pendant la première décennie des années 2000, les femmes étaient invisibilisées, la deuxième est marquée par l'image des femmes migrantes comme victimes. Toute cela s'est produit parallèlement au développement d'un nouveau cadre politique au Maroc qui cherche la reconnaissance des droits des personnes migrantes.

C'est la Constitution même de l'année 2011, dans son 30e¹³ article, qui reconnaît la jouissance des libertés fondamentales aux étrangers.

Une date clé est le mois de septembre 2013, lorsque le Maroc présente son rapport au Comité de contrôle des Nations unies de la Convention internationale sur la Protection des droits des salariés migrants et de leurs familles¹⁴. Dans le même temps, les organisations sociales du pays, dirigées par le GADEM¹⁵ rédigent un rapport alternatif, dans lequel elles révèlent leur inquiétude vis-à-vis du respect et de l'accès aux droits des personnes migrantes.

⁹ Violence Sexuelle et Migration. La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe. MSF (Medecin Sans Frontieres). Marzo 2010.

¹⁰ «Les migrantes rencontrent des situations complexes où s'imbriquent oppression subie en tant que femmes et celle subie en tant qu'étrangères, mais les textes législatifs et réglementaires sur l'immigration et l'émigration ne sont, en général, pas sexués et n'établissent pas de distinction entre les hommes et les femmes. Il existe une relative insuffisance de la prise en compte de l'aspect « genre » dans le droit de la migration". Femmes, Migrations et droits au Maroc. Elmadmad Khadija. CARIM AS (2011/01),pg 7, . Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 2011. Consultable sur : http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/15586/CARIM_ASN_2011_01.pdf?sequence=1&isAllowed=y

¹¹ Femmes, Migrations et droits au Maroc. Elmadmad Khadija. CARIM AS (2011/01). Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 2011. Consultable sur : http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/15586/CARIM_ASN_2011_01.pdf?sequence=1&isAllowed=y

¹² Externalización fronteriza en el Mediterráneo Occidental: movildades, violencias y políticas de compasión. Mercedes G. Jiménez-Álvarez Universidad del Algarve, Portugal Universidad Abdelmalek Essadi, Marruecos. Revista de Dialectología y Tradiciones Populares, vol. LXX, n.o 2, pp. 307-314, julio-diciembre 2015,

¹³ Article 30 de la Constitución :« Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnuesaux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi.Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer auxélections locales en vertu de la loi, de l'application deconventions internationales ou de pratiques de réciprocité ».

¹⁴ «La ratificación de esta convención tenía más que ver con la protección de la diáspora marroquí en Europa y América que con la protección de los extranjeros en Marruecos, pero terminó siendo el fundamento del varapalo de Naciones Unidas a estas prácticas y el punto de partida de una nueva política migratoria28 auspiciada principalmente por el rey MohamedVI en el marco de las reformas de la Primavera Árabe en Marruecos». Externalización fronteriza en el Mediterráneo Occidental: movildades, violencias y políticas de compasión. Mercedes G. Jiménez-Álvarez Universidad del Algarve, Portugal Universidad Abdelmalek Essadi, Marruecos. Revista de Dialectología y Tradiciones Populares, vol. LXX, n.o 2, pp. 307-314, julio-diciembre 2015,

¹⁵ Rapport alternatif sur l'application au Maroc de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, GADEM y otras, Rabat, 2013. Consultable sur : http://www.gadem-asso.org/IMG/pdf/201308285_-_Rapport_CMW_a_imprimer.pdf



Le résultat du Comité est une série de recommandations qui s'approprient les demandes de la société civile exprimées dans le rapport alternatif. Parmi elles, les plus remarquables sont indiquées ci-après :

Cesser de criminaliser la migration irrégulière dans les mesures faisant référence à l'entrée et à la sortie du territoire.
Veiller à ce que les travailleurs migrants et les membres de leurs familles, y compris ceux qui sont en situation irrégulière, aient la possibilité, tout comme les travailleurs nationaux, de dénoncer une violation des droits reconnus par la Convention.
Prendre des mesures efficaces pour lutter contre la stigmatisation sociale et raciale que subissent les salariés migrants, notamment les subsahariens, et adopter une loi contre le racisme et toute discrimination raciale.
Prendre les mesures urgentes contre les sévices et les actes de violence commis contre les salariés migrants, quelques soient les auteurs de ces actes, en assurant leur accès à des mécanismes de dénonciation, des services de défense, des interprètes, en surveillant que tout acte de torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et toute atteinte à la vie des travailleurs migrants fasse l'objet d'une enquête.
Créer des mécanismes de surveillance qui veillent à ce que les expulsions à la frontière se fassent dans le respect des normes internationales sur les droits fondamentaux des migrants. De plus, le comité condamne les expulsions collectives des travailleurs migrants en situation irrégulière vers l'Algérie et la Mauritanie, abandonnés dans des zones désertiques et aussi minées, dans des conditions de précarité qui les placent dans des situations de vulnérabilité face aux agressions et à l'exploitation, et à la confiscation et à la destruction systématique de leurs pièces d'identité.
Garantir l'inscription des naissances dans les registres de l'État civil et garantir le droit à l'éducation, outre les soins médicaux d'urgence et les services sanitaires de base.
Adopter un cadre législatif propre pour protéger les victimes de la traite et les employés domestiques.

Et dans cette même ligne, également au mois de septembre 2013, le Conseil National des Droits Humains (CNDH) a publié un rapport intitulé « Étrangers et droits au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle¹⁶ ». Elle y distingue l'obligation des pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en matière de droits humains et de droits des étrangers, en signalant également l'obligation de respecter une série de Conventions internationales signées et ratifiées par le pays.

Dans ce sens, l'étude fait référence à :

La Convention de Genève de 1951
Le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels
La Convention contre la torture
La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes
Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
La Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles
La Convention des droits de l'enfance, comme instruments de protection des personnes migrantes au Maroc.

Pour le CNDH, la voie d'une nouvelle politique publique s'ouvre, en rupture avec les pratiques de violation des droits provoquées par les politiques de contrôle des frontières. Cet organisme demande également l'implication d'acteurs sociaux dans la mise en œuvre de l'application de cette nouvelle politique.

Les recommandations du rapport du CNDH et du Comité des Nations Unies ont conduit à l'approbation d'une stratégie nationale sur l'immigration et l'asile (SNIA), qui prétendait aborder trois axes :

Création d'un cadre juridique relatif à l'asile, à l'immigration et à la lutte contre la traite des êtres humains.
La régularisation extraordinaire des personnes en situation irrégulière.
L'intégration des personnes régularisées.

Mais malgré ces tentatives du Maroc d'harmoniser la politique migratoire avec les droits humains, son rôle de gendarme de l'Europe et ses relations avec ce continent en matière de contrôle frontalier continuent de peser plus fortement et prennent souvent le dessus.

Au mois de juin 2013, le Maroc et six pays supplémentaires ont signé une déclaration conjointe avec l'Union Européenne, appelée accord de mobilité¹⁷. L'un des objectifs les plus importants de cet accord est de réussir la réadmission des étrangers de pays tiers au Maroc lorsque ce dernier est le dernier pays dans lequel ils sont passés.

Jusqu'à aujourd'hui, le Maroc a refusé d'exécuter cet élément de l'accord, sauf dans les enclaves de Ceuta et Melilla, où ces réadmissions sont réalisées à travers ce qui est connu en Espagne légalement comme des rejets au frontière, et populairement comme des « reconduites à chaud »¹⁸.

¹⁶ Etrangers et droits de l'homme au Maroc, pour une politique d'asile et de d'immigration radicalmente nouvelle. Conseil National des Droits de L'homme. 2013. Consultable sur : http://www.amb-maroc.fr/Dossiers/Conclusions_et_recommandations_def-2-2.pdf

¹⁷ Strategie National d'Immigration et Asile. Ministère Charge des Marocains Résidentes à l'Etranger et des Affaires de la Migration. Royaume du Maroc. 2013. Consultable sur : <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/fr/le-ministère/affaires-de-la-migration/stratégie-nationale-dimmigration-et-dasile>

¹⁸ La UE y Marruecos firman un acuerdo para reforzar la colaboración en inmigración y movilidad. EuropaPress. Bruselas. 07/06/2013. Consultable sur : <http://www.europapress.es/epsocial/migracion/noticia-ue-marruecos-firman-acuerdo-reforzar-colaboracion-inmigracion-movilidad-20130607130039.html>

¹⁹ Devoluciones ilegales en la Frontera Sur. Análisis jurídico de las denominadas "devoluciones en caliente". Martínez Escamilla Margarita, Sánchez Tomás José Miguel, Madrid, 2015. Consultable sur : <http://eprints.sim.ucm.es/28256/1/E%20print.%20DEVOLUCIONES%20ILEGALES%20EN%20LA%20FRONTERA%20SUR..pdf>

²⁰ Femmes Migrants au Maroc: Une approche medicosocial. Tamkine Migrants, Rabat, 2014. Consultable sur : <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/Femmes%20Migrantes%20au%20Maroc%20-%20Une%20Approche%20Medicosociale.pdf>
Les enfants migrants et l'école marocaine. Etat des lieux sur l'accès à l'éducation des enfants migrants subsahariens au Maroc. Project Tamkine Migrants, Qassemy Halima, Rabat, avril 2014. Consultable sur : http://destination-unknown.org/wp-content/uploads/Rapport-Les-enfants-migrants-et-lécole-marocaine_Tamkine_Migrants_v_finale.pdf



En contrepartie du renforcement du contrôle des frontières, l'UE offre un soutien au Maroc pour développer le droit à l'asile, la protection des droits des migrants, l'intégration et la lutte contre la discrimination. Ainsi, l'année 2014 marque l'ouverture du premier processus de régularisation extraordinaire des migrants qui s'est prolongé jusqu'en 2015.

Le Projet Tamkine-Migrants²⁰ a systématisé en deux rapports publiés en 2014 une réflexion sur les femmes et l'enfance des migrants, basée sur le travail d'accompagnement de ces populations fait entre les années 2011 et 2014 à Rabat²¹. Le rapport met en lumière les femmes, mais aussi les processus de maternité qu'elles affrontent pendant l'exode migratoire, en expliquant les difficultés d'accès aux droits, mais aussi les stratégies d'adaptation et les bonnes pratiques.

Mais les politiques d'intégration continuent de s'entremêler avec les politiques de contrôle, par exemple à travers les déplacements forcés. Elles consistent à éloigner les migrants des villes et enclaves frontalières à travers des rafles qui « nettoient » le Nord pour les envoyer au sud. En 2015, au mois de juillet, le délogement du quartier de Boukhalef à Tanger est la scène la plus visible de cette politique d'éloignement. Comme l'explique la chercheuse Mercedes Jiménez « D'après le ministère de l'Intérieur, toute personne n'ayant pas de document de résidence légale et ne payant pas le loyer de sa maison sera délogée. Toutefois, les personnes sont été délogées alors qu'elles payaient leur logement et bénéficiaient d'une résidence légale²² ».

Parallèlement, cette année-là, un exode invisible de femmes commence également du Maroc vers la Libye. Dans leur majorité nigérianes, camerounaises et autres nationalités de l'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire et le Sénégal, elles se sont dirigées pendant les années 2015 et 2016 vers ce pays pour tenter de traverser par la voie italienne. Bon nombre ont péri pendant leur instance dans le pays et d'autres sont mortes noyées dans la Méditerranée.

L'an dernier, une deuxième phase de régularisation extraordinaire a été menée avec les mêmes critères que celle qui s'est déroulée en 2014-2015.

²¹ Maroc: Terre des hommes renforce les droits des femmes et enfants migrants, 19/03/2012. Consultable sur : <https://www.tdh.ch/fr/actualite/maroc-terre-des-hommes-renforce-les-droits-des-femmes-et-enfants-migrants>

²² Externalización fronteriza en el Mediterráneo Occidental: "Movilidades, violencias y políticas de compasión". Mercedes G. Jiménez-Álvarez Universidad del Algarve, Portugal Universidad Abdelmalek Essadi, Marruecos. Revista de Dialectología y Tradiciones Populares, vol. LXX, n.º 2, pp. 307-314, julio-diciembre 2015.



D'après ce que signale la PNPM (Plateforme nationale de protection des migrants) dans son rapport²³ 'évaluation de la SNIA, 92 % des régularisations de la première campagne ont été acceptées dans les commissions de recours, et il faudrait donc que les conditions d'accès à la deuxième régularisation ne soient pas les mêmes. Des différences de critères ont également été constatées en fonction de la ville du territoire dans laquelle la régularisation s'est produite, les régularisations étant plus dures dans les villes proches des frontières espagnoles.

Dans cet état des lieux, on constate les défis qu'il reste encore à affronter pour obtenir le respect des droits des personnes migrantes.

En ce qui nous concerne, la présente recherche veut, dans ce contexte, apporter un peu de la voix des femmes migrantes sur tous les défis qui se posent avec cette nouvelle politique migratoire. Des femmes qui ne sont pas rendues invisibles, des femmes qui ne nous génèrent pas de la compassion malgré le fait qu'elles soient des victimes dans des contextes de vulnérabilité, des femmes qui deviennent des personnes demandant des droits.

« Lorsque je suis venue, je pensais que je passerais une semaine et que je traverserais et cela fait déjà trois ans que je suis là. Si je trouvais quelque chose pour gagner ma vie dignement, je le ferais ». Interview fait à Agadir le 08/01/2018.

²³ Etat des lieux de l'accès aux services pour les personnes migrantes au Maroc: Bilans, perspectives et recommandations de la société civil. PNPM (Platform Nationale des Protections de Migrants). Rabat, 2017. Consultable sur: http://www.pnpm.ma/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-PNPM-11_2017_ACCES-AUX-SERVICES-POUR-MIGRANTS-AU-MAROC.pdf

CHAPITRE II

METODOLOGIE:

Comment raconter la réalité des femmes ?



Pour aborder l'étude, nous avons donné la priorité à l'analyse des discours des femmes migrantes. Ce sont elles les protagonistes de cette recherche qui ont généreusement partagé leurs réalités migratoires avec l'équipe qui l'a réalisée. Des situations très dures qui les placent en victimes, mais face auxquelles les femmes développent des stratégies qui leur permettent de demander des droits dans des contextes de grande vulnérabilité.

Cette recherche a également mis en avant le travail des organisations sociales et de certaines administrations publiques clés, qui ont partagé avec nous leurs approches pour aborder la protection des droits des femmes migrantes, et la difficulté qu'elles rencontrent dans leurs accompagnements.

Il convient de remercier le temps et les efforts de toutes les personnes, toutes des femmes à l'exception de cinq hommes, qui ont participé à cette étude.

Pendant ces mois, l'équipe de chercheuses a vécu des émotions fortes. Nous avons pleuré, ri, nous avons été horrifiées et nous nous sommes fâchées.

Nous nous sommes senties accablées par un système inégal qui touche les femmes migrantes avec une violence particulière, mais nous avons également observé une force muette, invisible et puissante, provenant des histoires partagées par les camarades courageuses que nous avons rencontrées.

Ces pages, rédigées avec un grand respect, sont remplies de réalités bien souvent invisibles, du quotidien des femmes qui ont fait du droit à la mobilité une stratégie de quête d'avenir.

L'étude que vous allez lire s'appuie sur une approche qualitative²⁴ et exploratoire. Du fait de l'importance d'analyser et de rendre visible les discours des femmes migrantes, cette recherche est essentiellement qualitative et elle est axée sur l'analyse de leurs récits. Car, c'est à travers les perceptions et les expériences des femmes de « l'aventure » migratoire, que se construisent la réalité qu'elles subissent et les stratégies de survie et de lutte.

Cette recherche a également compté sur le discours d'organisations et de certaines administrations publiques pour connaître la mise en œuvre de l'approche genre et des droits humains dans l'accompagnement social et administratif des femmes migrantes et de leurs enfants.

Les analyses de tous les discours²⁵ ont pu révéler la violation de droits fondamentaux et égrener des situations de grande vulnérabilité.

Mais par ailleurs, elles nous ont également permis de comprendre les stratégies de résistance individuelles et de groupe. Non seulement de la partie de la société civile organisée, mais aussi des groupes de femmes associées de façon informelle.

« Lorsque vous allez dans d'autres pays, vous partez à l'aventure, vous allez chercher quelque chose. Je ne sais pas encore ce que me procure cette aventure car je cherche encore ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

²⁴ "El modelo cualitativo surge como alternativa al paradigma racionalista, puesto que en las disciplinas de ámbito social existen diferentes problemáticas, cuestiones y restricciones que no se pueden explicar ni comprender en toda su extensión desde la metodología cuantitativa. Estos planteamientos proceden sobretodo de la antropología, la etnografía y el interaccionismo simbólico". López Noguero, Fernando. XXI, Revista de Educación 4 (2002) 167-179. Universidad de Huelva.

²⁵ "En 1980, consciente de esta tensión epistemológica, Krippendorff reconoció que "quizá la expresión 'análisis de contenido' ya no resulte apropiada para este contexto más amplio, en cuyo interior se entienden (y deben entenderse) los mensajes y los datos simbólicos" (1990:11). Para entonces, había surgido en el campo de las ciencias sociales una herramienta metodológica que amalgamaba desarrollos de la lingüística, de la filosofía, de la sociología, de la antropología, de la historia, de la psicología cognitiva y de la retórica, entre otras disciplinas: el Análisis de Discurso". Sayago, Sebastián El análisis del discurso como técnica de investigación cualitativa y cuantitativa en las ciencias sociales Cinta de Moebio, núm. 49, 2014, pp. 1-10 Universidad de Chile.

Instruments méthodologiques

Observation participante et carnets de terrain dans huit villes

Groupe de discussion avec un total de 20 femmes

- Entrevue semi-structurée avec des femmes (81)
- Entrevue semi-structurée avec des organisations (10)
- Entrevue semi-structurée avec les administrations (3)
- Entrevue semi-structurée avec des centres éducatifs (5)

Comme nous l'avons dit au début, la base de cette recherche est l'écoute des femmes migrantes et l'analyse de leurs récits, et de ce fait, nous avons réalisés 81 entretiens semi-structurés.

Pour cela, une première partie descriptive de toutes les participantes à cette étude a été réalisée. Nous avons sélectionné des aspects liés à : l'âge, au pays de provenance (ville/ethnie), à la durée du séjour et aux lieux de résidence au Maroc, outre le niveau de formation. Nous avons également pris en considération les situations relatives à la maternité, en référence au nombre d'enfants, au lieu de naissance et à leur résidence, car cela influe sur la vie de l'unité familiale.

Ultérieurement, trois blocs de discussion ont été engagés :

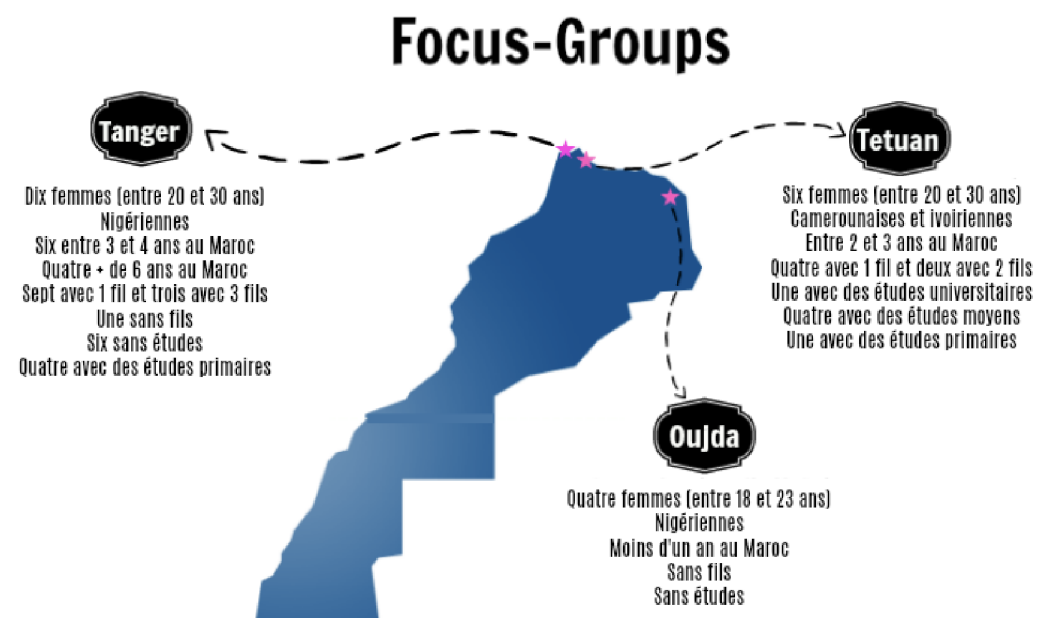
- Le premier d'entre eux sur les histoires de vie liées à la décision d'entamer un projet migratoire, les attentes sur celui-ci et la construction du voyage ; outre les connaissances a priori sur la réalité du Maroc et les réseaux utilisés pour entamer cette « aventure²⁶ ».
- Le deuxième bloc traite du parcours migratoire dans une perspective d'établissement, et à cet égard, nous avons parlé des difficultés et des problèmes rencontrés et s'ils persistent dans le temps. Nous avons également analysé comment les femmes ont résolu les difficultés et les réseaux dont elles disposent pour engager des processus de participation citoyenne dans la société marocaine.

Dans cette partie de l'entretien, nous nous sommes également plongés dans l'accès aux droits du travail, au logement, à la santé, à la maternité et à l'enseignement. Une partie importante de ce bloc sont les violences auxquelles les femmes migrantes doivent faire face, et quelles sont les possibilités de protection dont elles disposent.

- La troisième partie analyse le contexte socio-politique et la participation, en accordant une importance particulière à l'organisation des femmes pour entamer des processus de résistance. Il convient de souligner la façon qu'elles ont de gérer la construction de leurs groupes transposés dans le contexte social et politique.

²⁶ Plusieurs femmes utilisent le terme aventure pour parler du voyage migratoire. Et voilà elles se autodénotent «aventureuses».

Trois focus-group ont été réalisés avec la participation de 20 femmes :



Le guide de la réunion a été le même qui a été utilisé dans les entretiens semi-structurés, en mettant l'accent sur les réflexions au sujet des discours et des résistances des femmes pour affronter les défis de leur projet migratoire. Des débats ont été créés autour de l'accès aux droits et aux possibilités d'établissement au Maroc. Les femmes qui ont participé aux groupes de discussion ont déclaré leur besoin d'information par rapport au contexte et l'accès aux droits et aux stratégies de participation pour les réussir.

Il a également été nécessaire de reproduire dans cette étude les récits et la construction de projets d'organisations sociales et d'administrations publiques qui accompagnent les femmes.

En tout, dix organisations sociales ont été interrogées, trois administrations publiques, quatre jardins d'enfant et un centre de formation. Elles travaillent dans les villes de Tanger, Tétouan, Nador, Rabat, Sale et Oujda.

Les entretiens semi-structurés qui ont été proposés à ces établissements par les chercheuses disposaient de plusieurs blocs de réflexion :

Dans le bloc I, une réflexion était proposée, tournée vers les expériences et la détection de problèmes rencontrés dans le travail avec les femmes, en décrivant aussi leurs profils et leurs demandes et surtout en mettant l'accent sur la violence, le racisme et la discrimination vécue.

Le deuxième bloc a débattu des approches d'intervention et des stratégies de travail. Quels sont les positionnements comme établissement ou administration concernant les migrations et comment définissent-elle le racisme ? Il était important aussi pour l'équipe de l'étude d'analyser comment les femmes se rendent à l'établissement.

Une troisième section réfléchissant sur la participation et le rôle que jouent les femmes migrantes dans la construction de l'accès aux droits et de la nouvelle politique migratoire.

L'étude dispose d'une approche diachronique qui permet de discerner le discours des femmes dans une dimension temporelle. Elles parlent du projet migratoire comme d'un processus, d'un « chemin » et par conséquent, il était autant important d'expliquer la réalité des femmes au moment présent, que de comprendre les histoires de vie migratoires qui les ont conduites jusque-là et de donner forme aux attentes du futur avec lesquelles elles construisent ce présent.

2.1. Quels sont les défis de la recherche dans ces contextes aussi difficiles pour les femmes ?

Il n'est pas facile d'affronter une recherche dans des contextes de vulnérabilité aussi importante, avec des populations exclues du système parce qu'elles sont migrantes, femmes et bon nombre d'entre elles, des mères célibataires. Par ailleurs, les contextes d'exclusion sociale, les situations de violence et de violation des droits dans lesquelles se trouvaient de nombreuses femmes interrogées, ont eu un impact sur le développement des discours. Dans les récits, la croyance s'est installée que la situation ne va pas changer pour autant que les femmes soient écoutées ou qu'elles s'expriment. Elles pensent que ce type de recherches font partie de « nos stratégies » et non des « leurs » dans le cadre des processus migratoires. Face au peu d'impact de leurs demandes sur les politiques réelles de protection, elles ont développé un discours de normalisation de la vulnérabilité des droits comme d'un « prix » à payer pendant la durée de leur condition de migrante.

Par ailleurs, il fallait limer les rapports de pouvoir qui sont intrinsèques à la position même de privilège qu'occupe l'équipe de recherche en comparaison avec celles des femmes. Des privilèges qui, d'un côté, génèrent un rejet et qui, par ailleurs, font que les femmes demandent ou expriment des besoins immédiats qui ne peuvent être résolus à travers l'étude. Il fallait résoudre les attentes que peut représenter un rapport axé sur le fait que les femmes interrogées espèrent des changements immédiats eu égard à leur situation, ou bien qu'elles puissent résoudre leurs problèmes et les besoins qu'elles ont à ce moment-là.

Plusieurs éléments ont été essentiels pour réduire l'impact que ces situations avaient d'abord sur leur bien-être et ensuite sur le déroulement de l'étude. Le premier fut le choix de Alianza por la Solidaridad (Alliance pour la solidarité) d'une équipe qui, par son expérience, avait des relations de confiance préalables préétablies avec les femmes. Le deuxième, fut le fait que toute l'équipe soit composée de femmes et la troisième, a été l'adaptation du langage et des concepts des débats aux différentes réalités des femmes.

Un aspect qui préoccupait beaucoup l'équipe en charge de l'étude était la génération d'espaces sans risque, dans lesquels les femmes puissent se sentir également en sécurité, non seulement pour échapper au contrôle par rapport à leur statut migratoire mais aussi au contrôle des hommes dans les communautés de migrants. Il était primordial de choisir des contextes non-violents pour elles, lorsque leurs corps vivent la mendicité, la prostitution ou les agressions aux frontières, que des situations qui génèrent de la violence.

Pour cela, et en donnant la priorité à la sécurité et au bien-être des femmes au-delà des intérêts de cette recherche, nous avons cherché des lieux adaptés à celle-ci, en les négociant avec les intéressées elles-mêmes.

Toutes les femmes exprimaient leur peur de partager certaines informations, étant donné que les projets migratoires sont liés à des contextes où les migrations sont associées à des activités délicieuses, et où certains statuts migratoires sont criminalisés. La garantie de la confidentialité absolue, ou l'absence d'utilisation de méthodes d'enregistrement dans certaines situations aidaient les personnes interrogées à se sentir protégées.

Pour tout cela, nous avons essayé de veiller à ce que les femmes ne subissent pas des effets indésirables pendant nos interventions. En outre, que le processus de recherche n'implique pas des gains ou des pertes indésirables pour aucune d'entre elles.

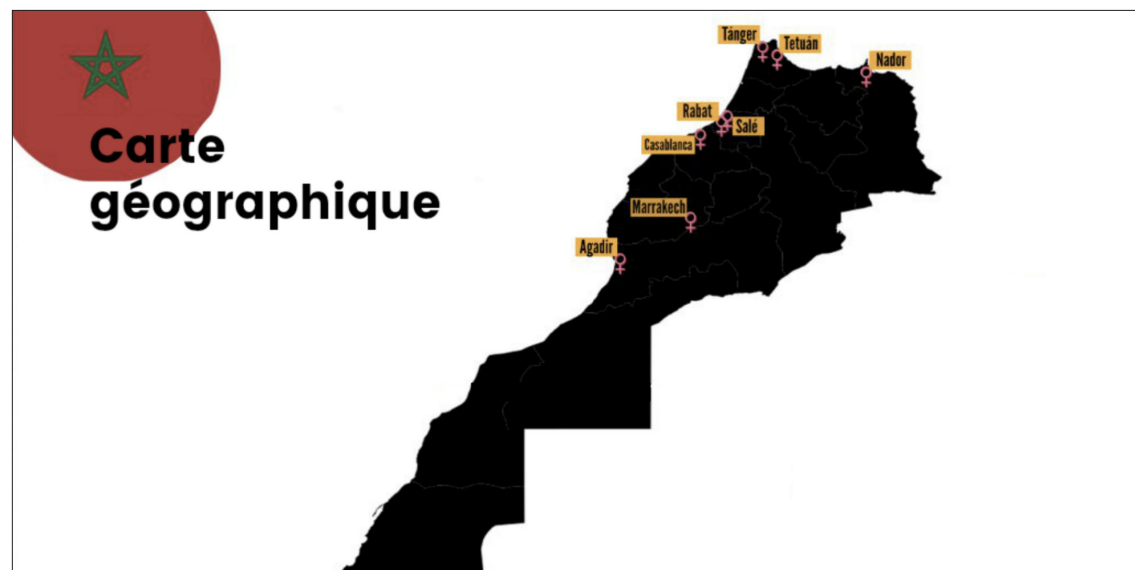
2.2. Où sommes-nous allés chercher les femmes ?

« Les associations doivent s'approcher des femmes, savoir quelle est la réalité et les défendre. Écouter les femmes. Aux femmes qui souhaitent travailler et ne peuvent pas le faire, elles doivent leur donner une opportunité de construire leur vie. Certaines femmes souhaitent rester au Maroc et ne peuvent pas le faire ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

La priorité a été donnée au rapprochement des chercheuses aux contextes dans lesquels vivent les femmes. Pour cela, il nous semblait important de les retrouver dans différentes situations et de les accompagner dans une partie de leur réalité quotidienne. Ainsi, les lieux dans lesquels les rencontres ont été réalisées ont été les suivants :



Pour accéder à ces espaces, des villes ont été sélectionnées qui comptaient sur une forte présence de femmes migrantes, en choisissant : Nador, Tanger, Tétouan, Marrakech, Agadir, Rabat-Sale, Oujda et Casablanca.



Pendant l'enquête, nous avons pu constater que les femmes dans toutes les villes avaient des vies et des réalités différentes. En dépit de vivre dans le même pays, chaque lieu visité présentait des caractéristiques très différenciées qui définissaient les stratégies de vie des personnes interrogées. C'est également le cas des approches de travail des organisations sociales et des administrations publiques.

Tanger, Nador, Tétouan et Oujda sont des villes qui sont forcément marquées par leur situation de contextes de frontière. Cela définit les rapports des migrants qui vivent dans ces villes, étant donné que leurs corps sont considérés socialement comme étant des éléments essentiels de sécurité frontalière²⁷. Dans les trois premières villes, le mouvement des personnes est défini par les frontières maritimes et terrestres avec l'Espagne. Et dans le cas d'Oujda, les réalités de vie sont marquées par la proximité avec l'Algérie. Les frontières définissent, d'après les femmes, la réalité quotidienne des personnes qui se trouvent dans ces contextes. Les femmes et les organisations sociales pensent que les possibilités d'installation dans ces villes sont plus dures que dans le reste du territoire.

À Tanger, elles vivent pour la plupart dans la périphérie suburbaine, même si certaines vivent parfois dans les installations horizontales dans les environs. Nous entendons par cela, des maisons non achevées, voire même de petits ghettos en plastique dans des zones retirées du centre urbain. Quatorze kilomètres séparent la ville de l'Europe et les femmes mentionnent les descentes de police comme quelque chose faisant partie du quotidien.

Certaines se souvenaient des expulsions de quartiers comme Boukhalef, ou les rafles sélectives à Mesnana, en 2017, où elles voyaient qu'elles perdaient le peu qu'elles avaient et qu'elles aient placées dans des bus pour être envoyées au Sud du Maroc. Mais ce ne sont pas des faits isolés, les déplacements forcés se succèdent en continu, et les femmes nous en faisaient part dans nos entretiens.

Tétouan est dominée par la proximité de la frontière avec Ceuta et de la forêt où il y a des installations proches de la clôture qui sépare l'Europe et l'Afrique par la voie terrestre. C'est un espace d'hommes en quête de lieux pour se reposer, mais dans les derniers temps, les femmes subsahariennes sont également arrivées à Tétouan. Certaines le font pour mendier et bon nombre se déplacent entre Tanger et cette ville. Celles qui s'établissent dans la ville cherchent également les services de deux organisations qui sont présentes à Tétouan pour accueillir les femmes en situation de vulnérabilité et également donner une formation. Pendant notre visite, on nous parlait d'une cinquantaine de femmes, la plupart étant des mères, qui vivaient de façon permanente dans l'un des quartiers péri-urbains et dans la médina de la ville.

« Ils nous arrêtent alors que nous mendions, ou lorsque nous allons demander de l'aide aux œuvres caritatives. Ils nous conduisent alors au Commissariat central et disent qu'ils nous ont surprises en train de traverser l'Espagne, dans le Cap Spartel ou dans cette zone. Dans notre communauté (elles sont nigériennes), il y a de nombreux cas similaires. Parfois, ils nous conduisent à Casablanca ou plus bas et parfois au Commissariat central, on nous croit et ils nous laissent libres ».

Groupe de discussion fait à Tanger le 24/11/2017.

Un rapport de terrain de l'organisation GADÉM²⁸ révélait de nombreux centres de détention au sud du Maroc dans l'année 2015, après le déplacement de quelques 1 200 personnes détenues en zones frontalières. A plusieurs reprises, la PNP a envoyé des lettres aux autorités sur ces faits, et concrètement, le 4 octobre 2016, dans un communiqué de presse, elle a dénoncé la violence que

²⁷ "Al cruzar las fronteras y dejar de ser ciudadano/a del lugar donde se habita, surge de manera constante las siguientes inquietudes: ¿Quién responde por mis derechos? ¿A qué Estado debo dirigirme si me enfrento a vulneraciones de mis derechos? Interrogantes que son a su vez retos importantes que implica la creciente migración de personas en el marco de la globalización, en el que no sólo se exporta o importa mano de obra (capital-humano), sino en donde se mueven sus vidas. Son personas consideradas en las declaraciones de derechos como iguales y sujetas de derechos universales. Derechos que deben ser reconocidos por haber nacido humano/a. Sin embargo, las estructuras estatales se han convertido en aquellas que hacen real la universalización, siendo paradójico que la hacen 'real' para sus ciudadanos/as, y por ello existen fronteras legales y políticas que dejan a ciudadanos/as de otra nacionalidad en un sin lugar de derechos. Esta no universalidad de los derechos implica que la globalización tenga un gran componente económico, pero un decreciente contenido de derechos y bienestar. Lo cual es más preocupante en el caso de las mujeres porque se enfrentan a situaciones globales de discriminación" Mujeres migrantes: Sueños y Realidades Aportes para un debate desde los derechos humanos, pg. 73, Barraza Cecilia, Bogotá, 2012.

²⁸ La Gadem dévoile la liste de lieux de détentions de migrants au Maroc. MEDIAS 24, Belghazi Amine, 19/02/2015. Consultable sur : <https://www.medias24.com/SOCIETE/152908-Le-Gadem-devoile-la-liste-des-lieux-de-detention-des-migrants-au-Maroc.html>

représente ces déplacements forcés et l'impact qu'ils ont sur la vie et les droits de personnes en mouvement.

Oujda et le mur qui la sépare de l'Algérie²⁹ est un lieu incontournable de passage des femmes qui s'y rendent par la voie terrestre. La construction d'un fossé et d'une barrière de trois mètres de haut, a augmenté les risques de la traversée des frontières pour les femmes, notamment la possibilité de subir des violences physiques. De plus en plus de femmes arrivent aux services de santé avec des fractures causées par des chutes lors de la tentative de passer le fossé et la clôture, et également par des coups lors des persécutions des agents de sécurité. Elles disaient, dans les entretiens de cette étude, que si vous ne traversez pas rapidement la clôture, il y a beaucoup plus de probabilité de subir des violences sexuelles si l'on n'a pas réussi à passer de l'autre côté.

« Ils n'ont pas confiance dans le système de protection, dans la société civile. Et d'après notre expérience de travail de terrain, la violence envers les femmes migrantes subsahariennes est devenue quelque chose de normal. C'est le prix à payer pour passer, pour migrer. C'est quelque chose de banalisé pour les femmes d'être violée, de subir des agressions physiques sur le chemin ». Interview fait à la Association MS2 à Oujda le 22/11/2018.

Malgré tout, cette ville est le lieu de passage obligé pour de nombreuses personnes qui entrent au Maroc par la voie terrestre avec un statut irrégulier. Peu de femmes restent longtemps dans la ville, même si elles la choisissent comme lieu de repos après avoir passé un temps dans les forêts de Nador. Paradoxalement, les personnes interrogées ont expliqué que la régularisation des migrants avait été plus facile et possible à Oujda que dans d'autres villes limitrophes, comme Nador ou Berkane. Elles ont également déclaré qu'à Oujda, l'accès aux droits, comme l'inscription des nouveaux-nés à l'État civil, était plus garanti que dans d'autres endroits proches, grâce à la médiation d'institutions publiques comme l'Unité de Protection de l'enfance³⁰, un service social géré par l'Entraide nationale^{30/31}.

Les femmes se consacrent, comme dans le reste des villes, à la mendicité. Certaines d'entre elles osent parler de prostitution, mais comme quelque chose qui se pratique dans leur communauté et non pas avec la population marocaine. C'est à Oujda que bon nombre d'entre elles trouvent un « mari » avec lequel elles passent un contrat pour survivre pendant la durée de leur passage sur le territoire marocain.

« Depuis l'Algérie, j'ai marché jusqu'à arriver ici. Le plus dur a été d'arriver à Oujda depuis l'Algérie. Nous avons marché longtemps, la police nous chassait, mais nous avons marché un pas après l'autre jusqu'à arriver ». Interview fait à Oujda le 21/01/2018.

Concrètement, à Nador, la majorité des femmes ne vivent pas dans la ville mais dans les bois limitrophes, dans des campements horizontaux. La majorité d'entre elles sont mères ou sont tombées enceintes pendant leur séjour dans la forêt. Lors de la dernière visite des chercheuses, plus de 100 enfants vivaient dans cette zone.

Si depuis quelques années, leur accès au droit à la santé dans cette ville était lié à leur condition de mère ou aux aspects liés à la santé sexuelle et reproductive, au cours des dernières années, les femmes ont commencé à se rendre dans des hôpitaux avec des fractures. La plupart avaient été causées lors des descentes policières de contrôle aux frontières.

Elles nous racontèrent qu'après avoir accouché, bon nombre de femmes allaient se reposer à Fès,

²⁹ Algérie-Maroc/Fortification des frontières en cours, ALGERIE FOCUS, Mansour Massinisa 20/10/2017 Consultable sur : <http://www.algerie-focus.com/2017/10/algerie-maroc-fortification-frontieres-cours/>

³⁰ "Dans le cadre de ses prérogatives de protection des droits des enfants, le Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social conduit plusieurs programmes qui visent la protection des enfants à travers le soutien des initiatives des associations qui œuvrent dans le domaine de la protection des enfants ; l'amélioration de la qualité de prise en charge des établissements de protection sociale et le renforcement des capacités des différents intervenants. Dans un objectif de mise en œuvre des dispositions de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc, le Ministère et en collaboration avec l'Entraide Nationale, mettent en place des Unités de Protection des Enfants et des programmes avec les associations ayant une expertise dans le domaine pour améliorer la qualité de la prise en charge des enfants en situation difficile", UNITÉS PROTECTION DE L'ENFANCE. Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social. Consultable sur : <http://www.social.gov.ma/fr/enfance/unites-de-protection-de-lenfance>

³¹ Entraide National. Royaume du Maroc. Consultable sur : <https://www.entraide.ma/ar/>

Meknes, Oujda, chez une personne les recevant et les accueillant car les conditions dans la forêt sont très rudes pour les nouveaux-nés.

Un fait fortement déploré par les organisations sociales, à cause de son grave impact sur la santé et sur l'avenir des mères et de leurs enfants est que de nombreuses femmes disparaissent de l'hôpital sans avoir reçu une autorisation de sortie. Certaines, tout juste après leur accouchement, s'en vont de nuit sans avoir reçu le certificat médical d'accouchement.

Elles ne prévoient pas de rester à Nador. Sur toutes les villes dans lesquelles l'étude a été réalisée, c'est celle qui est la plus marquée par sa condition de frontière et où la dureté du rejet social et politique y est la plus aigüe.

“Acababa de llegar al bosque. Han venido de madrugada, gritaban corre, corre. Los otros se han ido. Me he caído huyendo, me he partido el brazo y el pie. Me han operado y me han puesto hierros. Los militares ellos mismos me han llevado al hospital, y se han ido. Tengo mucho miedo, no tengo nada”. Entrevista hecha en Nador el 19/01/2018.

“Lo peor son las redadas. Antes no tocaban a las mujeres, pero ahora huimos como los hombres. A las cinco de la mañana corremos, y es peligroso. La vida en el bosque nos enfrenta a muchos peligros. Es muy duro. Muchas pasamos tiempo embarazadas en los bosques”. Entrevista hecha en Nador el 19/01/2018.

Le travail des organisations sociales est également marqué par la situation de frontière et les mesures sécuritaires qui l'accompagnent.

« Les expériences les plus complexes que nous avons eues est la confrontation avec les autorités chargées de la sécurité. Quand il y a des descentes policières, il y a des fractures et de nombreuses blessures et il faut intervenir rapidement. Parfois, quand nous faisons des visites sur le terrain dans la forêt pour proposer des soins médicaux ou un repas, les autorités marocaines nous obligent à repartir et nous ne pouvons pas aider ceux qui en ont besoin ». Interview fait à l'association Manos Solidarias à Tétouan le 16/02/2018.



³² Le regretté Souverain avait, en effet, jugé nécessaire de mettre en place, à l'aube de l'indépendance, une structure vouée aux préoccupations sociales et humanitaires, qui aura pour mission d'œuvrer pour la satisfaction des besoins immédiats des populations pauvres mais aussi de développer des mécanismes et des programmes d'intégration visant le moyen et le long termes. Créée, d'abord, sous forme d'établissement privé à caractère social par le dahir n° 1-57-099 du 27 avril 1957, l'EN a été ensuite érigée en établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière en vertu du décret n° 2-71-625 du 28 février 1972, statut qu'elle conserve à ce jour. L'entraide nationale, un outil fédérateur de l'action sociale au Maroc". LIBERATION. 28/04/2016. Disponible en : https://www.libe.ma/L-Entraide-nationale-un-outil-federateur-de-l-action-sociale-au-Maroc_a74176.html

Le côté arbitraire des décisions administratives sur les droits des personnes migrantes, et concrètement sur les femmes, se voit dans l'approche différente de l'accès aux droits dans chaque ville. D'après les constats de la PNPM dans son rapport, le bureau de régularisation des migrants était rarement ouvert à Nador, et à Tanger, la difficulté à présenter les demandes faisait que les personnes se rendaient vers d'autres villes comme Rabat³³.

Rabat et Salé sont les villes où se situe la plupart des aides et offres d'accompagnement des femmes migrantes. C'est le circuit de la survie accompagnée. Bon nombre des femmes arrivent dans ces villes après avoir été violentées dans d'autres zones, certaines dorment dans la rue jusqu'à trouver de l'aide des organisations sociales. C'est aussi la première ville du territoire avec le plus d'organisations de migrants³⁴, suivie de Tanger et de Casablanca. Dans le reste des villes, les communautés de migrants ont également une représentation.

Les nationalités de Guinée et de Côte d'Ivoire sont devenues majoritaires ces deux dernières années. Nombreuses de ces femmes se sont vu proposer d'aller jusqu'en Espagne. Elles ont été conduites à Nador et lorsqu'elles ont perdu leur argent, elles ont cherché à Rabat une protection par les organisations. D'autres ont subi un harcèlement par des hommes de la communauté même, qui profitaient de la situation de la rue et du manque de logement que subissaient les femmes à leur arrivée au Maroc. Les cas se répètent et après avoir subi le contexte des frontières, elles tombent enceintes et se dirigent vers des villes exerçant moins de pression de contrôle pour se reposer et pouvoir continuer avec le bébé.

Casablanca, Agadir et Marrakech, sont des villes où il est possible de gagner sa vie dans plusieurs endroits informels. Bon nombre des femmes accèdent à des travaux domestiques, mais la mendicité ou la prostitution restent les moyens les plus probables d'obtenir certains revenus. Agadir et Marrakech sont des villes où l'exploitation sexuelle et l'exploitation au travail sont les plus fortes, aussi du fait de l'existence du tourisme et de l'exploitation des femmes migrantes dans cette activité.

À Casablanca, la possibilité de faire du commerce est quelque chose que les personnes interrogées apprécient et qu'elles mettent en avant comme un élément positif pour être indépendantes et ne pas subir d'exploitation professionnelle. C'est l'une des principales voies d'entrée des femmes au cours des deux dernières années, surtout de celles qui proviennent de pays où il n'y a pas de visa établi avec le Maroc. C'est à cet égard que l'aéroport de la ville est devenu un point critique où le contrôle frontalier représente un risque pour le respect des droits humains³⁵.

Elles vivent dans les zones péri-urbaines de ces villes, dans des quartiers où les femmes soulignent le manque de sécurité. C'est la raison pour laquelle, les agressions sont remarquées notamment dans les entretiens réalisés à Casablanca et Rabat. Elles touchent également la population marocaine, mais les femmes migrantes se trouvent dans une situation de plus grande fragilité.

Les réseaux de contrats de travail domestique gérés depuis le Maroc, notamment avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont fait arriver, surtout à Casablanca et à Marrakech, mais aussi à Fès et à Tanger, des femmes pour travailler dans les maisons. Il y a une pratique généralisée de rétention des passeports et les personnes interrogées dans cette étude racontent comment elles-mêmes ou leurs amies ont fui des conditions d'exploitation et d'abus.

« Nous sommes exposées à de nombreuses choses, surtout lorsque nous n'avons pas d'endroit où vivre, lorsque nous sommes dans la forêt, nous sommes à la merci des bandits et exposées au viol ». Interview fait à Marrakech le 31/12/2018.

³³ ETAT DES LIEUX DE L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PERSONNES MIGRANTES AU MAROC : Bilan, perspectives et recommandations de la société civile (pg. 35). PNPM (Plateforme National Protection Migrants). Rabat. 2017

³⁴ A Rabat 17 organisations forment la « Plateforme des associations et communautés subsahariennes au Maroc (ASCOMS) »

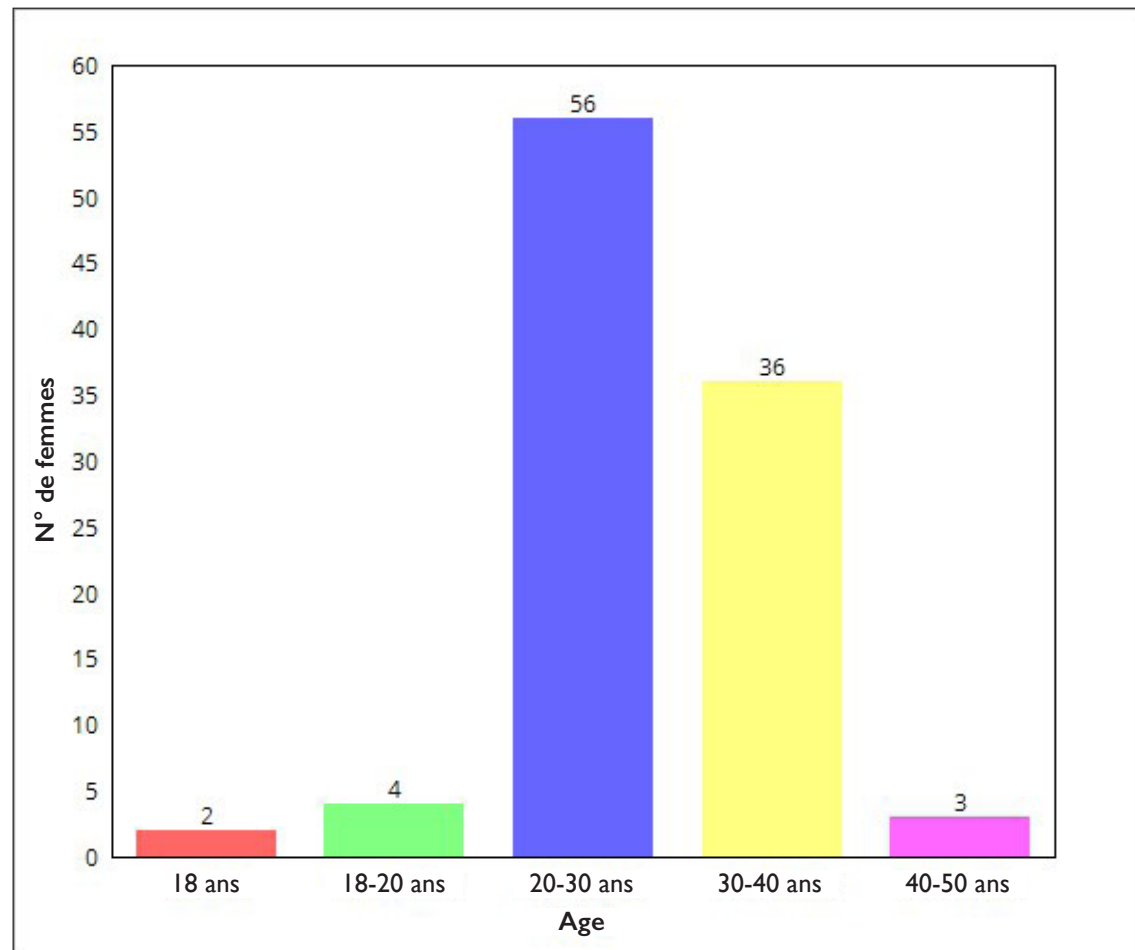
2.3. Qui sont les femmes qui nous ont livré leurs histoires personnelles ?



En ce qui concerne la provenance des femmes interrogées, elles viennent du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Guinée Conakry, de République démocratique du Congo, de Congo-Brazzaville, du Nigeria, du Mali et du Sénégal. La plupart habitaient dans les capitales économiques de leurs pays. Mais toutes déclarent avoir des liens avec les zones d'origine de leurs ancêtres et être marquées par ces zones de provenance avant la migration interne dans le pays. Ains, elles mentionnent de façon catégorique l'influence des coutumes et des traditions des différents peuples auxquels elles appartiennent.

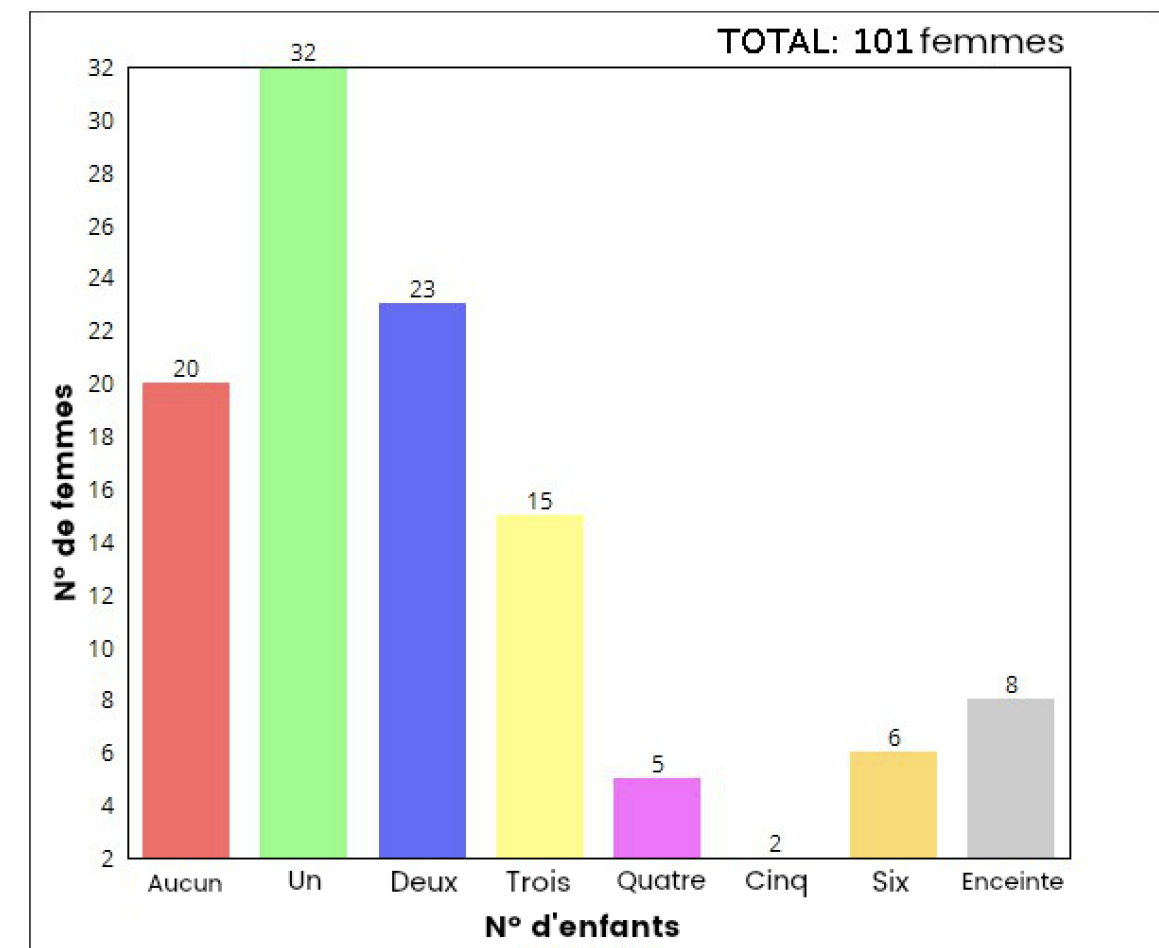
³⁵ Suite de l'affaire Madame Mandika, GADEM Rabat 25/03/2017. Consultable sur : http://www.gadem-asso.org/suite-de-laffaire-de-madame-mandika-free_mandika_s/

En ce qui concerne les franges d'âge des personnes interrogées :

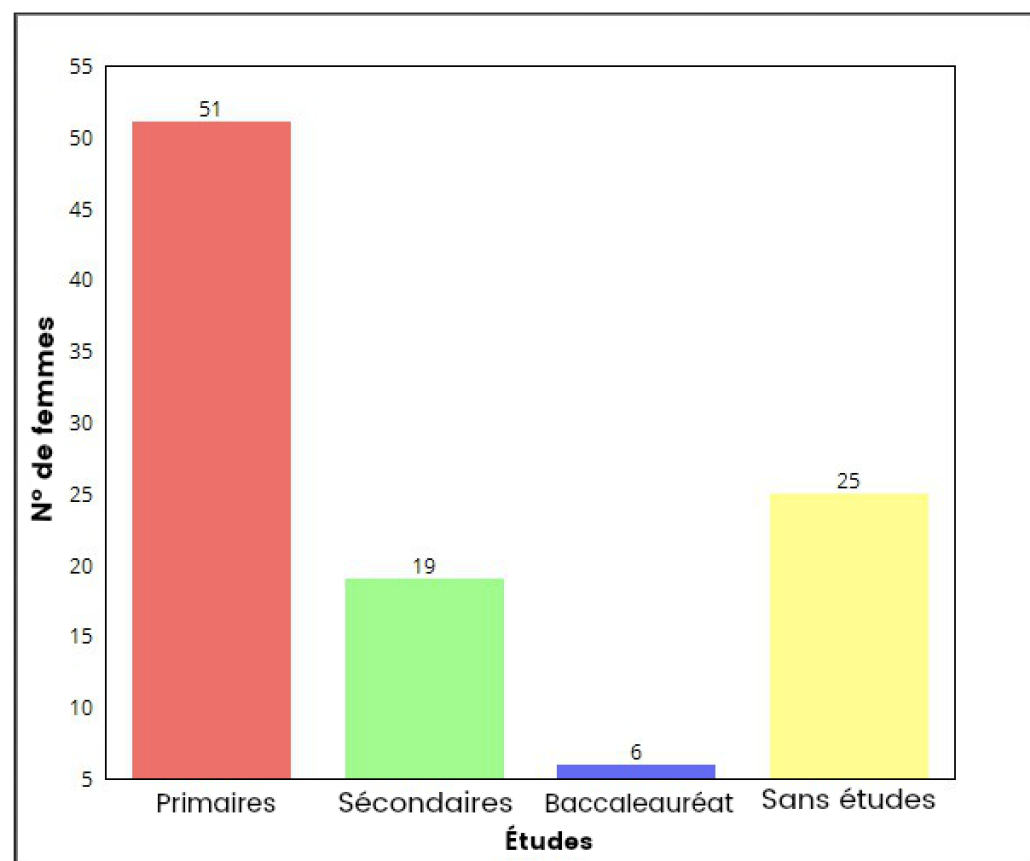


Elles avaient différentes façons d'affronter la maternité :

- Elles avaient décidé de voyager avec les enfants. Elles étaient aussi tombées enceintes au Maroc ou pendant le voyage.
- Elles avaient décidé de laisser les enfants dans le pays d'origine. Même si elles avaient pris cette décision, elles étaient tombées enceintes également au Maroc, elles avaient donc des enfants pris en charge par la famille au pays et d'autres avec elles.
- Elles étaient tombées enceintes pendant le voyage migratoire et/ou au Maroc.
- D'autres n'ont que des enfants dans le pays d'origine et essaient d'éviter d'être enceintes pendant le voyage et au Maroc.



En ce qui concerne les études :



En ce qui concerne leur durée de séjour au Maroc :



La majorité des personnes interrogées avaient vécu dans plusieurs villes en quête de meilleures conditions d'installation. Seules 16 des personnes interrogées avaient vécu dans une seule ville et pour la plupart il s'agissait de femmes qui avaient passé moins d'un an au Maroc. On observe un mouvement entre les zones de frontière et les villes du centre du pays.

CHAPITRE III

Analyse des récits : Le voyage de leur vie



3.1. La décision

« Je viens de l'ouest de la Côte d'Ivoire, je suis de l'ethnie Bete. J'ai deux filles. La première a 15 ans et l'autre 12. Elles sont restées avec ma mère.

Je n'ai pas fait d'études. Mi vie a été dure, laisser votre famille pour partir à l'aventure, ce n'est pas quelque chose de facile. Lorsque je parle d'elles, les larmes me viennent automatiquement ; depuis la guerre, plein de choses se sont passées. J'y ai perdu mon père, puis ma sœur. Dès lors, je ne me suis pas sentie bien, en sécurité. J'ai vu taper à la porte, entrer et violer les femmes. La Côte d'Ivoire a changé. Nous étions deux sœurs et je suis devenue l'unique fille de ma mère. Avant de voyager, j'ai conduit mes filles au village et j'ai dit à ma mère que j'allais au Maroc en quête d'une vie meilleure. Ma mère a « sponsorisé »³⁶ mon voyage avec une partie de ses terrains et des bijoux en or qu'elle avait. Même si je suis arrivée en avion, l'arrivée n'a pas été facile, ils m'ont demandé pourquoi j'étais venue, ils m'ont interrogée. C'est naturel car à une époque, toutes les femmes voulaient partir de Côte d'Ivoire. Bon nombre sont allées au Liberia, au Ghana.

Mon projet est de partir du Maroc car ici j'ai également beaucoup souffert. Je suis une femme forte, travailleuse. Je ne suis pas allée à l'école mais Dieu m'a donné dix doigts pour m'en sortir. Tout ce que tu places devant moi, je m'en charge. Lorsque je suis venue au Maroc, je n'avais personne ici et donc j'ai trouvé des compatriotes qui m'ont parlé de la ville de Dakhla. Elles m'ont expliqué que l'on trouvait du travail dans les usines de poisson et m'ont prévenue que c'était très difficile car vous travaillez 12 heures pour 100 dirhams par jour. J'ai dit à mes compatriotes que le plus difficile avait été de laisser ma mère et mes filles. Je suis fermement décidée à affronter tout ce qui se présentera dans ce voyage ».

Interview fait à Tanger le 02/11/2017.

La migration internationale s'est féminisée de façon qualitative et quantitative.

Les femmes représentent déjà la moitié de la population migrante au monde. Selon l'approche quantitative, différentes théories véhiculent l'accroissement du mouvement des femmes à la demande du marché qui leur attribue certaines niches du travail. Il est vrai que la transnationalisation de la division du travail a renforcé la différence entre les travaux productifs et reproductifs, où les femmes sont acculées aux secteurs du soin et à l'usage de leur corps.

Mais de façon qualitative³⁷, la réalité est aussi différente car les femmes sont de plus en plus leaders de leurs projets migratoires et deviennent les représentantes de leurs familles dans ces processus. Pendant longtemps, au niveau international et aussi dans le contexte du Maroc, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les femmes étaient invisibilisées et étaient représentées dans les contextes migratoires comme des accompagnatrices des parents, des frères et des maris.

Mettre l'accent sur les femmes migrantes qui ont féminisé, petit à petit, la réalité migratoire dans ses aspects sociaux et économiques, nous permet de reformuler l'analyse des migrations et d'offrir une réponse sous une approche féministe et des droits humains. Nous savons que dans le déplacement, les conditions de discrimination et d'inégalité qu'ont subi historiquement les femmes se manifestent à nouveau, donnant lieu à des situations spéciales dans les espaces de non-droit qui se créent durant les projets de migration internationale.

Protéger les droits fondamentaux des femmes qui migrent est une obligation, mais c'est également un besoin pour la cohabitation des sociétés d'accueil. Un État qui considère les femmes migrantes

³⁶ Terme utilisé par la population migrante concernant le financement du voyage migratoire. Adaptation du terme anglais Sponsor.

³⁷ «Aunque en algunas regiones efectivamente ha habido una feminización neta de los flujos, lo que realmente ha cambiado en los últimos cuarenta años es el hecho de que cada vez más mujeres migran de forma independiente en búsqueda de trabajo, en vez de hacerlo como "dependientes" familiares, viajando con sus esposos o reuniéndose con ellos en el exterior. Sumado a esta tendencia en el patrón de migración femenina, el otro cambio significativo a considerar es el mayor grado de atención que académicos y encargados de diseñar políticas públicas prestan a la migración femenina, al papel del género en los procesos migratorios y, sobre todo, a la creciente participación de las mujeres en el envío de remesas». Feminización de la migración, Serie Género Migración y Desarrollo, Paiewonsky Denise, El Instituto Internacional de Investigaciones y Capacitación de las Naciones Unidas para la Promoción de la Mujer (UN-INSTRAW), 2007.



comme un problème est destiné à reproduire des violences et des inégalités, en créant des sociétés en marge du respect des droits humains.

Dans cette recherche, nous concevons la femme comme un agent du changement dans les processus migratoires et nous essayons d'arrêter de la traiter comme un cas de particulière vulnérabilité ou lié à la migration de l'homme. Ainsi, la raison pour laquelle les femmes interrogées dans cette étude se déplacent, avec quelles stratégies et quels sont les objectifs qu'elles recherchent, donnent des clés pour comprendre globalement et, eu égard aux droits humains, l'expression de « féminisation de la migration ».

La première chose que nous voulons souligner est que les femmes interrogées dans cette enquête se sont déplacées de façon autonome. Quatre d'entre elles l'ont fait accompagnées de leurs maris, mais la situation dans laquelle elles se trouvent, fait qu'elles sont leaders de leurs processus migratoires. D'autres ont des projets liés aux réseaux d'exploitation, qu'ils soient sexuels ou domestiques, mais malgré la dureté de cette réalité, elles intègrent ces situations dans leurs discours comme des stratégies valables pour leur projet migratoire.

« J'étais relativement bien dans mon pays, mais on m'a raconté que si j'allais au Maroc, je gagnerais beaucoup plus d'argent et donc j'ai pris la décision de venir et lorsque je suis venue, j'ai découvert que ce n'était pas vrai. Ce fut une décision personnelle et l'une de mes sœurs m'a soutenue, elle m'a donné de l'argent pour faire les papiers et réaliser le voyage en avion. » *Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.*

Durante las entrevistas el objetivo unánime que las lleva a emprender el viaje es buscar mejores condiciones de vida. Ser independientes, tener un futuro respetable para sus hijos e hijas, y en muchos casos poder ocuparse de la familia y la comunidad que dejaron atrás, son deseos a la base de su proyecto de vida. La migración es entendida en los discursos como una resistencia ante las situaciones de violencia, pobreza y exclusión social a las que se vieron abocadas en sus países de origen. El movimiento de las mujeres forma parte de las estrategias de resistencia y adaptación a la globalización mundial³⁸.

³⁸ Cartografías migratorias: migraciones internacionales de las relaciones Norte-Sur. Gil Araújo, Sandra. Consultable sur: <http://www.fuhem.es/media/cdv/file/biblioteca/Libros/GIL%20ARAÚJO,%20Sandra,%20Cartograf%C3%ADas%20migratorias.pdf>

« Les marocains sont venus me chercher avec un contrat de travail, mais le contrat n'était pas comme ils le disaient, ils m'ont maltraitée et j'ai fui. Lorsque vous travaillez avec eux, ils vous maltraitent. J'étais enfermée dans une maison pendant trois mois. C'était catastrophique. J'étais comme en prison, je ne savais pas que cela allait se passer comme ça et cela a été un choc mais j'ai fui et maintenant tout va mieux ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

Les femmes interrogées sont conscientes des niches de travail qui les attendent et mentionnent les tâches ménagères, la coiffure et même la prostitution, comme des activités éventuelles dans le processus migratoire. Mais ces espaces délimités que les sociétés leur réservent sont considérés comme un passage pour accéder à d'autres opportunités. Bon nombre d'entre elles se voient, à la fin de ce processus, comme des commerçantes, des gérantes d'un négoce et surtout comme des femmes indépendantes, capables de se débrouiller seules.

Bon nombre de femmes ont commencé le projet migratoire de leur propre gré. Il faut souligner que même si l'initiative de voyager vient de tierces personnes, elles finissent par s'approprier les décisions et par assumer les conséquences qui en dérivent.

Avant de commencer le chemin, les inquiétudes, les peurs et ce que cela représente, ont été établies en consensus avec les parents les plus proches, surtout avec les mères. Parfois, elles ont entamé le chemin sans informer leurs êtres chers, mais à un endroit du trajet migratoire, elles ont renoué le contact avec eux. Même en cela, elles se visualisent elles-mêmes comme des personnes déterminées car elles ont assumé de commencer le projet migratoire et les conséquences que cela comporte.

Parfois, lorsque les femmes ont fui des situations de violence, comme des mariages forcés ou des mauvais traitements, elles ont toujours compté sur une alliée au sein de la famille.

« Ce fut une décision personnelle, je l'ai prise seule. Mon objectif était d'aider la famille. Je viens d'une famille très pauvre. Je veux également aider mes deux enfants qui sont restés au Cameroun ». Interview fait à Agadir le 10/01/2018.

« Mon père est mort et nous avons vendu un terrain, alors ils ont donné un peu d'argent à ma mère. Elle m'a donné cet argent pour ouvrir un commerce, mais je m'en suis servie pour me rendre au Maroc. Je vivais seule avec ma mère et ma petite sœur et la famille ne s'occupait pas de nous, alors j'ai pris la décision, mais ce fut tellement difficile de le faire dans le dos de ma mère. Elle sait maintenant que suis ici, je l'ai appelée lorsque je suis arrivée à Casablanca ».

Interview fait à Nador le 20/01/2018.

Derrière cette décision, il y a un déclencheur qui permet de la prendre, quelque chose qui fait que les femmes commencent à écrire les pages de leur voyage migratoire et à sortir en quête de meilleures conditions de vie.

Pendant les entretiens, elles ont mentionné des causes à des niveaux structurels, communautaires et familiaux, mais aussi personnels. Souvent, les trois niveaux s'entremêlent et traversent les histoires de vie des femmes.

Au niveau structurel, elles ont cité l'impossibilité d'assumer des processus de travail indépendants sur des marchés professionnels dans lesquels leurs droits pouvaient être respectés, la grande pauvreté et la non possibilité de bénéficier de politiques sociales, ni pour elles ni pour leurs enfants. Ces éléments s'ajoutent à la privation de droits, au manque d'opportunités et aux inégalités liées au genre. Dans certaines sociétés de provenance, les conflits belliqueux avaient un impact important. Elles ont également mentionné la spoliation des industries d'extraction, qui, dans certains territoires de provenance génère une violence qui finissait par détruire les communautés et avait un effet direct sur les violations des droits des femmes.

« Depuis Kano, je suis allée à Edo State. Ils avaient attaqué le village et la situation avec Boko Haram n'était pas bonne. À Edo, j'arrivais pas à m'en sortir et une femme m'a proposé d'aller en Europe. J'étais avec plusieurs amies. Sur le chemin, on nous a séparées et certaines sont parties vers la Libye et moi je suis venue au Maroc ». Interview fait à Oujda le 22/01/2018.



« Madame, connaissez-vous la RDC ? La guerre, l'expropriation, il y a tellement de souffrance dans ce pays. Lorsque j'étais là-bas, un Malien travaillait dans un magasin et s'occupait de l'esthétique. Il m'a proposé de me conduire au Mali et au Congo, il n'y a que la guerre. De-là, j'ai été à Brazzaville, puis à Pointe Noir, et ensuite au Bénin et au Mali ». Interview fait à Rabat le 28/12/2018.

En ce qui concerne le rôle de la famille et de la communauté, il faut souligner qu'il y a un pari pour la migration des femmes. Les familles, surtout les femmes, déposent en elles, une plus grande confiance. Elles les voient comme des agents qui s'occupent mieux, avec une plus grande capacité de sacrifice et de souffrance, c'est pourquoi il y aura moins de possibilités qu'elles oublient l'envoi de transferts. C'est la raison pour laquelle, envoyer une fille au lieu d'un fils, est considéré par les familles comme une opportunité de développement.

« Financièrement, ma vie était très compliquée, nous sommes très pauvres. Nous sommes tenus de partir à l'aventure pour atténuer la souffrance de nos parents. Toute la famille a décidé que ça allait être moi qui allait voyager et mon père a parrainé mon voyage ». Interview fait à Oujda le 21/01/2018.

Pendant l'enquête, les personnes interrogées ont indiqué assumer dans leur projet migratoire le rôle de pourvoyeuse de la famille. Elles voyagent pour réussir un meilleur avenir pour leurs enfants et les communautés à l'origine. Malgré l'existence d'un projet économique communautaire, dans les discours, elles lient la génération des bénéficiaires à la possibilité d'obtenir une plus grande indépendance et par conséquent d'accéder aux droits. Se débrouiller seules et ne dépendre de personne, ce sont des phrases qui se répètent dans tous les entretiens et par l'intégralité des personnes interrogées.

Parmi les femmes interrogées, il y avait des raisons qui ont expliqué leur sortie du territoire et qui étaient liées à leur position de genre dans des contextes de discrimination. Citons notamment les mariages forcés, la violence domestique, l'exploitation sexuelle et la discrimination.

« Je suis au Maroc depuis deux mois, j'ai passé un mois dans la forêt de Nador et maintenant à Tanger. Ma vie avant de sortir de mon pays... ils m'ont forcée à être

³⁹ Feminization of Migration, Working paper 1. In straw (United Nations International Research and Training Institute for the advancement of Women), 2007.

dans un bar à faire des choses que je ne voulais pas. On me prenait... comment ça se dit... on me prenait comme prostituée. Lorsque les hommes venaient, ils m'envoyaient et m'obligeaient à coucher avec les hommes. Ils me frappaient encore et encore et j'ai fui. C'était très compliqué car je n'avais pas d'argent. Lorsque je suis venue ici, on m'a tout enlevé. Je suis passé par la Guinée, le Mali, l'Algérie, Oujda, Nador et maintenant Tanger ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

« On m'a marié à 17 ans avec un homme qui aurait pu être mon grand-père. Il me frappait beaucoup et il a six enfants. Son fils, qui était plus vieux que moi, me frappait également. Je vendais de la marchandise et alors j'ai cherché quelqu'un pour m'orienter sur le chemin. J'ai gardé de l'argent pour eux. C'était très difficile de sortir de là. J'ai réalisé le voyage car je veux être libre, je veux gagner de l'argent et je veux aider ma famille. Le voyage est très compliqué, l'Algérie et le Maroc, c'est le plus délicat. Mon rêve est d'aller en Europe ». Interview fait à Tanger le 20/01/2017.

Il faut distinguer que bon nombre de ces situations de vulnérabilité faisaient que certaines ne pouvaient pas décider quant à leur droit de ne pas migrer. Mais comme nous l'avons signalé au début, même si elles n'avaient pas le choix, les femmes finissent par assumer la décision comme la leur et toutes se voyaient comme des personnes fortement déterminées.

3.2. Sur le chemin

« La décision est difficile car vous allez dans un endroit où vous ne connaissez personne, vous ne connaissez pas le comportement, les réactions de ceux qui sont à l'étranger. Mais on y va malgré tout. Le plus difficile pour moi a été le passage entre l'Algérie et le Maroc. Bon nombre sont violées dans le désert. On le voit, mais au milieu de cette réalité, nous ne pouvons rien faire, nous sommes obligées de le supporter ». Interview fait à Oujda le 21/01/2018.

Décider de partir de son pays est un choix difficile dans la mesure où cela représente se séparer de sa famille, surtout des mères, et cela génère beaucoup d'angoisse chez les femmes qui ont laissé leurs enfants dans le pays d'origine. La méconnaissance d'une nouvelle réalité, la séparation des codes communautaires et culturels, l'exposition à la violence et la solitude face à elle, sont exprimées par les femmes comme des inquiétudes avant de commencer le voyage. C'est la raison pour laquelle, la figure de personnes amies, ou de gestionnaires de voyages deviennent des références suite à cette décision difficile.

Le chemin jusqu'au Maroc est différencié entre les femmes qui l'ont fait avec un statut régulier par rapport à celles qui ont dû opter pour des voies irrégulières⁴⁰.

Les perceptions sur le voyage sont différentes pour ces femmes qui sont arrivées par la voie aérienne et celles qui l'ont fait par la voie terrestre. Au niveau de la voie aérienne, les femmes ont subi des interrogatoires à leur entrée dans le pays et même si elles le mentionnent comme des moments difficiles, ils n'ont pas été traumatisants. Cela explique qu'elles se rappellent des premiers jours au Maroc comme d'une expérience positive jusqu'au début des premières difficultés.

« Je suis arrivée par avion avec ma fille. Une amie à moi y étudiait et m'a dit que c'est un pays francophone, près de l'Europe. Ainsi, à défaut de me rendre en Europe, j'ai pensé que je pourrai y poursuivre mes études. J'ai voulu voyager avec ma fille car je n'ai pas connu l'amour de ma mère, lorsque j'avais 5 ans, je suis allée vivre avec ma famille paternelle. Quand nous sommes arrivées à l'aéroport, nous avons eu beaucoup de problèmes car ils ne voulaient pas que nous entrions et ils nous ont gardées plusieurs heures car ils n'accordaient

⁴⁰ L'immigration subsaharienne au Maroc: Analyse socio-économique. Association Marocaine d'Etudes et de Recherche en Migrations. 2008. Disponible en: <http://amerm.ma/wp-content/uploads/2014/02/De-l'afrique-subsaharienne-au-Maroc-Les-réalités-de-la-migration-irrégulière.pdf>.

pas de valeur aux papiers qui disaient que j'étais la mère de ma fille... Je ne comprenais rien et j'ai eu peur mais après, tout s'est bien passé. Les premiers jours, on nous a accueillies et Casablanca m'a semblé être une ville bien construite, développée. Ensuite il a fallu chercher une maison pour vivre et les difficultés ont commencé ». Interview fait à Rabat le 29/12/2018.

Sur les deux formes d'accès par la frontière celle de Mauritanie et celle de l'Algérie, la majorité est passée par l'Algérie et elles rapportent être passées par des situations très compliquées. Autour de cette voie, elles évoquent des routines quotidiennes de violence et d'abus.

« Je suis venue depuis le Mali, puis l'Algérie, depuis l'Algérie je suis venue en marchant. Le plus difficile a été d'arriver depuis l'Algérie. Nous marchions et la police nous chassait. Alors nous nous sommes dispersées, nous marchions les unes sans les autres. Le plus difficile, c'est le fossé et la clôture, qui mesure deux ou trois mètres. Les chiens aussi. Parfois, vous tombez et vous ne pouvez plus marcher, alors c'est la chance qui fait que vous croisez les bandits ou non, qu'ils vous violent et vous volent ». Interview fait à Oudja le 20/01/2018.

Sur la route migratoire, par la terre, les femmes doivent affronter des violations graves de leurs droits jusqu'à arriver au Maroc. Elles ont été victimes d'abus sexuels, de violence physique et psychologique. Elles ont également été exposées à des vols, des corruptions et des séquestrations⁴¹.

Parmi les différents agents responsables de cette violence, elles ont évoqué pendant cette étude : les trafiquants, les populations des pays de passage, les compagnons de voyage et les autorités des pays, concrètement les polices aux frontières.

« Lorsque j'étais en Algérie, où j'ai passé sept mois, j'avais une amie. Elle m'a hébergée mais elle m'a imposé des conditions pour que je vive avec elle, et comme je n'avais personne d'autre, je n'ai pas eu le choix. Mon amie avait un petit bar et les hommes venaient et elle me demandait de coucher avec eux. On a eu des problèmes et elle m'a jetée dehors. J'avais gardé un peu d'argent et j'ai suivi d'autres gens jusque-là ». Interview fait à Oujda le 21/01/2018.



⁴¹ Los derechos de las mujeres migrantes: una realidad invisible. Women's Link Worldwide, Madrid, 2011. Disponible en: <http://womenslink.acilia.es/files/1350/los-derechos-de-las-mujeres-migrantes.pdf>



L'une des femmes a parlé de la mort de quatre-vingts-quinze personnes dans le groupe dans lequel elle voyageait pendant la traversée du désert. Seule cinq ont survécu et même si ce souvenir continue de la stresser et de la faire cauchemarder, elle préfère penser qu'elle a eu de la chance d'être en vie.

Pendant les entretiens, on ressent qu'elles doivent affronter la violence sexuelle dans les passages comme un prix à payer pour réussir leurs projets migratoires. La normaliser et l'assumer comme quelque chose d'inévitable est également une forme de survie.

« On nous viole, c'est comme ça. Nous sommes peu à y échapper. On meurt plus, de façon plus simple. Dans le désert ou dans l'eau. À chaque traversée de frontière, si tu restes au bord de l'eau, chaque homme que vous voyez, qu'il soit noir ou blanc, bandit ou militaire, peut devenir un agresseur. Tu ne peux pas vivre avec la peur parce que tu meures, tu dois vivre en sachant que tôt ou tard, ça va se produire ». Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.

Le féminicide était présent dans les récits des femmes interrogées focalisées surtout dans les passages migratoires par la voie terrestre : dans la traversée du Sahara et dans celle des frontières. Dans certains contextes, il y avait le féminicide racial⁴², comme nous l'avons observé dans certains récits de femmes qui avaient vécu en Libye en tentant de traverser l'Italie.

« Enceinte et avec ma fille de deux ans, nous sommes allées en Libye. Lorsque nous sommes arrivées, dans la première ville, Ben Ouali, les trafiquants nous attendaient. Une fois trouvées dans le désert, ils nous ont transportées en voiture. Les libyens me frappaient et frappaient ma fille. Ils frappaient si fort la petite que je leur ai demandé d'arrêter. J'avais l'œil gonflé et je ne pouvais pas l'ouvrir à cause des coups de poing. Je pleurais dans mon cœur car ils ne me laissaient pas pleurer à voix haute. Lorsque nous sommes arrivés à la ville, la bouche de la petite était gonflée, l'œil fermé et elle avait une hémorragie. On nous avait séparés, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Les femmes avec les bébés. Alors les trafiquants se mouillaient les doigts et les mettaient dans les fesses des bébés, devant leurs mères. Ils le faisaient également dans nos vagins et dans nos fesses. On était six mères. Je pensais que j'étais morte. Ils frappaient ma fille pour me soumettre, ils n'avaient pas besoin de me frapper. Un noir qui travaillait avec le fabricant m'a dit de ne pas réagir lorsqu'ils frappaient la petite, de faire comme si cela ne m'importait pas, car si le trafiquant voyait que cela vous importait, que cela vous faisait mal, alors ils tuaient les enfants ». Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.

⁴¹ Los derechos de las mujeres migrantes: una realidad invisible. Women's Link Worldwide, Madrid, 2011. Consultable sur: <http://womenslink.acilia.es/files/1350/los-derechos-de-las-mujeres-migrantes.pdf>

MÉTHODES DE VOYAGE

- Financer le voyage avec des économies personnelles ou familiales. Utiliser des réseaux de sœurs, d'amies et ou de connaissances qui ont déjà fait le trajet.

- PROBLÈMES

- La réalité qu'elles vivent n'est pas comme leur contact leur avait expliqué.
- L'argent ne leur permet pas de réaliser tout le voyage.

- STRATÉGIES

- Assumer la réalité et tenter de s'adapter à elle.
- Affronter les activités qui leur permettent de continuer le projet, y compris le travail domestique et la prostitution.

- Étoffer les réseaux organisés pour l'exploitation sexuelle ou domestique.

- PROBLÈMES

- Se confronter à la dureté de l'exploitation.
- Assumer des situations de violence.

- STRATÉGIES

- Négocier avec les réseaux les conditions lorsqu'elles sont en position de le faire.
- Fuir des réseaux une fois arrivés à destination, dans ce cas, au Maroc.
- Normaliser la violence de l'exploitation comme un sacrifice et un prix à payer pour le projet migratoire.

- Être recluses par des maris qui les conduisent jusqu'au Maroc avec la promesse d'un passage en Europe.

- PROBLÈMES

- Affronter la réalité d'avoir perdu tous les moyens de survie dont elles disposaient.
- Devoir faire face à la tromperie de quelqu'un avec lequel elles avaient un lien émotionnel.

- STRATÉGIES

- Assumer la réalité et tenter de s'adapter à elle.
- Tenter de le dénoncer au Consulat du pays d'origine.
- Tenter de survivre par des activités comme la mendicité, la prostitution et le travail domestique.

Le courage des femmes interrogées et les stratégies utilisées pour leur survie n'étaient pas en contradiction avec la peur. Ce sentiment est une façon de ne pas perdre le pouls de la réalité qu'elles doivent affronter. C'est la raison pour laquelle, elles ont également partagé dans cette étude ce qui faisait partie de leurs cauchemars les plus personnels.

Mourir sur le chemin. Mourir dans l'eau. Que leurs enfants meurent.

Subir de la violence. Subir le rejet par le fait d'être des femmes. Subir du racisme.

Être exploitées.

Ne pas arriver à réaliser leurs rêves migratoires et leurs objectifs après tant de sacrifice.

La stigmatisation dans le pays d'origine pour ne pas avoir vu le projet migratoire aboutir.

Ne pas arriver à couvrir les attentes de leurs familles.

3.3. Le Maroc : Explorer une nouvelle réalité.

« Je suis arrivée avec mes deux amies. Nous avons beaucoup souffert avant d'arriver à Oujda. Il y avait trois hommes, je ne connais pas le père de ma première fille. Nous avons vu un groupe d'hommes, Africains, qui nous ont dit qu'ils nous aideraient à passer, et c'est là que les trois hommes nous ont violées, moi et mon autre sœur. Je suis tombée enceinte de ma première fille. Quand je suis arrivée à Nador, j'ai vu que c'était une forêt, il n'y avait pas de maisons, il n'y avait rien. Tu ne connais personne, tu n'as rien pour survivre. Je voulais me suicider. Et ensuite, tu découvres que tu es enceinte de quelqu'un que tu ne connais même pas. C'est très dur et très difficile. Les années passent et les problèmes sont toujours les mêmes, la violence, l'absence de logement, tout reste pareil. Même si les organisations vous aident à payer la maison un certain mois, rien ne change, car tu ne travailles pas, tu n'avances pas. Personne ne t'aide. Nous dormons maintenant dans un salon que l'on nous a laissé, sur le tapis, sans matelas, sans couvertures. Lorsque tu te prostitues, tu ne gagnes rien, tout juste de quoi payer un peu de pain et de lait. Parfois on te paye 20 dirhams pour baiser. Et tu sais, avec ça, tu peux acheter un peu de farine pour cuisiner pour les filles. Lorsque les organisations donnent des sacs alimentaires, tu n'as pas de quoi te rendre jusque-là. Parfois, je vais mendier avec les filles, même s'il pleut. Je suis obligée de dormir dans le salon sur le sol car je ne suis pas capable de payer une chambre. Je supporte la violence ici depuis trois ans. Tu vis le racisme de tous les côtés, au quotidien. Lorsque tu rentres dans les magasins, certains se bouchent le nez pour signifier que tu pue. Lorsque je n'ai rien à donner à manger aux filles, je les envoie chez le représentant de la communauté et elles mangent au moins une fois par jour. Parfois, je me demande si un blanc voudrait garder mes filles car je ne suis pas capable de m'en sortir avec elles. Tu te lèves le matin et la petite pleure car elle a faim et tu n'as pas un dirham pour lui payer un biscuit. On nous a chassées de plusieurs maisons car nous ne pouvions pas payer et nous nous sommes retrouvées à la rue, parfois la nuit, parfois même sous la pluie ». Interview fait à Tanger le 20/11/2017.

3.3.1. L'arrivée : Les difficultés, les défis et les adaptations.

« Quand je suis arrivée en Algérie, où j'ai passé plusieurs années, on m'a dit que le Maroc était un bon pays, un pays qui respecte les droits humains. Que si tu étais travailleuse, tu pouvais trouver de quoi survivre. Alors j'ai décidé de venir, mais jusqu'à maintenant, je n'ai rien. Je n'ai même pas de maison pour vivre. Je suis désespérée ». Interview fait à Oujda le 22/01/2018.

Dans leurs récits, les femmes expliquent le sentiment de frustration en arrivant au Maroc et de devoir affronter de grandes difficultés pour survivre. De plus, elles indiquent que celles-ci perdurent tout le temps de leur séjour dans le pays, ce qui porte atteinte à leur espoir de pouvoir s'intégrer dans la société marocaine.

Parfois, elles expliquent qu'elles n'ont pas eu assez d'information sur les obstacles qu'elles trouveraient pendant leur installation. En d'autres occasions, elles reconnaissent elles-mêmes avoir décidé d'omettre la dureté de la vie au Maroc pour ne pas compromettre la décision d'effectuer leur voyage.

Idéaliser le projet migratoire ou bien penser qu'elles ne vivraient pas ce que d'autres ont subi, les personnes interrogées elles-mêmes reconnaissent que ce sont des stratégies d'adaptation pour supporter les différentes violences et difficultés qu'elles doivent surmonter.

Dans les premiers jours d'arrivée dans le pays, certaines femmes passent par des réseaux de connaissances qui les ont contactées dans leur pays d'origine.

D'autres sont « accueillies » par les réseaux de trafic et de traite eux-mêmes. Si elles sont passées par la voie terrestre, elles arrivent au Maroc conscientes qu'elles sont exploitées par ces réseaux criminels. Mais pour celles qui sont arrivées par la voie aérienne, c'est dans les premiers jours de leur séjour dans le pays qu'elles prennent conscience de leur nouvelle et dure réalité. Ces dernières indiquent des sentiments d'angoisse extrêmes et des désirs de fuite dans leurs premières journées passées au Maroc.

Il y en a certaines qui se retrouvent seules et qui ont cherché le soutien d'autres compatriotes qui les ont orientées vers des réseaux de soutien mutuel existants dans les communautés migrantes ou bien vers les services d'aide des organisations sociales.

Toutes, peu importe les situations à l'arrivée, ont expliqué dans leur entretien, qu'elles sont obligées de supporter les obstacles qui se placent dans leur réalité, comme une façon de pouvoir atteindre les objectifs de leur projet migratoire. Elles déclarent être disposées à se sacrifier et à se soumettre à la dureté des conditions de vie au Maroc. Elles signalent par ailleurs se sentir puissantes d'avoir réussi à affronter les difficultés.

« Le voyage est difficile, car lorsque nous sommes au pays, ce que les gens racontent ensuite n'est pas la réalité du Maroc. On nous dit que le Maroc, c'est bien, qu'il n'y a pas de visa entre les deux pays et lorsque tu arrives au Maroc pour travailler, même pour nettoyer, on te demande d'être résident. On te dit que si tu arrives au Maroc, il y a un bateau qui t'attend, que tu paies et que tu vas en Europe, mais finalement c'est tout le contraire. On ne peut retourner après car c'est une honte, même si on t'a trompé. Il faut aller de l'avant, c'est l'Europe ou rien ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

Les principales villes de séjour après l'entrée au Maroc pour les femmes interrogées dans cette étude ont été Casablanca, Rabat, Tanger, Oujda et Nador.

Parmi elles, il y a une partie qui une fois arrivées, que ce soit par la voie terrestre ou par la voie aérienne, va directement vivre dans les forêts de Nador. Là, elles affrontent pour la première fois la violence et ce qu'elles définissent comme des terribles conditions de vie. Dans ce séjour dans la forêt, beaucoup tombent enceintes et lorsqu'elles accouchent, elles partent pour la ville, essayer de tenter de survivre avec les bébés.

La routine dans les bois est toujours la même et elle se définit par le contrôle migratoire. Elles signalent que dans la dernière année, les femmes sont également persécutées pendant les descentes policières effectuées par les militaires marocains et soumises à des déplacements forcés vers le sud du pays. Elles expliquent avoir affronté les violences dans ces systèmes de contrôle et donc des agressions physiques et sexuelles, soit du côté des forces de sécurité, soit de la part des groupes de bandits locaux qui profitent généralement des descentes pour les attaquer au moment elles sont les plus vulnérables.

« Les descentes se produisent généralement à l'aube. Alors on se lève et on s'enfuit. On vit dans les bunkers et on mange lorsqu'il y a de quoi manger. Il faut aussi aller chercher l'eau très loin. Dans les forêts, on doit faire plein de choses que l'on ne veut pas faire pour survivre, dont notamment la prostitution avec nos compatriotes ou avec les marocains. C'est une vie terrible, mais il n'y a plus de retour arrière possible lorsque vous êtes ici ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

« Je suis venue en avion à Casablanca et directement à la forêt. Regarde mon bras est détruit. J'étais dans les forêts, les militaires sont venus et j'étais dans la

colline. Nous courrions, nous courions. Mes amies sont parties. Je suis tombée dans la colline, je me suis cassé le bras et le pied, ils m'ont donc opéré et mis une broche. J'ai vu mon pied ouvert. J'ai très peur, je ne peux pas encore bien me bouger, je n'ai pas dit à ma famille la situation dans laquelle je me trouvais. Un homme m'a dit de venir ici, ils ne m'ont même pas dit que je devrais aller à l'eau, ils me disaient que j'irais et que je pourrais passer car il y a un chemin. L'homme m'a dit que je n'avais qu'à lui donner de l'argent et que tout irait bien. Dans la forêt, je dormais dans un bunker et les organisations sont venues me donner des couvertures. J'ai voyagé avec trois amies et les autres ont réussi à passer en Europe ». Interview fait à Nador le 19/01/2018.

Celles qui sont arrivées dans les villes et qui se sont installées grâce à des connaissances ou sous le contrôle d'un réseau d'exploitation, expliquent que les premiers jours ont été plus agréables, elles avaient des sentiments positifs vis-à-vis d'un pays qu'elles définissent comme étant bien construit et développé. Mais elles expliquent qu'au bout d'un certain temps, les connaissances, tout comme les réseaux, ont commencé à leur demander de l'argent pour payer le loyer de la maison, l'eau, l'électricité, à manger, et c'est là qu'elles ont pris conscience de la difficulté de survie.

Elles ont vécu dans des appartements, mais aussi dans ce qu'elles appellent des ghettos ou des espaces entassés où elles cohabitent avec de nombreux hommes. Elles mentionnent que dans ces conditions de vie et compte tenu de la part inférieure de femmes dans les établissements, elles risquent fortement de subir de la violence sexuelle de la part de leurs propres compatriotes.

« Je ne dors pas paisiblement. Quand j'étais enceinte, je savais qu'ils ne me toucheraient pas, mais maintenant que j'ai accouché, je vois comment les compagnons me regardent. Ici on trouve de tout et j'aimerais vivre dans un appartement où il n'y a que des femmes, je me sentirais plus sereine ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

Certaines ont vécu plusieurs jours dans la rue puis ont trouvé des personnes qui les ont dirigées vers une organisation sociale, ou bien elles ont obtenu de l'argent pour pouvoir rejoindre une maison ou un ghetto. Certaines ont été violées par d'autres migrants lorsque ceux-ci les trouvaient dans la rue et leur proposaient un espace pour dormir.

« Je suis au Maroc depuis deux semaines. Une amie est venue ici pour parler de moi dans l'association et c'est elle qui a tout arrangé. Je n'avais rien pour dormir, ni même pour manger. Je vais rester deux mois, ici dans l'association, j'espère que je pourrais m'en sortir ensuite ». Interview fait à Rabat le 29/12/2017.

« Nous sommes exposées à de nombreuses choses, surtout quand nous n'avons pas d'endroit où aller, quand nous sommes dans la forêt, à la merci des bandits et exposées au viol ». Interview fait à Marrakech 29/12/2017.

Elles ont expliqué que ces situations d'impossibilité de se défendre à l'arrivée les rendaient plus vulnérables face à la violence. Les principaux problèmes qu'elles ont rencontrés dans les premiers temps de séjour au Maroc étaient le logement et les agressions. Ne pas avoir d'endroit sûr où vivre et la méconnaissance du pays les rend bien plus vulnérables.

Après, elles expliquaient qu'elles montaient leurs propres réseaux avec d'autres femmes, en essayant à travers l'expérience d'autres personnes, de chercher des moyens de subsister. Malgré ces capacités de résilience, elles continuaient de signaler les mêmes problèmes, qui se maintenaient dans le temps. Elles continuent d'avoir des difficultés à payer un logement digne et surtout, elles expliquaient qu'elles n'avaient pas de travail digne pour survivre. Les problèmes s'aggravaient à la venue des enfants et s'en occuper devenait un véritable défi pour elles.

⁴³ Llaman así a los asentamientos en las zonas de bosque. Pero también a los inmuebles a medio construir y a casas que no ofrecen una habitabilidad digna, donde se reagrupan personas migrantes en condiciones de hacinamiento.

« Il y a une fille qui m'avait reçue ici, qui avait un bar clandestin. Elle voulait que je me prostitue et alors j'ai fui ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

Dans ce nouveau voyage pour s'installer dans le pays, elles disent se sentir éloignées des administrations publiques qu'elles ne considèrent pas comme un instrument pour réussir à améliorer leur situation. Sur toutes les femmes interrogées, peu se sont rapprochées à un moment donné des structures gouvernementales et celles qui l'ont fait, ont toujours été dirigées par des organisations sociales qui les accompagnent. Les aides reçues portaient sur des questions concernant la santé, l'éducation-la formation et l'inscription des enfants à l'État civil.

Elles admettent que les aides viennent toujours de la société civile représentée par les organisations sociales. Malgré cela, toutes les femmes interrogées dans cette étude ne connaissaient pas les projets d'assistance des organisations sociales. Plus de la moitié n'avait aucun contact avec les associations, même si elles avaient entendu parler d'elles.

En ce qui concerne la participation active dans les organisations des femmes interrogées, il faut signaler que trois femmes Camerounaises et deux Ivoiriennes avaient eu des expériences associatives dans leur pays d'origine, mais ne l'avaient pas tenté au Maroc car d'après elles, il y avait de nombreuses difficultés.

Deux femmes participaient activement comme agents de proximité à des associations. Elles avaient commencé dans des groupes religieux et de là, elles ont fini par faire de la médiation sociale entre les femmes et les organisations.

L'une des femmes interrogées avait mis en place son propre groupe et l'avait légalisé au Maroc. Elle mentionnait que les obstacles administratifs étaient très compliqués à résoudre et que même si son travail était reconnu légalement et qu'elle était invitée à des rencontres par de nombreux acteurs sociaux et institutionnels, elle avait encore un long chemin à parcourir pour obtenir la reconnaissance sociale de son travail. Elle indiquait que le fait d'être une femme, migrante et noire était un obstacle pour mettre en place les projets à travers leur organisation.

« Il est très positif que les femmes migrantes participent aux associations. D'abord pour échanger des idées et pour ne pas penser toujours à la même chose car cela mine le moral des autres. Il faut créer des espaces où elles peuvent être écoutées et échanger des idées. Participer aux organisations leur permet de s'intégrer à la société ». Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.



À Tanger, les femmes nigérianes participaient de façon active à une organisation sociale dont elles faisaient partie. L'association étaient également liée à leurs croyances religieuses et parmi les activités proposées, la cohésion de la solidarité à travers le maintien de leur culture est très importante à leurs yeux. Elles soulignaient que dans l'organisation, il y avait un équilibre entre le soutien mutuel, l'assistance et une partie spirituelle qui était très importante pour elles dans des situations de grande vulnérabilité. Elles trouvaient également positif de disposer d'un espace sûr qu'elles s'étaient approprié.

La participation à des groupes spirituels, à des rencontres pour prier, était signalé par les femmes comme une possibilité de se retrouver et servait d'espaces de création de réseaux solidaires

La plupart des femmes interrogées ne se sentaient pas très représentées par les communautés de migrants qu'elles voyaient comme de structures faites à la mesure des hommes. Dans certains cas, elles avaient eu recours à ces communautés face à des situations de violence mais la réponse obtenue n'avait pas été trop positive pour la défense de leurs droits. Ce sont des femmes de RDC et de Côte d'Ivoire qui ont, semble-t-il, un contact plus important avec les représentants communautaires au Maroc. Elles signalent que ceux-ci sont un instrument intéressant au niveau de la médiation avec les ambassades et de la prestation d'aides ponctuelles. Elles signalent le rôle de ces représentants dans la médiation sur des questions de santé et d'identification des défunts et des procédures d'enterrement.

Les femmes qui avaient eu l'expérience de projets d'assistance des organisations sociales les qualifient de positifs et de nécessaires mais ne sentent pas qu'elles y participent. Elles indiquent que les dures conditions de vie ne leur permettent pas d'avoir une présence active dans les structures organisationnelles car le quotidien est marqué par la survie. Elles expliquent qu'une plus grande implication et proximité des organisations dans les quartiers et sur le terrain sont nécessaires. Elles demandent une écoute plus active de leurs besoins et la création d'espaces sûrs pour elles.

« Les femmes migrantes nécessitent l'aide des organisations. Le plus important est de nous donner une formation et d'avoir du travail. Par ailleurs, les communautés devraient aider les compatriotes, être un instrument pour défendre les femmes. Je n'ai rencontré aucune aide de ma communauté et les aides des organisations sont très limitées. Elles donnent des colis alimentaires et parfois elles paient le loyer des maisons. C'est une autre forme de mendicité ».

Interview fait à Marrakech le 26/12/2017.

3.3.2. Gagner sa vie : Des femmes demandant le droit au travail

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, Article 25

1. Les salariés migrants jouiront d'un traitement qui ne sera pas moins favorable que celui que reçoivent les ressortissants de l'État en ce qui concerne la rémunération et :
 - a) Les autres conditions de travail, c'est-à-dire, les heures supplémentaires, les horaires, le repos hebdomadaire, les congés payés, la sécurité, la santé, la fin de la relation contractuelle et toutes autres conditions de travail qui, conformément à la législation et à la pratique nationale, sont comprises en ces termes ;
 - b) Autres conditions de travail, c'est-à-dire, l'âge minimal de l'emploi, la restriction du travail à domicile et n'importe quelles autres matières qui, conformément à la législation et à la pratique nationales, sont considérées comme des conditions d'emploi.
2. Il ne sera pas légal de limiter dans les contrats sous seing privé de travail le principe d'égalité de traitement mentionné au paragraphe 1 du présent article.
3. Les États membres prendront toutes les mesures appropriées pour permettre que les travailleurs migrants ne soient privés d'aucun des droits découlant de ce principe à cause d'irrégularités dans leur permanence ou emploi. En particulier, les employeurs ne seront exonérés d'aucune obligation juridique ni contractuelle, et leurs obligations ne se verront pas limitées de quelque forme que ce soit à cause de n'importe laquelle de ces irrégularités.

« Ici il n'y a pas de travail, la mendicité est la seule chose que nous pouvons faire. Même si tu as des papiers, on ne peut rien faire. J'ai mes papiers depuis 2014, la première fois que le roi a donné des papiers et je les ai obtenus. J'ai cherché un travail désespérément et je ne trouvais pas. Le premier problème c'est d'être noire, et ensuite la première chose qu'ils me demandaient dans tous les travaux est si j'étais musulmane. Même quand tu mendies, tu es obligée de dire que tu es musulmane car on vous donne ainsi plus d'argent. J'ai souvent dit que je suis musulmane pour qu'on me donne de l'argent, et une fois on m'a même demandé de réciter le Coran. Sinon, il y a la mendicité et la prostitution. Il y a des femmes qui sont victimes de traite depuis la Côte d'Ivoire pour travailler dans les maisons et j'ai connu des cas de femmes enfermées pendant deux ans à qui l'on a confisqué le passeport. Ces femmes ont raconté qu'elles seraient menacées de mort si elles dénonçaient. Il y en a d'autres qui ont été abusées sexuellement pendant le travail domestique, et même si elles n'étaient pas retenues, elles n'ont pas été payées. Et il y a également les victimes de traite pour la prostitution, qui sont également tenues de vendre de la drogue ». *Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.*

Le manque d'accès aux opportunités professionnelles oblige les femmes à survivre avec des activités qu'elles n'ont pas désirées, poussées par la situation de vulnérabilité dans laquelle elles se trouvent.

« L'essentiel c'est le travail, c'est la raison pour laquelle, d'abord il y a le travail et ensuite, il faut nous aider à trouver des endroits sûrs pour vivre. Au lieu de me donner du poisson, aidez-moi à pêcher ». *Interview fait à Agadir le 10/01/2018.*

« Nous ne vivons pas, nous ne faisons que survivre. Nous n'avons pas de vie, nous n'avons pas de projets. La seule chose que nous avons en tête, est qu'un jour, si Dieu ouvre la porte, nous irons en Europe. Je n'ai pas une vie normale ». *Interview fait à Casablanca 26/01/2018.*

« Nous avons besoin de trouver un travail. Le fait de ne pas avoir de travail fait que les filles se lancent à faire des choses qui ne sont pas bonnes pour nous, qui nous détruisent physiquement et psychologiquement ». *Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.*

À l'exception de trois femmes interrogées pour l'étude, toutes les autres ont mendié à un moment donné de leur séjour au Maroc pour survivre. La plupart continuait de le faire pendant la réalisation de la recherche.

Mendier était qualifié dans les récits d'activité humiliante et honteuse, qu'elles n'auraient jamais fait dans leur pays et qu'elles ont commencé à faire en Algérie et au Maroc. Les femmes sentaient que demander de l'argent est un signe d'échec dans leur projet migratoire, ce qui entraînait des sentiments de frustration.

« Je me sens humiliée, j'ai honte. J'ai été insultée, regardée avec un mauvais œil. J'ai subi des agressions de la population alors que je mendiais et que j'étais persécutée par la police. Ils m'arrêtent et m'enferment pendant toute la journée au Commissariat ». *Interview fait à Marrakech 20/12/2017.*

À cela s'ajoutent les situations de violence générées autour de cette activité. Elles rapportaient des persécutions de la police, des insultes et des agressions par la population marocaine. Par ailleurs, elles reconnaissaient que c'était la seule activité qui leur permettrait de survivre et de couvrir les besoins élémentaires quotidiens, surtout quand elles avaient déjà des enfants.

Pendant la pratique de la mendicité, les femmes rapportent les détentions de la police dans les villes. Ces pratiques se terminent parfois dans des villes frontalières comme Nador, Tanger et Tétouan avec



des déplacements forcés vers le sud du pays. Elles ont également rapporté des détentions de long terme dans le commissariat, y compris avec les enfants, entre 24 et 48 heures.

« À Tanger, lorsque la police vous voit dans la rue, elle vous prend directement et vous met en cellule au commissariat. J'étais avec mon fils. Ils nous ont arrêtés et lorsqu'ils nous ont portés au commissariat, ils ont dit qu'ils nous avaient pris dans l'eau alors qu'ils nous avaient arrêtés dans les maisons. De là, ils nous envoyaient à Rabat ou Casablanca ». Interview fait à Agadir le 10/01/2018.

Toutes les femmes interrogées qui pratiquaient la mendicité ont déclaré avoir subi des agressions et/ou des insultes par la population marocaine, se référant à leur couleur de peau et à leur condition de migrants comme quelque chose de négatif.

« Une femme est sortie de sa voiture pour me frapper, uniquement parce que je suis allée vers elle pour lui demander de l'aide. Elle m'a fait un doigt pour que montrer que j'aïlle me faire foutre. Je me suis sentie ridicule ». Interview fait à Agadir le 08/01/2018.

Elles étaient également préoccupées par l'image que les Marocaines construisaient autour de cette forme de survie. Elles expliquaient que l'image créée dans les villes était négative.

« Lorsque tu mendies, tu perds ta dignité, c'est une offense même de demander de l'argent. Parfois, tu es bien habillée le dimanche pour aller à l'église et un marocain s'approche et te donne de l'argent même si tu ne le demandes pas. Ils nous ont déjà ridiculisées, l'image est celle-là ». Interview fait à Tetouan le 25/11/2017.

Une autre des activités de survie mentionnée dans les entretiens était la prostitution. Elles déclaraient que c'était les circonstances qui les y obligeaient, ou bien des compagnes qui n'avaient pas eu d'autre choix. Certaines avaient déjà eu des expériences dans le pays d'origine ou dans la route migratoire. D'abord, elles expliquaient que la situation de vulnérabilité les forçait, et ensuite, elles ressentaient une grande violence lorsqu'elles se voyaient tenues de le faire. Aussi, le peu d'argent qu'elles gagnaient, elles le rapportaient comme une forme de violence. La plupart touchait de 20 à 50 dirhams par service sexuel. Elles ont subi des coups, des insultes et des situations des vulnérabilités pendant cette pratique.

Les clients à Oujda, Casablanca et Rabat, étaient pour la plupart des compatriotes. Dans les forêts de Nador et dans certains quartiers de Tanger, les plus jeunes pouvaient obtenir des clients marocains. Certaines s'étaient associées à des femmes marocaines qui se prostituaient également. À Marrakech et Agadir, la situation de tourisme sexuel que vivaient les villes, faisait que les femmes migrantes subsahariennes entraient également dans les circuits d'offre d'exploitation sexuelle de la zone.

« Ma peur principale quand je suis arrivée était de ne pas m'accoutumer au travail (prostitution), mais maintenant je me suis habituée ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

Les deux activités n'étaient pas liées au fait d'avoir un statut irrégulier car les femmes bénéficiant d'une résidence avaient également un manque d'opportunités professionnelles. Pour les femmes avec un statut régulier au Maroc, se voir tenue de réaliser ces deux activités représentait une frustration encore plus grande et une sensation d'être immobilisée dans le pays et de ne pas avoir la possibilité d'avancer et de sortir de situations de vulnérabilité et d'exploitation.

« Quand tu viens d'un autre pays, tu as des enfants et tu n'as rien, alors tu commences à te prostituer. Même si tu as un mari, tu te prostitues pour aller de l'avant. C'est quelque chose que les organisations sociales doivent garder en tête, et faire que ces personnes aient accès à ces services et les aider à trouver un emploi, pour pouvoir soigner leurs enfants, trouver un logement ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

Pendant cette étude, nous avons également interrogé des femmes qui avaient travaillé dans les travaux domestiques, les usines de poisson et le commerce. Sur les trois activités rémunérées, toutes ont été exercées sans contrat de travail enregistré, même si celles qui travaillent dans les maisons avaient été recrutées par des agences de recrutement dans les pays d'origine.

Les plus dures conditions professionnelles, les abus et la violence étaient rapportés dans les récits du travail domestique. Elles y mentionnaient des situations de violence comme la rétention de passeports, les abus sexuels, le défaut de paiement, les journées professionnelles dans des conditions de quasi-esclavage.

« L'une de mes sœurs est venue au Maroc avec un contrat et jusqu'à ce jour, son passeport est bloqué dans la maison de la femme pour laquelle elle travaillait. Elle a fui. Elle va essayer de retourner au pays pour faire de nouveaux papiers. Elle avait un contrat de deux ans et a été maltraitée dans la maison ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

Dans les usines de poisson, elles ont expliqué que les conditions étaient très dures mais ne différaient pas des autres collègues marocaines, elles rapportaient surtout des journées de 12 heures quotidiennes et percevoir 100 dirhams par jour.

Le commerce est vu par les femmes comme une sortie leur permettant d'être indépendantes et de ne pas supporter les abus⁴⁴. Les projets de micro-commerce engagés par les femmes à Casablanca fonctionnaient et leur permettaient d'avoir des encaissements pour payer la maison et obtenir certains bénéfices pour que la famille survive. Elles travaillaient à la vente de produits africains, mais aussi comme gérantes de petits restaurants africains qui étaient fréquentés surtout par les compatriotes eux-mêmes.

« J'avais peur car je ne savais pas ce que j'allais trouver à l'arrivée. Quand je suis arrivée, je suis allée travailler avec les marocains, mais ce n'était pas facile. Alors je suis venue au marché pour travailler dans l'environnement des noirs, qui serait plus facile ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

Pour elles, le véritable respect de leurs droits passe par l'accès au travail au moins dans des conditions d'égalité avec la population locale. Elles savent que la société marocaine souffre également de problèmes d'accès et de manque de travail, mais comprennent que leur statut de migrants et leur couleur de peau sont des obstacles qui ne les placent pas dans des situations d'égaux opportunités.

⁴⁴ "De la migration à l'entrepreneuriat : Parcours de femmes au Maroc", YABILADI, 20/03/2018. Consultable sur: <https://www.yabiladi.com/articles/details/62949/migration-l-entrepreneuriat-parcours-femmes-maroc.html>

3.3.3. **Ce n'est pas un pays pour les noires : discrimination, racisme et violence contre les femmes**

L'expression « discrimination raciale » va évoquer toute distinction, exclusion, restriction ou préférence reposant sur des motifs de race, de couleur, de lignée ou d'origine nationale ou ethnique, qui a pour objet ou pour résultat, d'annuler ou de porter atteinte à la reconnaissance, à la jouissance ou à l'exercice, sous des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les sphères politique, économique, sociale, culturelle ou dans n'importe quelle sphère de la vie publique ». *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des formes connexes d'intolérance : élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des formes connexes d'intolérance)*

« [...] le terme « discrimination », comme cela est utilisé dans le Pacte, doit être entendu comme se référant à toute distinction, exclusion, restriction ou préférence qui repose sur certains motifs, comme la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou d'un autre genre, l'origine nationale ou sociale, la position économique, la naissance ou toute autre condition sociale, et qui ont pour objet ou pour résultat d'annuler ou de porter atteinte à la reconnaissance, à la jouissance ou à l'exercice, sous des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes. »⁴⁵. Observation générale N° 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du Comité des droits de l'homme.

La « discrimination contre la femme » évoquera toute distinction, exclusion de restriction reposant sur le sexe ayant pour objet ou pour résultat de porter atteinte ou d'annuler la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice pour la femme, indépendamment de son état civil, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les sphères politique, économique, sociale, culturelle et civile ou dans toute autre sphère.

(Article 1. La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme.

La Recommandation générale n° 19 sur la violence contre la femme, du Comité pour l'élimination de la discrimination contre la femme, stipulant que la définition de discrimination contenue dans l'article 1 inclut la violence fondée sur le genre, c'est-à-dire, la violence dirigée contre une femme car elle est une femme ou qui la touche de façon disproportionnée. Dans cette recommandation, la violence reposant sur le genre est identifiée comme « une forme de discrimination empêchant gravement de jouir des droits et des libertés sur un pied d'égalité avec l'homme ». La violence reposant sur le genre inclut « des actes infligeant des dommages ou des souffrances de nature physique, mentale ou sexuelle, des menaces de commettre ces actes, des contraintes ou autres formes de privation de liberté.

« La discrimination est quelque chose que nous subissons chaque jour dans le taxi, dans les rues, dans les magasins, elle fait partie de nos vies quotidiennes ».

Interview fait à Marrakech le 30/12/2017.

« Je n'avais pas beaucoup d'information de ce qui se passait ici. Ce n'est pas la même réalité qu'ils m'ont racontée. Sur la Libye et l'Algérie, il y a plus d'information. Si j'avais su tout ce qui se passait ici, je crois que je ne serais pas venue. Je pensais que cet endroit était plus sûr, même si nous ne voulions

⁴⁵ CDH. (1989). Observation générale n° 18, Commentaires généraux adaptés par le Comité des droits de l'homme, non-discrimination. 37e période de sessions, ONU Doc. HRI/GEN/1/Rev.7 at 168, para. 7. Consultable sur : www1.umn.edu/humanrts/hrcommittee/Sgencom18.html



pas rester ici, même si c'était uniquement de passage, mais que ce serait un passage sûr pour les femmes » *Interview fait à Marrakech le 31/12/2017.*

Le caractère transnational de la violence de genre traverse également les migrations et cela s'apprécie dans les récits des personnes interrogées pour ce rapport. Les menaces à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté provoquées par les inégalités de genre impliquent que l'exposition aux violences des femmes migrantes soit différente.

Être femme débouche sur le fait que les mêmes violences qu'elles subissaient dans leurs pays d'origine se répètent, accentuées par des processus de vulnérabilité causés par leur situation migratoire. Être migrantes les expose à des violations des droits humains, en étant victimes de la violence perpétrée par les sociétés de transit et de destination des migrations, mais aussi par les compagnons des communautés migratoires elles-mêmes.

Un autre des éléments soulignés par les femmes pendant les entretiens est le racisme. Il est identifié par les personnes interrogées comme l'une des violences les plus humiliantes par lesquelles elles doivent passer au Maroc. Elles déclarent que leur vie dans le pays est marquée par le fait d'être migrantes et femmes, mais également par le fait d'être noires.

Le classisme et la discrimination vis-à-vis de leur culture et de religions, autres que la musulmane, sont également mentionnés comme des problèmes, qui portent atteinte à leur processus de cohabitation dans le pays.

« Au Maroc, une femme noire n'a aucun droit. Nous n'avons aucune loi qui nous protège, ce sont ceux du pays qui ont la loi ». *Interview fait à Agadir 10/01/2018.*

Elles racontent dans les entretiens que la violence est systématique et structurelle, menaçant leurs droits au quotidien. La lecture qu'elles font de cette situation est qu'elle devient un obstacle grave pour l'intégration sociale et économique dans la société marocaine. L'exercice continu de ces agressions se transforme, d'après elles, en un problème social qui porte atteinte à la cohabitation dans les contextes dans lesquels les femmes migrantes résident.

« Lorsqu'ils te voient comme une pute parce que tu es pauvre et noire. Tu te balades dans la rue et les hommes se touchent le sexe. C'est ça l'image qu'ils ont de nous, des putes et pauvres qui mendient. Ce n'est pas bon ni pour nous ni pour eux. Que montrent-ils à leurs enfants avec ces comportements, quel est notre futur et celui de nos enfants ici ? ». *Interview fait à Tanger le 19/11/2017.*

« Quand tu sors, ils t'appellent « la noire » dans la rue. Ils te crachent dessus. Mon fils avait une allergie et je l'ai amené à l'hôpital, ils ne voulaient pas le toucher. Ils m'ont fait prendre une photo du ventre de l'enfant et le docteur a zoomé sur la photo pour voir de quoi il s'agissait, mais il n'a pas voulu toucher son corps. Il est vrai qu'au Cameroun je souffrais, mais j'avais ma famille, je ne ressentais pas ce racisme. Cette vie que je vis ici m'affecte beaucoup au niveau émotionnel. Je pensais qu'en sortant du pays, je pourrais évoluer ». Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.

Toutes les personnes interrogées, sauf deux d'entre elles, ont expliqué avoir souffert, à un moment donné, des situations d'exposition à la violence sexuelle, des agressions physiques, des insultes, de la maltraitance, de l'exploitation forcée dans la prostitution et dans le travail domestique, du racisme et de la discrimination pour des questions religieuses et culturelles.

« Même à moi on me l'a fait, ils m'ont violée. Les bandits marocains qui profitent lorsque les militaires viennent. Ils m'ont frappée jusqu'à ce que les yeux gonflent, et ensuite ils m'ont violée tandis qu'ils me mordaient le cou et là, tu peux voir la marque qu'ils m'ont laissée. Comme je venais tout juste d'arriver, j'ai dit à mes amies que je voulais aller à la police mais elles m'ont dit que ça n'allait rien résoudre. Alors, je l'ai gardé pour moi et pour Dieu. Depuis mon enfance, j'écoute ce problème que nous avons les femmes, cette peur, cette violence, mais je ne la connaissais pas. C'est ici au Maroc que j'ai appris cette violence, et j'en ai été la victime ». Interview fait à Nador le 20/01/2018.

« Je ne sais pas si la violence contre les femmes migrantes va s'arrêter un jour. Et ce que je demande, c'est que cette violence s'arrête car nous la subissons chaque jour. Nous pouvons être dans la rue et on vient nous agresser, un petit enfant te crache dessus et t'appelle azia (la noire). C'est très difficile ». Interview fait à Agadir le 08/01/2018.

« Les femmes migrantes subissent des agressions. On te jette des pierres, on te crache dessus, les petits enfants viennent te toucher les fesses. Ils ne font pas cela à leurs compatriotes, ni aux blanches, ils le font aux noires ». Interview fait à Agadir le 10/01/2018.

« Les hommes disent viens ici, viens ici, quand tu passes dans la rue et pendant ce temps, ils se touchent le sexe. La dernière fois qu'ils l'ont fait, c'était hier. Je ne peux pas me rendre à la police. Je me limite à en parler à mes amies. Je prends des mesures comme ne pas sortir la nuit et tenter d'éviter les agressions ». Interview fait à Tanger le 19/11/2017.

Les femmes disent qu'elles ne connaissent pas leurs droits au Maroc et doutent que leur situation d'exclusion leur permette d'y avoir accès. Aucune des personnes interrogées n'a osé dénoncer les agressions à la police marocaine et peu d'entre elles ont demandé des services d'accompagnement aux organisations sociales.

La plupart disent s'appuyer sur leurs compagnes de voyage qui ont déjà eu des expériences avec la violence pour expliquer leurs cas. C'est important pour elles car elles se sentent comprises et pensent qu'elles ne seront pas jugées par d'autres femmes qui sont passées par la même chose.

Elles valorisent de façon positive l'établissement d'un meilleur suivi par les organisations sociales de ces situations et soulignent l'importance d'établir des services d'écoute et des lieux sûrs pour les femmes migrantes. Même en cela, elles se méfient du pouvoir des associations pour lutter, en particulier, contre le racisme et les agressions sexuelles. Elles expliquent que la normalisation de la violence contre elles est tellement grande qu'il est très difficile d'en finir avec elle⁴⁶.

⁴⁶ Naciones Unidas. Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer [en línea]. Diciembre 1979. Artículo: 16.1.e. Disponible en: <http://www.ohchr.org/SP/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>. Naciones Unidas.

« Il y a de la violence de tous les côtés, de toutes parts. Je supporte la violence toute seule ; Quelle police ? Quelles organisations ? La plupart des fois, ils disent qu'ils ne peuvent rien faire face à ce qui nous arrive ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

À Casablanca, Rabat et Tanger, elles racontent des agressions et des vols quotidiens par les délinquants ordinaires. Elles expliquent que ce sont des situations que vivent également la population locale, mais que les agresseurs savent leur vulnérabilité et l'impossibilité qu'elles ont de les dénoncer et en profitent. À Rabat, les femmes de certains quartiers nous montraient des sacs en plastique qu'elles portaient plaqués au corps, dans lesquels elles gardaient leur portable et de l'argent. Ne pas pouvoir porter des sacs était l'image de la violence quotidienne qu'elles subissaient.

Les agressions dans les zones frontalières, qu'elles soient réalisées par des criminels, des compagnons des communautés migrantes ou par les forces de sécurité, étaient également mentionnées comme quelque chose de quotidien dans les récits des personnes interrogées.

Pendant les pratiques de contrôle aux frontières, elles disaient subir des agressions sexuelles, des vols, de la violence physique et des déplacements forcés vers d'autres zones du pays.

Les activités avec lesquelles elles gagnaient leur vie étaient également mentionnées comme des contextes de violence. A part le commerce, l'exercice de la mendicité, la prostitution et le service domestique les plaçaient face à des violations quotidiennes de leurs droits.

Elles ont mentionné dans cette étude comme agents qui ont exercé la violence : les forces de sécurité, la population civile, depuis les bandits dans les forêts aux enfants dans la rue, en passant par les compagnons migrants.

« J'ai l'impression de n'avoir aucune valeur au Maroc. Je me sens humiliée face à la population marocaine ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

Certaines d'entre elles demandent plus d'implication de la société marocaine pour en finir avec ces situations. Et même si, pendant les entretiens, les cas où les femmes ont eu des relations et des réseaux avec la population locale ont été rares, celles qui ont réussi le signalent comme quelque chose de positif et expliquent que cela faisait partie de ce qu'il faut faire pour changer la situation qu'elles vivent dans le pays⁴⁷.

« Mes amis marocains m'ont aidée à m'intégrer. Lorsque j'étais à Nador, je vous ai dit que j'ai passé un an et demi là-bas, je dormais dans la forêt. Deux familles marocaines m'ont aidée. La première famille me laissait me doucher, elle me donnait des vêtements et à manger et ensuite, je dormais dans la forêt. La deuxième famille m'a offert une chambre, mais je ne pouvais pas l'accepter, c'était une famille très pauvre avec 11 enfants. Le père de cette famille a un grand cœur ». Interview fait à Agadir le 10/01/2018.

« Le principal problème est l'intégration dans ce système. Ils ne nous acceptent pas facilement car nous sommes des migrantes, nous sommes sans papiers, nous sommes des femmes. Mais les arabes ne sont pas tous pareils, certains nous considèrent et d'autres non ». Interview fait à Agadir 09/01/2018.

« J'ai des amis marocains, ce sont mes voisins. Cela fait des années que j'habite au même endroit et à force de me côtoyer, ils ont vu que je suis comme les autres personnes. Ils m'ont aidée avec la langue, aussi avec des vêtements pour mes filles et souvent, le vendredi, ils me portent du couscous. C'est le passage obligé pour mettre un terme à tant de violence, la solidarité et ne pas voir la couleur de la peau comme une différence ». Interview fait à Tanger le 19/11/2017.

⁴⁷ Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa [en línea]. Article: 14.1. Disponible en: http://www.achpr.org/files/instruments/women-protocol/achpr_instr_proto_women_eng.pdf.

3.3.3.1. Histoires de traite : une autre forme de violence contre les femmes

D'après le protocole pour prévenir, réprimer et sanctionner la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, que complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée :

- a) Par « traite des personnes », nous entendons le fait d'attirer, de transporter, de transférer, d'accueillir ou de recevoir des personnes, en ayant recours à la menace ou à l'utilisation de la force ou d'autres formes de contrainte, au rapt, à la fraude, à la tromperie ou à l'abus de pouvoir ou à une situation de vulnérabilité ou à la concession ou à la réception de paiements ou de bénéfices pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur l'autre, à des fins d'exploitation. Cette exploitation va inclure, au moins, l'exploitation de la prostitution externe ou autres formes d'exploitation sexuelle, les travaux ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou l'extraction d'organes ;
- b) Le consentement donné par la victime de la traite des personnes à toute forme d'exploitation intentionnelle décrite dans la section a) du présent article ne sera pas pris en compte en cas de recours à n'importe lequel des moyens énoncés dans ce paragraphe ;
- c) Le fait d'attirer, transporter, transférer, accueillir ou recevoir un enfant à des fins d'exploitation sera considéré comme étant de la « traite de personnes » y compris sans avoir recours à l'un des moyens énoncés au paragraphe a) du présent article ;
- d) Par « enfant », nous entendons toute personne âgée de moins de 18 ans.

La Recommandation générale N° 19 de la CEDAW sur la violence contre les femmes entend la traite comme l'une de ces violences « La pauvreté et le chômage augmentent les opportunités pour la traite des femmes. Outre les formes établies, il y a de nouvelles formes d'exploitation sexuelle, telles que le tourisme sexuel, le recrutement d'employés domestiques de pays en voie de développement pour travailler dans les pays développés et les mariages arrangés entre les femmes des pays en voie de développement et les étrangers. Ces pratiques sont incompatibles avec l'égalité des droits et avec le respect aux droits et à la dignité des femmes et mettent celles-ci dans des situations spéciales de risque de subir de la violence et de mauvais traitements ».

La Convention du Conseil de l'Europe relative à la lutte contre la traite des êtres humains indique que « la traite des êtres humains constitue une violation des droits de la personne et une atteinte à la dignité et à l'intégrité de l'être humain et peut conduire à une situation d'esclavage pour les victimes. Toute action ou initiative dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains doit être non-discriminatoire et prendre en considération l'égalité entre les femmes et les hommes, et doit avoir également une approche reposant sur les droits de l'enfant »

Principes et directives du Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains sur les droits humains et la traite des personnes. « ... que toutes les personnes qui participent aux activités visant à la combattre doivent intégrer les droits humains dans leur analyse du problème et dans les réponses correspondantes. Cette approche exige d'examiner, dans toutes et chacune des étapes, les répercussions qu'une loi, une politique, une pratique ou une mesure peuvent avoir sur les personnes qui ont fait l'objet de traite ou sont vulnérables. Cela signifie également d'écarter toutes les réponses mettant en péril les droits et les libertés fondamentales. La seule façon de maintenir le travail dûment centré sur les victimes est de s'assurer que la traite des personnes ne se réduit pas simplement à un problème de migration, d'ordre public ou de criminalité organisée ».

Nous voyons dans les recommandations ci-dessus que la Traite représente une forme de violence contre les femmes et une violation de leurs droits fondamentaux. Que les femmes, dans les voyages migratoires, sont exposées à la Traite des êtres humains et que pour les protéger, on a besoin d'une approche basée sur les droits humains qui réintègre la victime dans tous les droits qui lui ont été confisqués.

Ce crime n'est pas donc pas étranger aux femmes migrantes subsahariennes⁴⁸ et durant cette étude, les chercheuses ont pu constater dans les entretiens des indices d'être victimes de traite

⁴⁸ Traite transnationale des personnes Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc . Etude réalisée par Mme Fatna Sarehane, Mme Naima Baba, M. Abdelfattah Ezzine, sous la coordination de Mme Claire Lautier, la direction de l'Organisation internationale pour les migrations, en coopération avec le Ministère de la justice du Royaume du Maroc, Août 2009. Disponible en: https://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/morocco/Traite_Transnationale_des_personnes_%20Etat_des_lieux_et_analyse_des_reponses_au_Maroc.pdf

des êtres humains. Certaines ont partagé leurs histoires, que nous racontons ci-après. On y voit la dimension mondiale du phénomène et les deux exploitations qui touchent le plus les victimes au Maroc, l'exploitation sexuelle et le travail domestique⁴⁹.

HISTOIRES DE SURVIVANT

« Un homme de Sierra Leona est venu me chercher chez mon père. Il m'a demandée en mariage et a donné de l'argent à mes parents. Lorsque je suis arrivée à son pays, il m'obligeait à me prostituer, je ne connaissais pas le pays. Il m'apportait les hommes et m'obligeait à coucher avec eux pour récupérer son argent. C'est comme ça que ça se passe là-bas, je n'étais pas la seule. Il ne voulait pas que j'appelle mes parents, j'étais à Lombi. Lorsque les hommes venaient, certains se protégeaient et d'autres non, c'est comme ça que je suis tombée enceinte de l'un de mes clients. Alors il l'a appris, il me frappait car ce n'était pas son fils. Il me frappait et me frappait (elle montre ses cicatrices). Il m'a poignardée et j'ai survécu. Il m'a dit qu'il avait dépensé beaucoup d'argent et que je devais lui payer 30 000 dollars de dépenses. Alors il m'a pris l'enfant et m'a dit que si je ne le payais pas alors, il ne me rendrait pas l'enfant. J'ai fui car il m'aurait tué. Mes amies sont venues avec un groupe et je suis venue avec elles. Sur le chemin, si tu n'as pas d'argent pour payer, tu payes avec ton corps. À Nador, la police vient aussi chaque jour et brûle tout, les bandits marocains nous violent également ». *Interview fait à Tanger le 13/11/2017.*

« Je fêterai mes 18 ans le 3 février, je suis de Bamako. Avant de venir au Maroc, j'ai travaillé au Koweït pendant plus d'un an. J'y ai été avec un contrat passé avec un monsieur qui était au Mali. J'y ai été pour travailler comme domestique, à 16 ans. Ils me maltrahaient, ils étaient très violents. Ils ne me payaient pas chaque mois, ils retenaient l'argent. Je ne pouvais plus supporter cela, et au bout de trois mois, je voulais m'en aller mais ils m'ont obligée à rester un an et quelques mois de plus. Alors j'ai décidé de venir au Maroc car là, il n'y a pas de visa. Ils m'ont emmenée jusqu'ici pour m'emmener en Europe, la même personne qui m'a fait voyager au Koweït, lui aussi m'a envoyée ici. Je peux travailler ici, et ensuite travailler en Europe. J'étais dans une maison où il y avait des femmes sénégalaises qu'ils avaient emmenées pour travailler dans les maisons », *Interview fait à Rabat le 21/12/2017.*

« J'ai voyagé en Égypte grâce à une amie. Je suis allée chercher là-bas de l'argent dans un salon de coiffure. Quand je gagnais de l'argent, j'envoyais quelque chose en Guinée pour répondre à leurs besoins. Un homme m'y a vue et m'a demandé en mariage. Alors je lui ai dit de demander ma main à ma famille. C'est un Guinéen mais qui vit en France. Depuis l'Égypte, il m'a fait me déplacer jusqu'ici, j'avais gagné un peu d'argent. Alors, je l'ai vu ici une fois et il a pris mon passeport, il disait qu'il allait faire un visa avec. Depuis ce moment-là, je ne sais pas où il est. Je n'ai pas vu mon passeport, ni mon argent, je n'ai rien et je ne connais personne. ». *Interview fait à Tanger le 13/11/2017.*

« Il m'ont emmenée depuis le Sénégal par avion. J'ai un fils que j'ai laissé au Nigeria, âgé de 7 ans. Ils m'ont vendue pour que je travaille comme esclave chez une femme quand j'avais sept ans. La femme me maltraitait et ne m'emmenait pas à l'école, j'étais une esclave. Lorsque j'ai eu 13 ans, mon père m'a récupérée, après six mois, mon père m'a vendue à une autre femme pour la prostitution. La femme m'a envoyée au Maroc avec un patron. Lorsque je suis arrivée à Casablanca, il y avait de nombreuses femmes comme moi qui se prostituaient. Un jour, on m'a expliqué qu'on prendrait un bateau pour traverser l'Europe, mais ce n'est pas ce qu'ils m'avaient assuré car ils m'avaient promis qu'on irait en Europe en avion. J'ai eu recours à la communauté de mon ethnie pour fuir cette femme, mais elle me disait que si je ne réglais pas ma dette, ils tueraient ma famille. Avant de m'en aller, ils ont pris les poils de mon pubis et mes ongles et m'ont dit que si je ne payais pas, ils tueraient ma famille. Alors je me prostituais pour payer et je mendiais aussi. Je lui ai donné son argent et maintenant, je suis libre. Je n'ai rien, ni même d'espoir, mais je suis libre », *Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.*

⁴⁹ Traite des êtres humains: Washington recommande au Maroc plus d'investigations. Medias 24, Mercredi 28 juin 2017 Disponible en: <https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/174561-Traite-des-etres-humains-Washington-recommande-au-Maroc-plus-d-investigations.html>

3.3.4. Droit à la vie en famille

Lors de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, il est signalé que les « droits reproductifs regroupent certains droits humains qui sont déjà reconnus dans les lois nationales, dans les documents internationaux sur les droits humains et les autres documents pertinents des Nations unies... que la santé reproductive est un état général de bien-être physique, mental et social, et non la simple absence de maladies ou de maux concernant tous les aspects liés au système reproductif, à ses fonctions et processus... la santé reproductive suppose aussi la capacité de jouir d'une vie sexuelle satisfaisante et sans risques, de procréer, et la liberté de décider de le faire ou de ne pas le faire, quand et à quelle fréquence » (7.2). Ainsi, le droit à la maternité et de décider librement le type de famille que l'on forme fait partie des droits reproductifs.

Dans les entretiens, les femmes ont signalé que la famille est très importante, un pilier dont les valeurs soutiennent leur projet migratoire. L'une des expressions les plus utilisées dans leur réponse a été « la famille, c'est tout ». Mais dans ce tout, les responsabilités de soin qu'elles ont envers ceux qu'elles ont laissés dans leur pays d'origine sont également implicites, surtout si elles ont des enfants. D'un côté, la famille est une raison de poursuivre les objectifs migratoires mais à certains moments, elle devient un poids énorme pour les femmes.

Cela implique que pendant le processus migratoire, les rôles productifs et reproductifs soient changés. C'est sur ce chemin que les femmes deviennent des leaders vis-à-vis de leur famille et reconstruisent également la signification qu'ont la maternité et les relations de couple⁵⁰.

Les réseaux de soin se transforment également et la famille étendue et communautaire apparaît en force pendant le projet migratoire. Cela repose sur l'établissement de relations de confiance et de soutien mutuel avec les compagnes de voyages, dont bon nombre partagent des imaginaires culturels. « La petite famille, la mifa, les vrais, le charo », sont des expressions pour définir ces nouveaux réseaux.

« Elle est ma famille maintenant. Nous vivons ensemble avec les filles, nous avons fait le chemin seules. C'est comme une sorte de famille, car sans la famille, nous ne sommes rien. En Afrique, la famille n'est pas comme en Europe, la famille africaine est très grande, il n'y a pas que les parents et les enfants ».

Interview fait à Tanger le 19/11/2017.

Quelque chose d'important pour les femmes sont les espaces où se déroule la vie quotidienne et les relations avec les « familles du chemin », avec les enfants et avec les conjoints. Le besoin de trouver des lieux tranquilles et sûrs pour le quotidien était pour elles une grande préoccupation. Avoir un toit digne pour se sentir protégées était, avec le travail, un autre pilier pour obtenir l'intégration au Maroc. De nombreuses personnes ont expliqué que trouver un logement était très compliqué et qu'elles avaient des difficultés à payer. Aucune des personnes interrogées ne pouvaient vivre seule dans une maison ou un appartement. Certaines payaient une chambre et d'autres la partageaient même avec d'autres femmes. Celles qui pouvaient accéder à ce système se considéraient privilégiées, car elles se sentaient plus en sécurité.

Certaines payaient pour dormir dans le salon d'un logement et en journée, elles n'avaient pas d'endroit où vivre. Nous avons trouvé des femmes qui vivaient dans les bois et d'autres qui s'empilaient dans des ghettos, entourées d'hommes pour la plupart. Certains de ces endroits étaient des maisons occupées, à moitié construites ou d'anciens immeubles abandonnés. C'est là que les femmes se sentaient le moins sûres.

« Nous dormons dans une maison qui n'est pas finie d'être construite. De nuit, nous dormons sur des couvertures et en journée, nous plions les couvertures et nos affaires et nous les rangeons. Nous allons mendier pendant toute la journée, nous débrouiller et lorsque nous venons, nous restons un peu dans le cyber et vers 22 h 00 ou 23 h 00, nous allons nous coucher ». *Interview fait à Tanger le 20/11/2017.*

⁵⁰ CEDAW General Recommendation No. 21: Equality in Marriage and Family Relations. United Nations. 1994. Disponible en: <http://www.refworld.org/docid/48abd52c0.html>.



Un autre des éléments importants trouvés pendant l'étude est le lien entre le projet migratoire et la maternité. La plupart des femmes sont à des âges fertiles et le voyage les fait affronter des maternités, bien souvent qui n'ont pas été voulues, qui conditionnent les stratégies d'adaptation de leur processus comme migrantes.

Ainsi, les mères qui ont participé à cette étude sont, pour la plupart, seules à élever leurs enfants, formant pour diverses raisons des familles monoparentales.

« Les autres me voient comme une imbécile, que je n'ai pas d'homme et que j'ai deux filles, et que je suis enceinte du troisième. Je crois que tout le monde me regarde. Mais j'ai changé mes pensées, je n'ai pas pu éviter de tomber enceinte, et maintenant je sens qu'un mari n'est pas important dans la vie, mais les filles sont importantes. Ils seront mon soutien à l'avenir ». *Interview fait à Tanger le 12/11/2017.*

Deux cas se répétaient pendant l'étude : les femmes abandonnées par des « maris du chemin » après être tombées enceintes et des grossesses issues de la violence sexuelle⁵¹.

Lorsque les enfants ont été conçus après avoir subi des faits violents⁵², elles ont du les élever sans avoir reçu de suivi pour atténuer les effets de la violence. Au début, certaines ont exprimé avoir ressenti du rejet pour les enfants fruits de ces situations et ensuite avoir essayé de les accepter.

Deux n'ont pas pu s'occuper de leurs enfants et ont envoyé les bébés à la famille dans le pays d'origine, sans expliquer aux parents les circonstances qui ont accompagnées leur maternité. Les autres se sentaient fières d'avoir eu la capacité d'accepter les enfants, même si elles reconnaissaient que leur survie avait été compliquée avec la maternité. Malgré les difficultés pour faire vivre l'unité familiale, elles se considèrent des femmes fortes qui luttent pour leurs enfants.

⁵¹ « Les réseaux de traite déplacent les femmes d'un territoire à l'autre pour maximiser les profits et éviter l'application de la loi. Beaucoup de femmes sont enceintes au cours de ce processus, souvent à la suite de violences sexuelles ou d'exploitation sexuelle. Que les femmes voyagent pendant la grossesse est toujours décidé par des réseaux, qui décident si les femmes utilisent des contraceptifs, avortent, ou portent une grossesse à terme sur la base des intérêts du réseau », *Madres en las redes de Trata: Derechos Robados*, page 15. *Women's Link Worldwide*, 2017.

⁵² « Suites à ces viols, 23% des femmes qui ont bien voulu témoigner se sont retrouvées enceintes, 35% présentaient divers problèmes de santé sexuelle et reproductive et 33% ont déclaré des problèmes d'ordre psychologique: insomnie, anorexie, cauchemars, pensées suicidaires, honte etc". Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe. MSF (Médecins Sans Frontières), Rabat, 2013. Disponible en: http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CMW/Shared%20Documents/MAR/INT_CMW_NGO_MAR_14800_F.pdf

Les « maris » du chemin, sont un exemple d'adaptation face à la vulnérabilité contre la violence sexuelle. Certaines dans leur discours se réfèrent à eux comme une forme de contrat où l'homme vous protège en échange de soins. Ce que déplorent les mères est, qu'une fois qu'elles sont enceintes, bon nombre sont abandonnées et l'engagement que les « maris » ont construit avec elle se voit anéanti.

« Au début, je ne voulais pas le regarder, car je me souvenais de tout. J'avais des images en tête et je ne réussissais pas à les surmonter. Peu à peu, j'ai appris à accepter et à m'occuper de lui. Les enfants sont importants, c'est mon premier garçon et de ce fait dans notre culture, il est mon père, mon mari, mon frère ».

Interview fait à Tanger le 19/11/2017.

Il y avait aussi des femmes qui ont expérimenté la maternité dans le pays d'origine et qui ont décidé de laisser les enfants à la charge des parents avant de partir sur le chemin migratoire.

Elles constituent des familles transnationales qui changent les positionnements traditionnels des femmes dans les réseaux communautaires. La maternité transnationale fait que le lien maternel filial se construit différemment, loin de ce qui est attendu des mères dans l'éducation basée sur l'attachement. Pour maintenir les liens avec les enfants, elles mentionnent l'importance des réseaux sociaux.

Les mères expliquent également les conflits émotionnels que leur causent le fait de laisser les enfants dans le pays d'origine. Mais il y avait quelque chose qui les faisait douter encore plus et c'était l'arrivée de nouveaux enfants pendant le processus migratoire avec qui elles partageaient un lien maternel-filial plus traditionnel. Ces différences d'éducation dans la fratrie entraînent de la frustration et des sentiments de culpabilité dans la famille.

Les femmes signalent que les situations de vulnérabilité leur font craindre pour la sécurité de leurs enfants et déclarent avoir peur de les perdre. Les études mentionnent la séparation forcée des mères migrantes de leurs enfants, à cause de la violence, de la situation de vulnérabilité et du contrôle aux frontières⁵³.

L'une des femmes interrogées dans cette étude expliquait que son fils était passé par un bateau de fortune en Espagne. Elle n'avait pas pu monter car, au dernier moment, les militaires sont arrivés et elle est restée sur la plage avec son deuxième enfant. L'enfant est avec les services de protection des mineurs en Espagne et même si elle parle avec lui, peu à peu, elle a peur de le perdre.

« Il oublie l'anglais, quand on parle au téléphone, il a une traductrice. J'ai peur qu'on l'adopte. Je me bats pour pouvoir le retrouver mais ça m'est impossible. Le temps passe, c'est mon premier enfant, avec lui j'ai fait le voyage. Dans ma culture, le premier garçon est ton fils, ton frère, ton mari, il est tout ». *Entrevista hecha en Oujda el 22/01/2018.*

3.3.5. Droit à l'éducation et à l'identité

La **Convention internationale des droits de l'enfant** a pour principes fondamentaux l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, le droit à la survie et le développement et l'opinion de l'enfant.

Celle-ci reconnaît le droit à la survie ; au plein développement ; à la protection contre les influences pernicieuses, l'abus et l'exploitation et la participation pleine à la vie familiale, culturelle et sociale. La Convention les protège et établit les normes en matière de prise en charge de l'éducation, de la santé et de services civils, sociaux et juridiques.

⁵³ Madres en las redes de Trata: Derechos robados. Women's Link Worldwide. 2017, Madrid. Disponible en: <http://www.womenslinkworldwide.org/files/a0440874f5037bcc7d6e85aa26f4c76e.pdf>

Circulaire n° 13-487 du 9 octobre 2013⁵⁴

Ministère de l'Éducation Nationale

Objet : concernant l'intégration des élèves étrangers issus des pays du Sahel et subsahariens dans le système scolaire marocain.

Au vu des exigences de la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et leur famille, qui a été ratifiée par le Maroc et publiée au Bulletin Officiel n° 6015 du 23 janvier 2012, et dans le cadre du renforcement des relations de coopération et de solidarité avec les peuples et pays africains, surtout les pays du Sahel et les pays subsahariens, et pour concrétiser les engagements du Royaume du Maroc contenus dans la constitution de 2011 et qui portent sur la protection du système des droits humains et l'interdiction et la lutte contre toute forme de discrimination en raison du sexe, couleur, croyance, culture, appartenance sociale ou régionale, langue ou handicap ou toute autre position personnelle quelle qu'en soit la nature, et aussi garantir aux étrangers les libertés fondamentales reconnues par la loi aux citoyennes et citoyens marocains, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé à partir de la rentrée scolaire 2013-2014 d'inscrire les élèves étrangers issus des pays du sahel et des pays subsahariens dans les établissements de l'éducation et de l'enseignement public et privé et aussi de leur permettre de bénéficier des cours de l'éducation non formelle.

Articles 7 et 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant se réfèrent au droit à l'identité et inclut différentes parties qui l'intègrent, comme le droit au nom, à la nationalité, à la personnalité juridique, au lieu de naissance et à l'accréditation des liens familiaux et même des aspects culturels. Au Maroc, la Loi 217 relative à l'état civil (Dahir 3/10/2002) reconnaît le droit de tout mineur à être inscrit à l'Etat civil marocain, indépendamment de sa nationalité ou de son origine.

En ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, les femmes expliquent que l'un des principaux problèmes à affronter est le racisme dans les centres scolaires, qu'ils soient publics ou privés. Celui-ci, d'après les mères, ne provenait pas que des élèves, mais aussi des équipes enseignantes des écoles.

« Ma fille subit le racisme au collège. La fille m'a dit qu'il y a un professeur qui ne l'aime pas. Je suis allée parler avec la directrice et elle a affirmé que ma fille est une menteuse. Je lui ai dit que ma fille ne mentait pas et que si cette situation continuait, alors elle ne viendrait plus au collège. Il vaut mieux être chez soi que de subir le racisme de vos compagnons et du professeur ». *Interview fait à Agadir le 10/01/2018.*

Un autre problème est le soutien scolaire car ils étudient dans une langue qui n'est pas la langue maternelle des mères et elles ont du mal à les aider pour suivre les études et avec les devoirs.

Quelque chose qui était très présent était l'accès différent à l'éducation dans les zones frontalières et au centre du pays⁵⁵. Les mères disaient avoir besoin de médiation des organisations sociales pour l'inscription et le suivi des enfants dans les centres scolaires.

Pendant cette étude, les femmes qui amenaient leurs enfants aux garderies appuyées dans le cadre du projet géré par Alianza ont été interrogées. Elles valorisaient positivement l'accès à ces centres, d'abord car cela facilitait l'apprentissage de l'arabe pour l'insertion scolaire ultérieure. Et ensuite, car les mères avaient le temps de se débrouiller, d'être tranquilles et sentaient que les enfants étaient dans des contextes normalisés où ils ne subissaient pas autant de violence.

⁵⁴ Circulaire n° 13-487 . Ministère de l'Éducation Nationale. Rabat, 9 octobre 2013 Disponible en: https://www.ccme.org.ma/images/documents/fr/2013/11/Circulaire_13-487_Ministere_de_Education_Nationale_inscription_eleves_etrangers_FR.pdf

⁵⁵ *Comité de los Derechos del Niño: Observación general N.º 4.* Naciones Unidas, 2003. Disponible en: <http://hrlibrary.umn.edu/crc/spanish/Sgeneral-comment4.html>

⁵⁶ Projet dans le cadre duquel se réalise cette recherche "Promotion et Protection des droits de la population migrante, spécialement les femmes et leurs garçons et filles, au Maroc". Avec le Projet, l'insertion des garçons et filles de mères migrantes a été facilitée dans 3 écoles maternelles de Rabat, à Travers l'appui financier et matériel aux mères, et en renforçant les moyens matériels et les capacités du personnel de ces écoles.

La plupart des enfants des femmes interrogées n'étaient pas inscrits à l'État civil. À ce sujet, elles expliquaient avoir besoin de la médiation des organisations sociales pour réaliser les démarches. Même si elles valorisaient positivement le contact qu'elles avaient eu avec l'administration marocaine⁵⁷ qui s'était chargé de la demande des inscriptions au Tribunal de famille

L'un des principaux problèmes était l'obtention du certificat d'accouchement à l'hôpital, une question qui restait aléatoire en fonction des régions et des hôpitaux.

Elles expliquaient également que la procédure était longue et fastidieuse, surtout lorsque l'ambassade ne collaborait pas pour justifier la nationalité ou lorsque des certificats de mariage étaient demandés avec leur conjoint.

Mais il y avait quelque chose qui les frustrait et c'était la perte des papiers pendant les processus de contrôle aux frontières. Cela s'était produit pour certaines des femmes interrogées et aussi à certaines de leurs connaissances.

« J'ai perdu les papiers de certificat d'identité des filles. J'avais eu une réponse favorable pour la première mais dans une descente, la police a brûlé tous les papiers. Pour la deuxième, à l'hôpital, ils m'ont dit que je devais payer pour que l'on me donne le certificat d'accouchement et comme je n'avais pas d'argent, et bien je n'ai rien ». Interview fait à Tanger le 20/11/2017.

3.3.6. Droit à la santé

QUESTIONS ESSENTIELLES QUI SE POSENT DANS L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Observation générale N° 14 (2000)

Le droit de jouissance au plus haut niveau possible de santé (article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)

1. La santé est un droit humain fondamental et elle est indispensable pour l'exercice des autres droits humains. Tout être humain a le droit de jouissance du plus haut niveau possible de santé qui lui permette de vivre dignement. L'effectivité du droit à la santé peut être atteint par de nombreuses procédures complémentaires, comme la formulation de politiques en matière de santé, l'application de programmes de santé prévus par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou l'adoption d'instruments juridiques concrets. De plus, le droit à la santé regroupe certaines composantes applicables en vertu de la loi⁵⁸.

Non-discrimination et égalité de traitement

2. 18. En vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 et de l'article 3, le Pacte interdit toute discrimination en ce qui concerne l'accès à la prise en charge sanitaire et aux facteurs déterminants de base de la santé, et aux moyens et droits pour y arriver, pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou d'autre genre, d'origine nationale ou internationale ou position sociale, situation économique, lieu de naissance, barrières physiques ou mentales, état de santé (y compris le VIH/SIDA), l'orientation sexuelle et la situation politique, sociale ou tout autre considération qui a pour objet ou pour résultat l'invalidation ou l'altération de l'égalité de jouissance ou l'exercice de droit à la santé.

⁵⁷ Elles faisaient référence à l'UPE (Unité de protection de l'enfance) de l'Entraide Nationale. Même s'ils ne connaissaient pas leur nom, elles avaient eu l'impression d'être accueillies et représentées par eux pendant les démarches au tribunal pour obtenir le certificat de naissance.

⁵⁸ Par exemple, le principe de non-discrimination par rapport aux établissements, aux biens et aux services de santé est légalement applicable à de nombreuses juridictions nationales.

La femme et le droit à la santé

3. 21. Pour supprimer la discrimination contre la femme, il est nécessaire d'élaborer et d'appliquer une grande stratégie nationale tournée vers la promotion du droit à la santé tout au long de sa vie. Cette stratégie doit prévoir, en particulier, les interventions tournées vers la prévention et le traitement des maladies qui touchent la femme, mais aussi les politiques visant à fournir à la femme un accès à une gamme complète de soins de la santé de grande qualité et à sa portée, y compris les services en matière sexuelle et reproductive. Un objectif important devra consister à réduire les risques qui touchent la santé de la femme, notamment la réduction des taux de mortalité maternelle et la protection de la femme contre la violence à la maison. L'exercice du droit de la femme à la santé nécessite la suppression de toutes les barrières qui s'opposent à l'accès de la femme aux services de santé, à l'éducation et à l'information, notamment dans la sphère de la santé sexuelle et reproductive. Il est également important d'adopter des mesures préventives, promotionnelles et correctives pour protéger la femme contre les pratiques et les normes culturelles traditionnelles pernicieuses qui leur refusent leurs droits génésiques.

La migration a été reconnue comme un « facteur de risque pour la santé, en montrant que la confluence du genre, l'ethnie, la classe sociale, les conditions professionnelles, la nationalité, le statut irrégulier peuvent conduire aux violations des droits humains, y compris les abus sexuels, la détérioration de la santé reproductive et la menace de l'intégrité physique »⁵⁹.

Pour analyser le droit à la santé, il est important de connaître le parcours de vie des femmes, les rôles qu'elles ont dans le projet migratoire et la valeur des réseaux de soin, ainsi que leurs pratiques culturelles.

« Tout mon corps me fait mal. Je le dis au docteur et il me dit que je lui dise où j'ai mal, mais c'est dans le corps entier. Alors, il m'a fait une ordonnance mais il ne m'a pas touchée, il n'a pas senti comment le corps me fait mal ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

Pendant l'étude, nous avons demandé aux femmes comment elles s'occupaient d'elles. Cette question les étonnait pour la plupart énormément et elle prenait du temps pour évaluer la signification de « s'occuper d'elle ».

Se laver tous les jours, porter du linge propre et réussir à ce que leur lieu de vie soit digne et ordonné sont des points qu'elles liaient au soin. Enfin, pouvoir avoir une routine pour elles et leurs enfants au milieu de la violence et les difficultés étaient, d'après elles, une façon de rester saines au niveau physique, mais aussi psychologique et spirituel.

« Je n'ai rien pour être belle comme je le voudrais, ni pour me faire des tresses, et je ne peux pas m'habiller de façon sexy comme j'aimerais. Mais j'essaie de toujours être propre, la dignité passe aussi par la propreté ». Interview fait à Tétouan le 25/11/2017.

Un autre des piliers du soin était l'indépendance. Être une femme qui ne dépend de personne était une façon de s'occuper d'elle, étant donné que les femmes indépendantes pouvaient prendre des décisions eu égard à leur corps, leur vie et l'avenir.

« Je n'ai du temps pour rien, alors je ne l'ai pas pour moi. Ce que j'ai sert à ce que mes enfants soient le mieux possible. Se soigner, c'est pouvoir aller en Europe pour l'avenir de mes enfants ». Interview fait à Tanger le 22/11/2017.

Être fortes est l'un des piliers du soin. Et l'une des façons d'obtenir cette force est d'avoir une bonne santé, une question qui inquiétait toutes les femmes. Ne pas tomber enceinte sans le vouloir fait partie du concept de bonne santé, d'après les récits⁶⁰.

⁵⁹ MIGRACIÓN, SALUD Y GÉNERO: ABORDAJES DE PROVEEDORES DE SALUD EN LA ATENCIÓN DE MUJERES MIGRANTES BOLIVIANAS EN LA PROVINCIA DE MENDOZA, ARGENTINA. AIZENBERG, LIGA. MAURE GABRIELA. REMHU, Rev. Interdiscip. Mobil. Hum., Brasília, v. 25, n. 51, dez. 2017, p. 149-164. Disponible en: <http://www.scielo.br/pdf/remhu/v25n51/1980-8585-remhu-25-51-149.pdf>

⁶⁰ Mujeres migrantes en la clandestinidad: el aborto en Marruecos. Women's Link Worldwide. 2001. Madrid. Disponible en: <http://www.womenslinkworldwide.org/en/files/1358/migrant-women-in-hiding-clandestine-abortion-in-morocco.pdf>

Muchas de las mujeres cuando están enfermas lo primero que hacen es ir a la farmacia, práctica que comparten también con la población marroquí. Hablan de farmaceuticos de referencia que hacen un papel parecido al de los médicos de familia.

Pour bon nombre d'entre elles, lorsqu'elles sont malades, elles vont tout d'abord à la pharmacie, une pratique que partage la population marocaine. Elles parlent de pharmaciens de référence qui font office de médecins traitants.

En ce qui concerne les centres de santé, elles expliquent que parfois, elles ne peuvent pas y accéder car elles n'ont pas les documents qui justifient la résidence dans les quartiers dans lesquelles elles se trouvent. Cela est atténué lorsque des associations servent de médiateur. Elles mentionnent également que les hôpitaux et les centres de santé sont débordés et cela a un effet sur leur prise en charge, mais elles y sentent aussi le racisme et la discrimination. Elles pensent que les responsables sanitaires associent leur image d'Africaines a des maladies contagieuses comme la maladie à virus Ebola, le choléra et la tuberculose.

Elles indiquent qu'il y a une stigmatisation des populations migrantes subsahariennes comme porteuse de maladies, mais aussi des femmes migrantes comme porteuses de maladie de transmission sexuelle.

« À l'hôpital, il y a du racisme dans la prise en charge. Même si tu arrives la première, tu passes la dernière. Elle a subi un avortement clandestin non médicalisé à deux mois de grossesse. Elle a peur de se rendre aux centres de santé. Lorsqu'elle a accouché, on n'a pas pris soin d'elle, elle a dû se nettoyer le sang toute seule. Elle n'utilise pas de contraceptifs. Elle a le certificat d'accouchement. Lorsque l'enfant est malade, elle n'a pas de pédiatre et elle va à l'hôpital privé ». Interview fait à Agadir le 09/01/2018.

Elles expliquent dans les entretiens que la migration les conduit à avoir des pratiques risquées pour leur santé sexuelle et reproductive car ce ne sont pas elles qui décident de se protéger comme elles le veulent. La négation du risque d'IST provient plus des hommes avec lesquelles elles ont des relations, mais elles se retrouvent dans des situations qui ne leur permet pas de décider de leur pratique sexuelle.

Elles font également référence à des difficultés dans l'accès à des services de santé intégraux lorsqu'elles ont subi des situations de violence et qu'elles nécessitent toujours la médiation des organisations sociales pour une bonne assistance.

Certaines des situations qui affectent la santé sont les conditions d'exercice des activités pour gagner de l'argent et aussi lorsqu'elles sont touchées par l'exploitation au travail.

Aussi, les conditions de vie et les espaces où celle-ci s'est produite, en mentionnant de façon spécifique la vie dans les forêts, a également des conséquences sur leur santé physique, psychologique et spirituelle.

« Les femmes sont abandonnées avec leurs enfants. Regarde où nous vivons, où nous travaillons, la violence que nous devons supporter. Nous sommes toujours attentives à la santé de nos enfants et parfois nous oublions la nôtre. Et de nombreuses autres ne peuvent pas se protéger comme nous le devrions ». Interview fait à Marrakech le 31/12/2017.

CHAPITRE IV

CONSTRUIRE LES FORCES ET ACCOMPAGNER LES COURAGEUSES



4.1. Survivre à toutes les frontières

Dans les chapitres précédents, nous avons découvert les projets et les stratégies d'adaptation migratoires de femmes migrantes subsahariennes au Maroc. Mais elles nous ont également confié, pendant cette étude, leurs forces, leurs sentiments et leurs attentes.

À travers leurs expériences, elles ont construit des discours qui analysent la réalité de leurs projets de vie. Elles se positionnent également vis-à-vis de l'accès aux droits et des politiques migratoires qui finissent par les traverser.

Elles sont conscientes de leurs situations de vulnérabilité, d'inégalité, de discrimination et de la dureté du racisme et du classisme. Mais, par ailleurs, dans leurs récits, il y a un désir fervent d'autonomie et de liberté.

Elles se considèrent comme des femmes fortes car seules des personnes ayant la capacité de lutter peuvent survivre à un quotidien aussi dur.

« Je suis une lutteuse, quand quelque chose me dépasse, je vais pleurer. Et je supporte tout cela car je crois en Dieu. Ma façon de vivre est de vivre au jour le jour ». Interview fait à Marrakech le 01/01/2018.

M'échapper vers l'avant, il n'y a pas d'autre chemin, même si beaucoup payent un prix élevé pour cela. Peu ont la capacité de décider de retourner dans leur pays d'origine. La plupart mentionnent le fait de ne pas pouvoir le faire car elles n'ont pas le droit de migrer mais elles n'ont pas non plus le droit de « ne pas migrer ».

« Je suis une femme abandonnée, je n'ai rien. J'ai fait des choses que jamais je ne pensais pouvoir faire ». Interview fait à Rabat le 29/12/2017.

« Depuis que j'étais au Guinée, je suis forte. Quand vous décidez quelque chose, vous ne revenez pas en arrière. Si vous décidez que vous allez sur cette voie, il n'y a pas de retour en arrière possible. » Interview fait Nador le 19/01/2018.

Le voyage les a métamorphosées. D'un côté, elles pensent qu'il les a rendues plus fortes, qu'elles ont appris et voient comme un capital les éléments positifs qu'elles ont obtenus pendant leur migration. Bon nombre explique qu'elles ont mûri, même si cela a été à la base de circonstances personnelles très difficiles.



« Le projet migratoire vous donne de l'expérience. La vie n'est pas facile hors de l'environnement familial. Ça vous change le caractère, il y a de nombreuses situations qui vous mènent vers une dépression. Il y a des personnes qui n'ont pas eu de bonnes expériences et qui se sont tournées vers d'autres voies. Mais pour le moment, je supporte car j'ai eu des personnes qui m'ont aidées à me situer ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

« Le chemin m'a changée. Je ne suis pas moi-même. Pour les gens qui m'ont connue à mon arrivée et aujourd'hui, il y a deux personnes différentes ». Interview fait à Agadir le 08/01/2018.

« Aujourd'hui, je suis capable de tout, du bon et du mauvais. D'une certaine façon, je me sens puissante ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

« Ce qui doit venir vient, tout vient le moment venu. Je me sens plus forte qu'hier. Aujourd'hui, j'affronte les obstacles qu'hier je ne voyais pas ». Interview fait à Marrakech le 29/12/2017.

Par ailleurs, les femmes nous racontaient durant l'étude comment leur caractère avait changé à cause des conditions de vie dans lesquelles elles vivaient. La tristesse, la rage, la colère et le stress ont été des sentiments mentionnés dans la plupart des entretiens.

« Le chemin m'a changée. Je suis plus agressive, notamment devant les hommes. Après ce qu'ils m'ont fait, je crois que jamais je ne supporterai un homme à mes côtés pour m'aider avec les enfants ». Interview fait à Tanger le 13/11/2017.

« Je suis devenue plus violente et pour ne pas agresser d'autres, car je serais incapable de quelque chose de semblable, ce que je fais c'est de m'isoler de tout le monde. Comme je ne peux pas me contrôler, je reste seule. Je vais dans ma chambre et je mets la musique jusqu'à ce que ma température redescende ». Interview fait à Tanger le 20/11/2017.

Elles se voient comme des femmes fortes, qui peuvent tout supporter. Elles pensent également que leurs compagnes ont cette image d'elles, qu'elles les considèrent comme des femmes fortes, puissantes et résilientes.

« La migration se définit par la souffrance jusqu'à ce que vous trouviez ce que vous cherchez, mais nous pensons qu'il y aura quelque chose de bon à l'avenir ». Interview fait à Agadir le 08/01/2018.

« Je vis comme le vent, dans la direction dans laquelle il souffle. Lorsque je me lève le matin, je ne sais pas ce qui va se passer dans la journée, si nous allons manger, ce que nous allons faire. Mais je sais que je m'en sortirai. ». Interview fait à Tanger le 19/11/2017.

Par ailleurs, les femmes interrogées ont également raconté comment elles ont perçu les stéréotypes qui se construisent à leur sujet, et ceux auxquels elles sont parfois obligées de s'adapter.

Elles expliquaient comment elles devaient maintenir une image vulnérable face à des situations comme la mendicité ou lorsqu'elles demandent de l'aide dans les organisations sociales.

En ce qui concerne ce qu'elles pensaient de la façon dont elles étaient perçues par la société marocaine, elles expliquaient qu'elles étaient considérées comme des femmes pauvres, noires, victimes, prostituées et analphabètes. Elles racontaient aussi que briser ces stigmates pour se lier de façon normalisée à la société d'accueil était nécessaire pour s'intégrer dans le pays.

« Mes amis pensent que je suis gentille, mais les marocains me voient comme une prostituée ». Interview fait à Marrakech le 29/12/2017.

« **Les associations et les femmes marocaines doivent aider les femmes migrantes car elles sont des femmes combattives. Nous sommes des femmes qui poussons les enfants vers l'avant. Elles doivent nous aider avec le commerce, avec les enfants, à les protéger** ». Interview fait à Casablanca le 26/01/2018.

« **Face aux marocains, je me vois toute petite. Il faut sensibiliser les femmes marocaines pour qu'elles changent l'image qu'elles ont de nous. Lorsqu'ils nous voient comme des mendiantes, ils ne savent pas ce que nous avons vécu, ce par quoi nous sommes passées** ». Interview fait à Rabat le 28/12/2017.

En ce qui concerne la façon qu'ont les autres compagnons migrants de les voir, elles expliquent que d'un côté, elles sont également considérées comme des femmes vulnérables et qu'elles sont stigmatisées par le machisme qui fait que les hommes les regardent comme des prostituées. Mais elles disent également qu'elles sont vues comme des femmes fortes, capables, sympathiques et agréables.

Ce sont les autres femmes et compagnes qui se rapprochent plus de l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Elles partagent les mêmes processus de vie et sentent que les relations qui s'établissent sont moins touchées par les stéréotypes, mêmes si elles établissent des différences entre les différentes communautés migratoires.

FRONTIÈRES :

« **Nous n'avons pas laissé nos pays pour contempler le paysage d'autres pays. Si nous sommes venues, c'est à cause de la souffrance, à cause de la guerre. Il y a des endroits dans mon pays où tu vas au Congo, où la petite conserve de tomate que tu vois, tu peux la diviser en trois ou quatre parts. Ils les mettent dans un petit sac à la vente. Je n'ai rien vu de semblable ici, uniquement dans mon pays. Quelque chose de si petit est divisé au maximum car il n'y a que de la misère. Dans mon pays, ils violent les femmes et les tuent tous les jours. On n'est pas venues voir le paysage du Maroc. Nous voulons nous rendre en Europe. Il est vrai que les gens disent que l'Europe n'est pas le paradis mais au moins la vie sociale existe et les enfants auront un avenir** ». Interview fait à Tanger le 22/11/2017.

« **L'Europe devrait accorder la liberté de circuler pour que nous voyions que ce n'est pas si facile. Nous pourrions ainsi aller et revenir, rester si nous trouvons quelque chose et revenir si nous n'avons rien. En fermant les frontières, ils laissent penser qu'il y a quelque chose de spécial là-bas, alors nous vendons tout dans notre pays pour venir. La politique des frontières est absurde, ils ne font que jeter l'argent par les fenêtres. Ceux qui contrôlent les frontières sont impliqués dans le fait de nous faire voyager en Europe, alors c'est quoi ce business. La politique des frontières a un grand impact dans nos vies car cela entraîne la violation de nos droits et elle nous conduit même à la mort. Fuir ceux qui contrôlent et se jeter à la mer, se noyer, mourir** ». Interview fait à Tanger le 12/11/2017.

« **Je pensais que la frontière était quelque chose de normal, comme cette chambre. Un lieu où il y a des entrées et des sorties, qui n'est pas sale. Je ne sais pas, avant de sortir, je me l'imaginai comme ça. Aujourd'hui, j'ai vu les frontières et ce qu'ils nous y font. Aux frontières, il y a des bandits, ceux qui doivent te protéger sont aussi des bandits. C'est un lieu de violence** ». Interview fait à Nador le 19/01/2018.

FORCE

- Je sors la force du cœur.
- Ma famille me rend forte.
- Dieu est le pilier pour résister.
- Je pleure quand je suis débordée.
- Je prie toute la nuit.
- J'écoute de la musique quand je n'en peux plus.
- Je jeûne quand j'ai un très gros problème.
- Je pense beaucoup plus qu'avant.

PHILOSOPHIE DE VIE

- J'essaie de vivre sans nuire à mon prochain.
- Je vis en respectant ma famille et les personnes de mon entourage.
- Même si je suis obligée de faire les choses qui ne sont pas correctes, j'essaie que ce que je fasse ne nuise ni aux autres ni à mes enfants.
- Regarder toujours en avant et ne jamais baisser la garde.
- Ne pas perdre l'espoir.
- J'écoute de la musique quand je ne peux plus.
- Je dis les choses en face, je vis d'une façon claire avec les autres.



4.2. Des stratégies organisationnelles de soutien et d'accompagnement.

Au Maroc, comme dans de nombreux pays du monde, ce sont les organisations de la société civile qui mènent le combat et interviennent pour la défense des droits des personnes migrantes, en en faisant des acteurs essentiels pour leur accompagnement et leur défense. Le manque ou le peu de politiques publiques réelles font des organisations un réseau d'assistance nécessaire.

D'un côté, les associations deviennent des interlocuteurs vis à vis des autorités et de l'autre, elles génèrent des espaces d'accès normalisé pour les migrants, dans ce cas les femmes.

Des synergies entre la société civile marocaine, les organisations de femmes migrantes, les organismes internationaux et le gouvernement, avec ses plans d'intégration pour la population migrante subsaharienne, se mettent en place pour l'accompagnement des situations des femmes qui ont participé à cette étude.

« D'abord, il y a eu la politique du pays et les instructions du Roi Mohammed VI pour toutes les administrations publiques, ces instructions ont ensuite été distribuées sous la forme des circulaires pour donner la priorité aux migrants, hommes ou femmes, afin de faciliter l'accès à la formation ». Directrice d'un Centre de Formation Professionnelle par Apprentissage.

4.2.1. Les expériences des organisations et les problèmes détectés.

La plupart des femmes qui sont accompagnées par les organisations forment des unités familiales isolées et ont affronté des situations de violence. Ces femmes ont également subi des situations de violence graves. Les organisations citent pour principales situations violentes celles liées à l'exploitation sexuelle, la mendicité, la violence par leurs partenaires, le harcèlement sexuel et la discrimination pour des raisons de couleur de peau et de religion.

« La violence sexuelle contre les femmes, c'est la forme la plus communément déclarée. La plupart des victimes signalent qu'elles sont victimes de violences sexuelles pendant le trajet migratoire. Elle est considérée comme un passeport ou un prix à payer pour qu'elles puissent traverser les frontières. Et bien sûr, elle a un impact très négatif » Directrice d'un Centre de Formation Professionnelle par Apprentissage.

La vulnerabilidad y la violencia que enfrentan hace que las mujeres tengan resistencias para ver La vulnerabilidad et la violence qu'elles affrontent font que les femmes résistent à voir le Maroc comme un pays de séjour dans lequel elles doivent s'intégrer et non pas comme un pays de passage, ce qui entrave le travail des organisations sociales.

« En ce qui concerne les problèmes les plus fréquents, il y a beaucoup de femmes qui sont victimes de violence, sur le parcours migratoire. Sans exagérer, je peux dire que plus de la moitié sont enceintes suite à des viols. Il y a aussi le fait qu'elles ont des problèmes de logement. La spécificité, c'est que c'est une population qui est beaucoup en déplacement. Il y a des nouveaux arrivants, il y a toujours du mouvement, il y en a qui retournent au pays, et il en y certaines qui reviennent. Il y a aussi le problème de la nourriture et des problèmes au niveau de la santé, les problèmes des analyses, des consultations... Elles ont toujours besoin d'aide, on essaye de les aider selon les moyens qu'on a, on doit les écouter, même si on n'arrive pas à résoudre leurs problèmes, on essaye de voir comment on peut les orienter. Il y a le niveau médical et le niveau social, il y a aussi le problème des papiers. » Association AMAM.

Il y a des femmes qui subissent la violence liée à leur genre et qui ont des besoins spécifiques d'accompagnement et qui n'ont pas la capacité de dénoncer car elles ne pensent pas que leur dénonciation puisse servir à en finir avec la violence.



Les associations disent que les femmes affrontent également le racisme et une discrimination très subtile liée à la religion. C'est la raison pour laquelle, l'un des principaux objectifs de l'accompagnement est de lutter contre ces agressions et aussi de combattre la stigmatisation qui place les femmes migrantes dans certains lieux et/ou niches professionnelles.

Les associations distinguent au niveau de l'intervention des différences régionales, cette situation étant bien plus profonde lorsqu'elles se réfèrent à des actions qui sont réalisées dans des villes frontalières.

Dans les régions frontalières au Maroc, cohabitent le travail social et humanitaire de la défense des droits des personnes migrantes et le contrôle aux frontières. Cela suppose un équilibre délicat entre le contrôle du territoire et l'accès aux droits des femmes migrantes. Les organisations expliquent que cela a des conséquences sur leur accompagnement et que parfois, cela a même un effet sur le développement des activités d'accompagnement.

Garantir l'accès aux droits des femmes migrantes, même si celles-ci se trouvent dans des zones de frontière, est signalé par les associations comme quelque chose de prioritaire.

Liée à ce fait, les organisations signalent également la différence d'accès aux droits dans différentes régions du pays. Cela complique la mise en œuvre des politiques d'intégration des femmes migrantes au Maroc et provoque une grande mobilité de celles-ci en quête de meilleures opportunités dans différentes zones du pays.

Pour appliquer une politique générale d'accès aux droits, les organisations mentionnent un manque de ressources économiques et logistiques dans les administrations.

Les personnes interrogées ont également détecté un besoin de mise à niveau des fonctionnaires concernant les conventions internationales et lois nationales sur les droits des femmes migrantes. Elles soulignent également une amélioration des conditions d'accès aux administrations publiques au cours des dernières années grâce à une meilleure collaboration des institutions découlant du travail de médiation et d'accompagnement réalisé par la société civile.

Mais elles disent que cet accompagnement reste nécessaire pour que les femmes puissent accéder aux administrations et également pour anéantir les résistances et les peurs qu'elles ont de se rapprocher des autorités. L'une des difficultés les plus importantes pour optimiser les processus de médiation est le manque de formation concernant les droits des personnes migrantes des différents fonctionnaires des administrations publiques, y compris également dans les forces de sécurité de l'État qui travaillent au contrôle migratoire.

En ce qui concerne les ressources économiques, ces personnes mentionnent des postes budgétaires régionaux qui soutiennent l'accès aux droits des femmes migrantes. La préoccupation principale des organisations est l'intégration professionnelle et économique, puisque c'est la première étape pour avoir une stabilité dans la vie permettant aux femmes d'accéder à d'autres droits.

Les associations expliquent qu'elles n'ont pas la capacité de couvrir tous les besoins de survie qu'ont les femmes au niveau du logement, de soins d'elles-mêmes et de leurs enfants.

4.2.2. Des stratégies de travail.

Les organisations parlaient de travailler avec une approche des droits humains comme l'une des stratégies pour réussir à dépasser les difficultés auxquelles elles se heurtent. Certaines évoquent le besoin de commencer à manier des concepts comme le droit à la liberté de circulation et également de la parité dans l'approche entre la défense des droits des migrants marocains à l'étranger et des femmes migrantes subsahariennes.

La question migratoire doit être traitée sous une approche droits et les organisations entendent en cela que les femmes connaissent également leurs droits et qu'elles aient des instruments pour dénoncer les violences qu'elles subissent.

« Demander un respect du droit des Marocains résidant ailleurs, pour faire la même chose pour les gens qui passent par chez nous. Le respect du droit, l'accès aux droits des gens, l'accès aux droit communs, etc. Le rôle des femmes est capital dans la mesure où ce sont elles qui migrent en premier avec des enfants, et le reste de la famille va suivre. Si le travail sur le risque de la migration n'est pas fait dans le pays d'origine avec ces femmes, c'est les femmes et les enfants qui en payent le prix ». Association ALCS.

Les associations disent travailler également au renforcement de leurs capacités internes afin de pouvoir affronter la défense des droits des femmes migrantes. Elles étendent ces formations aux administrations publiques en leur proposant une approche des droits humains, participative et inclusive.

La clé pour avoir accès aux femmes migrantes, en plus de connaître les besoins et les difficultés qu'elles affrontent est de collaborer avec les organisations communautaires, qu'elles soient formelles ou « informelles ».

Toutes les associations ne travaillent pas spécifiquement selon une approche des droits des femmes, car elles se chargent de l'accompagnement des migrants en général. Celles qui travaillent spécifiquement avec les femmes, signalent comme clé dans la stratégie ne pas faire de différence entre les femmes migrantes et les femmes marocaines, car toutes subissent des situations de vulnérabilité et d'insécurité liées à leur genre. Elles signalent également le besoin d'encourager le réseautage entre les organisations de défense des droits des femmes et d'autres dont l'approche est le travail avec les migrants. Cela permettrait de profiter de l'expérience des associations spécialisées dans le genre pour aborder des problèmes spécifiques des femmes pendant leurs processus migratoires.

« Dans l'association, nous ne faisons pas de discrimination entre les mères célibataires selon la nationalité ou selon une autre raison : au contraire, notre intervention repose sur la dimension humaine. Donc, les mères célibataires, qu'elles soient marocaines ou migrantes, vivent les mêmes circonstances difficiles avec leurs enfants. Et elles ont besoin d'aide. » Association 100% Mamans.

Le travail de médiation des associations a trois aspects principaux :

- L'influence auprès des institutions publiques. La promotion de l'application des lois nationales et internationales qui défendent les droits des femmes migrantes.
- L'influence auprès des femmes et dans les communautés de migrants. La sensibilisation au système de droits et de devoirs pour avoir des outils de protection face aux situations qu'elles subissent pendant le projet migratoire.



- L'influence dans la société marocaine. La sensibilisation aux contributions positives de la migration, concrètement des femmes migrantes, et en tenant compte du rôle aussi important que jouent les médias et les réseaux sociaux.

Pour tout ce travail, les organisations disent compter sur des médiateurs migrants et chercher des partenariats avec les organisations et les communautés migrantes.

Le travail en réseau parmi les établissements eux-mêmes, avec les administrations publiques, au niveau local, régional et national, est considéré essentiel pour réussir un accès des femmes migrantes à leurs droits.

« L'Association d'Appui de l'Unité de Protection d'Enfance est une association qui travaille avec les enfants victimes de tous types de violence. L'idée de travailler avec les femmes migrantes était fondée sur le principe de la non-discrimination entre les êtres humains et de les traiter en tant qu'individus avec tous les droits et devoirs qui sont reconnus par le droit national et international ».

Association d'appui de l'Unité de Protection de l'enfance.

Établir des liens pour améliorer la situation des femmes migrantes commence par l'association des efforts de tous les acteurs en matière de migration, car la création de réseaux permet d'avoir des résultats plus efficaces.

Mais il ne peut y avoir d'évolution dans l'accès aux droits sans l'implication des femmes migrantes dans la participation des processus associatifs. Les organisations étaient conscientes du besoin qu'elles soient présentes dans des processus des établissements, car cela donne de la force aux femmes pour connaître et participer à la société marocaine. À cet égard, les associations évaluent positivement la participation des migrants aux activités, même si les situations de vulnérabilité et d'instabilité subies dans leurs vies quotidiennes sont un frein pour les poursuivre, surtout lorsqu'elles sont mères.

Avant tout, les établissements essaient de développer des stratégies pour intensifier et diversifier les activités. Également atténuer les situations de vulnérabilité, par exemple en payant le transport aux activités, en cherchant des garderies pour les enfants et parfois même en payant les logements aux femmes pendant certaines périodes de temps.

Ce que signalaient les organisations, c'est que la participation des femmes a un effet multiplicateur et elles ont une influence sur d'autres qui sont dans la même situation qu'elles.



« Aujourd'hui, des femmes qui connaissent déjà les procédures les expliquent à des femmes qui viennent d'arriver et qui passent par les mêmes situations. Elles transmettent ce qu'elles savent à d'autres femmes et deviennent des médiatrices, de plus en plus autonomes. Au départ, on était obligé de les accompagner durant tout le processus, mais aujourd'hui, la femme va au centre de santé et elle ne revient que si elle a une ordonnance. Elles nous sollicitent quand elles ne peuvent pas faire face aux frais d'hôpitaux. Cette autonomisation de la femme est un succès ». *Association AMAM.*

L'auto-organisation des femmes migrantes, que ce soit par des groupes formellement constitués ou grâce à des réseaux de solidarité, est l'une des pièces importantes dans le travail d'accès aux droits. Profiter et développer les capacités que les femmes montrent pendant leur processus migratoire pour défendre leurs droits. À cet égard, les organisations soulignent que les femmes migrantes étaient persévérantes, très résistantes, avec une grande capacité de lutte et de résilience. C'est la raison pour laquelle, elles soulignent que les former pour optimiser ces compétences, améliorer leurs structures et soutenir leur légitimité vis-à-vis des institutions est essentiel pour le travail dans l'avenir.

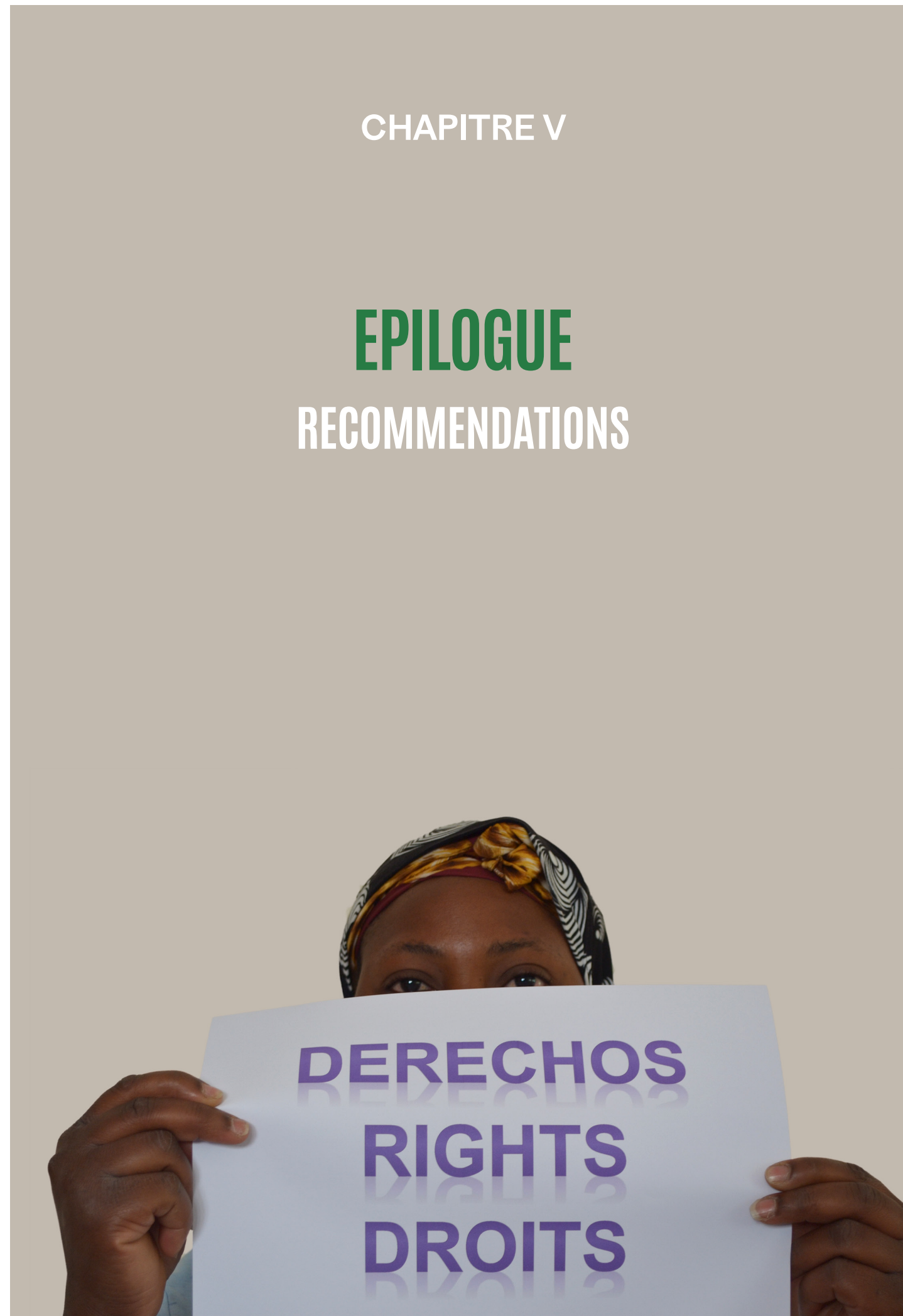
« Nous motivons les femmes à s'organiser elles-mêmes. Au niveau de la sensibilisation, cela dépend des responsables d'associations ou des leaders communautaires. Il y a certaines femmes que nous avons nommé leaders et qui ne sont pas reconnues mais qui ont un impact sur les autres femmes. On arrive, à travers elles, à orienter plusieurs femmes parce qu'elles sont en contact avec les autres femmes et pratiquent une approche directe. Avec ces femmes, on peut créer des symboles d'intégration. Si elles arrivent à s'intégrer, ça peut avoir un grand impact sur les autres. D'abord avec l'approche participative, ce sont elles qui savent au mieux ce dont elles ont besoin. Ensuite, avoir des symboles, ça va motiver toutes les autres à pouvoir s'intégrer. Je pense que pour la plupart, elles ne pensent pas à s'intégrer parce qu'elles se heurtent au message des anciennes qui leurs disent : vous ne pouvez pas vous intégrer ».

Association AMAM.

CHAPITRE V

EPILOGUE

RECOMMANDATIONS



5.2. En termes d'accueil et d'écoute:

La migration est un projet de vie dans lequel les femmes projettent rêves et espoir. Elles utilisent différentes stratégies pour initier leurs processus migratoires. Elles s'adaptent aux situations et aux difficultés qu'elles rencontrent. Différentes préoccupations et raisons poussent une femme à migrer. Acquérir une compréhension des histoires de vie de chacune d'elles est nécessaire afin d'aborder des projets d'accompagnement et de protection des droits. Tant les femmes interrogées dans cette étude que les organisations sociales ont souligné le besoin d'améliorer les procédures d'accueil et d'écoute en insistant sur les bonnes pratiques et la mise en place de nouvelles stratégies :

- Les procédures d'accueil doivent être individualisées bien que beaucoup de femmes partagent des chemins similaires.
- Envisager l'accompagnement et l'accueil des femmes migrantes comme un processus et non pas seulement comme des entrevues ponctuelles durant lesquelles les femmes demandent de l'aide et les organisations y répondent. Il est important de souligner, sur ce point, le besoin de **briser les barrières de pouvoir** pour construire des relations de confiance avec les femmes.
- **Besoin de se rapprocher des lieux où vivent les femmes.** Elles demandent plus de présence des associations dans les espaces où se déroule leur vie quotidienne.
- **Besoin de créer des centres d'accueil** qui peuvent répondre à des situations d'urgence pour des femmes en situation d'extrême vulnérabilité.

5.2. En termes de participation des femmes migrantes:

Les femmes migrantes en tant que sujets de droits sont celles qui connaissent le mieux leurs réalités et qui peuvent le mieux partager leurs récits et leurs processus d'adaptation face aux situations qu'elles vivent, ils devraient servir de base au travail social et politique. Pour cette raison, il est d'une importance vitale qu'elles puissent augmenter leur participation au sein de la société d'accueil, en faisant partie des processus d'organisation et en étant présentes dans la prises de décisions qui les concernent:

- Besoin d'augmenter le nombre de femmes subsahariennes au sein des organisations sociales comme **agents de médiation**.
- Besoin de soutenir la constitution d'organisation composée de femmes migrantes. Les accompagner par des formations sur le droit des organisations et **la constitution légale des associations**.
- Besoin d'une **plus forte représentation** de femmes migrantes au sein des **communautés et des structures organisatrices**.
- Besoin d'une plus forte représentation des femmes dans les organisations qui travaillent sur les droits des migrants.
- Besoin de former et promouvoir les responsables qui se trouvent au sein des communautés migrantes. Depuis les organisations sociales, il faut promouvoir la visibilité des responsables comme une manière de renforcer leur capacité face aux structures communautaires.
- Promouvoir le **travail en réseau dans les organisations sociales** en y incluant également les réseaux informels de solidarité qui se créent durant les processus migratoires.
- Besoin d'une **meilleure visibilité** des femmes migrantes dans **les rencontres et les forums** ou se prennent des décisions qui les concernent en visant une parité dans la représentation.



- Les femmes migrantes doivent **connaître leurs droits et leurs obligations** au travers d'un travail de médiation avec les communautés migrantes qui permet de s'approcher du plus grand nombre de femmes possible.
- **Au sein des organisations sociales et des structures communautaires**, il faut prendre en compte des stratégies d'**auto-attention ou soin du personnel** afin d'éviter la frustration et l'usure des personnes qui défendent les droits des femmes. Dans ce sens, la supervision de professionnels compétents, des formations adéquates et l'adaptation de protocoles de sécurité dans des contextes de forte violence et vulnérabilité, doivent être mis en place.

5.3. En termes d'intégration:

L'intégration des femmes migrantes au sein de la société marocaine reste un défi. Les organisations sociales et les propres femmes demandent d'obtenir des processus égaux qui permettent aux femmes de s'installer dans différentes zones du royaume, y compris les zones frontalières, en égalité d'opportunités que les femmes autochtones:

5.3.1. L'emploi est le principal facteur d'intégration selon les personnes interrogées dans cette étude. Pour le moment, les activités qui permettent la survie des femmes migrantes au Maroc se transforment en facteur d'exclusion sociale et non d'intégration.

- L'ANAPEC doit veiller à l'accès à l'emploi des femmes migrantes dans les mêmes conditions que les femmes marocaines. De plus, aussi bien l'état et que la société civile, devraient réaliser des actions de sensibilisation et médiation avec les acteurs économiques du pays sur l'intégration professionnelle des femmes migrantes.
- Par rapport aux activités réalisées par les femmes dans des contextes d'exclusion, comme la mendicité et la prostitution, relatées dans cette étude, il est recommandé de se rapprocher d'elles non pas d'une manière coercitive mais selon une approche basée sur les droits et en proposant d'autres opportunités. Durant l'exercice de la mendicité, il faut mettre un terme aux détentions des femmes et de leurs enfants qui passent des journées au commissariat ou qui subissent des déplacements forcés. Les organisations

marocaines, qui disposent d'expérience en protection de femmes marocaines qui se retrouvent à devoir exercer la prostitution, doivent aussi établir des rapprochements avec les femmes migrantes pour pallier les violences et les risques que cette activité suppose dans la vie des femmes.

- Par rapport au travail domestique. Il faut protéger les femmes qui ont été victimes d'exploitation dans le service domestique en les insérant dans des centres d'accueil qui permettent leur récupération bien que la femme ne se sent pas capable pour dénoncer les faits dont elle a été victime. Lorsque cette exploitation se passe au sein d'un réseau organisé de traite, il est de l'obligation des autorités d'enquêter et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ce fléau.

5.3.2. Les documents d'identité et de séjour sont un autre élément important d'intégration. Les régularisations extraordinaires réalisées en 2014 y 2017 sont vues par les femmes comme des faits positifs mais recommandaient durant cette étude :

- L'accès à la régularisation et aux cartes de séjour des femmes migrantes doit être le même dans toutes les zones du territoire. De plus, les critères pour l'obtention des papiers doivent être homogènes.
- Les critères de rénovation des cartes doivent s'adapter à la progression de l'atteinte des objectifs d'intégration des femmes migrantes. Il faut tenir compte des critères de vulnérabilité étant donné que l'obtention de documents est un élément de protection

a. La santé et les soins sont essentiels pour les femmes migrantes durant leur projet. La migration ne doit pas forcément être une expérience traumatisante mais elle est liée à des changements vitaux importants et exposent les femmes à une série de violences supplémentaires. Faisant face à des situations quotidiennes qui augmentent le stress et l'anxiété, leur santé est affectée par des symptômes comme des douleurs corporelles, asthénie et deuils qui ne se réalisent jamais..

- Accès à la santé aux mêmes conditions dans toutes les zones du territoire, y compris l'accès aux documents délivrés par les hôpitaux, centres de santé et délégations.
- Développer les systèmes de gratuité qui prennent en compte la situation de grande vulnérabilité des femmes migrantes et de leurs enfants.
- Sensibiliser et former les différentes délégations de santé et le personnel sanitaire sur la réalité des femmes migrantes. Alertant sur des comportements qui peuvent être discriminatoires.
- Former les femmes migrantes sur la connaissance du système de santé marocain et de leurs droits au sein de celui-ci. En aidant les femmes à discerner des comportements qui pourraient être discriminatoires.
- Besoin de compter sur des médiateurs socio-sanitaires qui parlent les langues des femmes migrantes.
- Optimiser l'accès des femmes migrantes victimes de violences aux Cellules de protection contre la violence sexuelle des hôpitaux publics, particulièrement dans les zones frontalières.

5.3.3. Le logement est un autre élément d'intégration. Accéder à un lieu sûr, digne et stable ou vivre avec leurs enfants est une des préoccupations des femmes.

- Promouvoir des aides au logement durant les premiers mois d'entrée des femmes dans le pays comme formule pour atténuer la violence aux récentes arrivées.
- Promouvoir des aides au logement quand les femmes se trouvent en processus de formation.
- Former les femmes migrantes sur la connaissance du système de santé marocain et de leurs droits au sein de celui-ci. En aidant les femmes à discerner des comportements qui pourraient être discriminatoires.

5.3.4. Un autre élément d'intégration est le maniement des langues. Et donc, il faut :

- Favoriser, au travers de cours, l'apprentissage de la langue pour les femmes et leurs enfants.
- Sensibiliser les femmes sur l'importance de connaître la langue du pays d'accueil.

5.3.5. La maternité doit être tenue en compte comme un facteur conditionnant de l'expérience migratoire et qui définit les stratégies des femmes durant leurs processus migratoires. Et donc, prendre en compte le droit à la maternité et le droit à la vie en famille des femmes migrantes et de leurs enfants, en promouvant :

- L'inscription des enfants au Registre de l'Etat Civil. D'une part, sensibiliser les mères de l'importance d'avoir ces documents et d'autre part favoriser la médiation des UPE à l'obtention de ces derniers vu que dans certaines villes du territoire ceci a été défini comme une bonne pratique.
- Mettre en place des formations à l'attention des professeurs sur des pédagogies inclusives pour les élèves migrants. Insister lors de ces dernières sur une formation interculturelle et libre de racismes.
- Travailler depuis les organisations sociales avec les femmes et les enfants en tant qu'unités familiales et en promouvant le contact avec les enfants qu'elles ont laissés dans les pays d'origine.

5.4. En termes de protection contre la violence:

Les femmes sont conscientes de souffrir de discrimination liée à leur condition de migrantes mais aussi pour le fait d'être femme. Elles disent sentir dans leur vie quotidienne le fantôme du racisme. Face à cette situation, il faut spécifier que les femmes migrantes sont sujets de droits humains et que le Maroc leur a reconnu le droit d'en bénéficier sur le territoire. Les migrantes récemment arrivées sur le territoire, celles qui n'ont pas de réseau d'appui, qui dépendent économiquement des hommes, qui sont mères isolées et qui ont souffert de violence antérieurement, sont des victimes propices à continuer à souffrir de violences. L'invisibilité, la vulnérabilité et l'exclusion sociale, la méconnaissance de leurs droits et la réalité sociale du Maroc, la peur de ceux qui les agressent, y compris les réseaux de traite d'êtres humains, font que les protéger et les réintégrer suppose un défi qui demande :

- **un Modèle intégral d'attention qui incorpore la perspective de genre.** Dans ce contexte, les organisations qui travaillent avec les populations migrantes devraient travailler en réseau avec des organisations qui ont de l'expérience en violence machiste.
- D'autre part, une **formation aux organisations** qui ont de l'expérience en violence machiste, puisqu'elles devraient incorporer l'interculturalité dans leurs processus de travail et pouvoir répondre aux besoins des femmes migrantes.
- Crear proyectos de acogida dirigidos a reintegrar a las víctimas, **potenciando su autonomía** para iniciar un proyecto de vida.
- Créer des projets d'accueil dirigés à réintégrer les victimes, **en encourageant leur autonomie** pour initier un projet de vie.
- Les migrantes victimes de violence en situation administrative irrégulière sont sans protection d'une manière plus importante que le reste, il faudrait donc tenir compte des femmes qui ont été **victimes de violence pour régulariser** leur situation dans le pays.

- Les femmes **victimes de traite** devraient avoir accès à des **ressources spécialisées** qui pourraient offrir des soins intégrés et une protection, indépendamment de si la femme est disposée ou non à dénoncer.
- **Formations au sein des communautés contre la violence machiste** et sur les conséquences légales qu'elle peut avoir.

5. En termes de coordination des interventions et politiques locales:

Cette étude met en évidence le besoin de travailler en réseau entre les organisations sociales et les administrations publiques pour créer des politiques de défense des droits des femmes migrantes plus efficaces et améliorer les ressources existantes pour leur protection et intégration sociale. Ces politiques doivent viser à mettre fin à toutes les formes de discrimination que les femmes mentionnent dans ce rapport et qu'elles considèrent enkystées dans la société et l'administration publique, que ce soit pour leur race, leur situation légale, le genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, la maternité, la diversité fonctionnelle, classe sociale, origine ethnique ou croyances religieuses.

Dans ce sens, nous préconisons la définition d'un Plan Régional qui se limite à la migration et qui améliore le rapprochement des femmes migrantes et des services publics: Ces plans devraient mettre fin à l'accès différencié aux droits des personnes migrantes, faisant spécialement référence aux femmes, entre les zones du centre du Pays et les frontières. Tout en gardant à l'esprit que les politiques de contrôles des frontières doivent toujours être respectueuses des droits des femmes migrantes:

- L'objectif général des Plans Régionaux serait de créer une politique migratoire basée sur le respect des droits humains et avec une perspective de genre. Et dans le cas des femmes, ce plan favoriserait leur intégration et leadership, remplaçant l'approche de victimisation depuis laquelle sont abordées les questions relatives aux femmes migrantes.
- Le Plan Régional devrait être géré par les autorités de la Région et former un Comité pour son suivi qui serait composé de représentants de différentes administrations publiques et société civile autochtone et migrante, y compris les autorités responsables du contrôle migratoire. Ces comités devraient rendre compte des progrès dans la mise en œuvre des droits des personnes migrantes dans la Région au Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Étranger et des Affaires Migratoires.
- Les objectifs spécifiques des Plans Régionaux en ce qui concerne les femmes devraient être les suivants:
 - Développer des mesures destinées à éliminer la discrimination raciale. Prendre des mesures qui condamnent tout acte raciste, xénophobe ou d'intolérance.
 - **Elaborer des campagnes de sensibilisation destinées à éliminer les préjugés sur les femmes migrantes, en valorisant l'usage par les médias de langages inclusifs et en condamnant les termes discriminatoires.**
 - Améliorer la formation des administrations publiques en matière des droits des femmes et des droits de la population migrante.
 - **Mener des recherches solides sur la situation des femmes migrantes dans la Région à travers l'écoute de ces dernières.** Créer une ligne de téléphone régional où les femmes migrantes puissent dénoncer des situations de violence et être dérivées vers des ressources. Ajouter aux plaintes arrivées par le téléphone, les demandes des organisations sociales pour qu'à travers ce flux d'information puissent se développer des politiques au niveau des Plans Régionaux.

BIBLIOGRAPHIE:

- Violence Sexuelle et Migration. La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe. MSF (Medecin Sans Frontieres). Marzo 2010.
- Femmes, Migrations et droits au Maroc. Elmadmad Khadija. CARIM AS (2011/01). Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 2011. Disponible en: http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/15586/CARIM_ASN_2011_01.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Femmes Migrants au Maroc: Une approche medicosocial. Tamkine Migrants, Rabat, 2014. Disponible en: <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/Femmes%20Migrantes%20au%20Maroc%20-%20Une%20Approche%20Medicosociale.pdf>
- Mujeres migrantes en la clandestinidad: el aborto en Marruecos, Women's Link WorldWide, Madrid, 2011. Disponible en: <http://www.womenslinkworldwide.org/files/1358/mujeres-migrantes-en-la-clandestinidad-aborto-en-marruecos.pdf>
- Los Derechos de las Mujeres Migrantes: una realidad invisible. Women's Link WorldWide, Madrid, 2009. Disponible en: <http://www.womenslinkworldwide.org/files/1350/los-derechos-de-las-mujeres-migrantes.pdf>
- Externalización de Fronteras: Control migratorio y Derecho de Asilo. Documento marco de incidencia política. CEAR-EUSKADI, Bilbao, 2011. Disponible en: <http://www.psicosocial.net/grupo-accion-comunitaria/centro-de-documentacion-gac/areas-y-poblaciones-especificas-de-trabajo/desplazamiento-forzoso-refugiados/890-externalizacion-de-fronteras-control-migratorio-y-derecho-de-asilo/file>
- Externalización fronteriza en el Mediterráneo Occidental: moviidades, violencias y políticas de compasión. Mercedes G. Jiménez-Álvarez Universidad del Algarve, Portugal Universidad Abdelmalek Essadi, Marruecos. Revista de Dialectología y Tradiciones Populares, vol. LXX, n.o 2, pp. 307-314, julio-diciembre 2015.
- Rapport alternatif sur l'application au Maroc de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, GADEM y otras, Rabat, 2013. Disponible en: http://www.gadem-asso.org/IMG/pdf/201308285_-_Rapport_CMW_a_imprimer.pdf
- Etrangers et droits de l'homme au Maroc, pour une politique d'asile et de d'immigration radicalement nouvelle. Conseil National des Droits de L'homme. 2013.
- Strategie National d'Immigration et Asile. Ministere Charge des Marocains Résidentes à l'Etranger et des Affaires de la Migration. Royaume du Maroc. 2013.
- Devoluciones ilegales en la Frontera Sur. Análisis jurídico de las denominadas "devoluciones en caliente". Martínez Escamilla Margarita, Sánchez Tomás José Miguel, Madrid, 2015. Disponible en: <http://eprints.sim.ucm.es/28256/1/E%20print.%20DEVOLUCIONES%20ILEGALES%20EN%20LA%20FRONTERA%20SUR..pdf>
- Femmes Migrants au Maroc: Une approche medicosocial. Tamkine Migrants, Rabat, 2014. Disponible en: <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/Femmes%20Migrantes%20au%20Maroc%20-%20Une%20Approche%20Medicosociale.pdf>
- Les enfants migrants et l'école marocaine. Etat des lieux sur l'accès à l'éducation des enfants migrants subsahariens au Maroc. Project Tamkine Migrants, Qassemy Halima, Rabat, abril 2014. Disponible en: http://destination-unknown.org/wp-content/uploads/Rapport-Les-enfants-migrants-et-lécole-marocaine_Tamkine_Migrants_v_finale.pdf
- López Noguero, Fernando. XXI, Revista de Educación 4 (2002) 167-179. Universidad de Huelva. Sayago, Sebastián El análisis del discurso como técnica de investigación cualitativa y cuantitativa en las ciencias sociales Cinta de Moebio, núm. 49, 2014, pp. 1-10 Universidad de Chile.
- *Mujeres migrantes en la clandestinidad: el aborto en Marruecos.* Women's Link Worldwide. 2001. Madrid. Disponible en : <http://www.womenslinkworldwide.org/en/files/1358/migrant-women-in-hiding-clandestine-abortion-in-morocco.pdf>

- ETAT DES LIEUX DE L'ACCES AUX SERVICES POUR LES PERSONNES MIGRANTES AU MAROC : Bilan, perspectives et recommandations de la société civile (pg. 35). PNPM (Plateforme National Protection Migrants). Rabat. 2017
- Feminización de la migración, Serie Género Migración y Desarrollo, Paiewonsky Denise, El Instituto Internacional de Investigaciones y Capacitación de las Naciones Unidas para la Promoción de la Mujer (UN-INSTRAW), 2007.
- Cartografías migratorias: migraciones internacionales de las relaciones Norte-Sur. Gil Araújo, Sandra. Disponible en: <http://www.fuhem.es/media/cdv/file/biblioteca/Libros/GIL%20ARAÚJO,%20Sandra,%20Cartograf%C3%ADas%20migratorias.pdf>
- Feminization of Migration, Working paper 1. Instraw (United Nations International Research and Training Institute for the advancement of Women), 2007.
- L'immigration subsaharienne au Maroc: Analyse socio-économique. Association Marocaine d'Etudes et de Recherche en Migrations. 2008. Disponible en: <http://amerm.ma/wp-content/uploads/2014/02/De-l'afrique-subsaharienne-au-Maroc-Les-réalités-de-la-migration-irrégulière.pdf>
- Los derechos de las mujeres migrantes: una realidad invisible. Women's Link Worldwide, Madrid, 2011. Disponible en: <http://womenslink.acilia.es/files/1350/los-derechos-de-las-mujeres-migrantes.pdf>
- Estudio exploratorio del feminicidio en Cartagena y Medellín, Corporación Humanas, Bogotá, Colombia, 2015. Disponible en: <http://www.humanas.org.co/archivos/estudiofeminicidio.pdf>
- CDH. (1989). *Observación General nº 18, Comentarios generales adoptados por el Comité de los Derechos Humanos, No discriminación*. 37º período de sesiones, U.N. Doc. HRI/GEN/1/Rev.7 at 168, párr. 7. Disponible en: www1.umn.edu/humanrts/hrcommittee/Sgencom18.html
- *Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer. Naciones Unidas*. Diciembre 1979. Disponible en: <http://www.ohchr.org/SP/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>.
- *Convención sobre los Derechos de las Personas con Discapacidad. Naciones Unidas*. Diciembre de 2006. Disponible en: <http://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tcccovns.pdf>. African Commission on Human and
- *Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa. Maputo, 2003*. Disponible en: http://www.achpr.org/files/instruments/women-protocol/achpr_instr_proto_women_eng.pdf.
- *Traite transnationale des personnes Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc*. Etude réalisée par Mme Fatna Sarehane, Mme Naima Baba, M.Abdelfattah Ezzine, sous la coordination de Mme Claire Lautier, la direction de l'Organisation internationale pour les migrations, en coopération avec le Ministère de la justice du Royaume du Maroc, Août 2009. Disponible en: [https://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/morocco/Traite Transnationale des personnes %20Etat des lieux et analyse des reponses au Maroc.pdf](https://www.iom.int/sites/default/files/country/docs/morocco/Traite%20Transnationale%20des%20personnes%20Etat%20des%20lieux%20et%20analyse%20des%20reponses%20au%20Maroc.pdf)
- *Traite des êtres humains: Washington recommande au Maroc plus d'investigations*. Medias 24. Mercredi 28 juin 2017. Disponible en: <https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/174561-Traite-des-etres-humains-Washington-recommande-au-Maroc-plus-d-investigations.html>
- *CEDAW General Recommendation No. 21: Equality in Marriage and Family Relations. Naciones Unidas* Disponible en: <http://www.refworld.org/docid/48abd52c0.html>. Naciones Unidas.
- *Madres en las redes de Trata: Derechos Robados*. Women's Link Worldwide, Madrid, 2017. <http://www.womenslinkworldwide.org/files/a0440874f5037bcc7d6e85aa26f4c76e.pdf>
- *Circulaire n° 13-487. Ministère de l'Education Nationale, Rabat. 9 octobre 2013* Disponible en: https://www.ccme.org.ma/images/documents/fr/2013/11/Circulaire_13-487_Ministere_de_Education_Nationale_inscription_eleves_etrangers_FR.pdf
- *Comité de los Derechos del Niño: Observación general N.º 4. Naciones Unidas*. 2003. Disponible en: <http://hrlibrary.umn.edu/crc/spanish/Sgeneralcomment4.html>.
- *Report of United Nations Special Rapporteur on the Right to Education, United Nations*. Julio de 2010.
- *MIGRACIÓN, SALUD Y GÉNERO: ABORDAJES DE PROVEEDORES DE SALUD EN LA ATENCIÓN DE MUJERES MIGRANTES BOLIVIANAS EN LA PROVINCIA DE MENDOZA, ARGENTINA*. AIZENBERG, LICA. MAURE GABRIELA. *REMHU, Rev. Interdiscip. Mobil. Hum.*, Brasilia, v. 25, n. 51, dez. 2017, p. 149-164. Disponible en: <http://www.scielo.br/pdf/remhu/v25n51/1980-8585-remhu-25-51-149.pdf>
- *Mujeres migrantes en la clandestinidad: el aborto en Marruecos*. Women's Link Worldwide. 2001. Madrid. Disponible en: <http://www.womenslinkworldwide.org/en/files/1358/migrant-women-in-hiding-clandestine-abortion-in-morocco.pdf>

